

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Supplément au n°4

**Rapport au Président de la République
et au Premier ministre**

Déceler-Étudier-Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique

*Rapprocher et mobiliser les institutions publiques
chargées de penser la sécurité globale*

Rapport remis le 20 mars 2008

Cest un plaisir et un honneur particulièrement vifs pour les Cahiers de la sécurité d'être, par ce supplément à notre revue, le vecteur de diffusion du rapport remis à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier ministre par Alain Bauer et les membres de la mission qu'il présidait.

Le titre de ce rapport aurait, en effet, pu être mis en exergue des ambitions de notre revue elle-même. Déceler, car la multiplicité et la plasticité des menaces rendent non seulement inefficaces mais aussi dangereuses les logiques du précédent qui conduisent si souvent les administrations et les individus. Etudier, car la complexité croissante du monde rend impérieuse la nécessité d'un travail intellectuel, proche des réalités, ouvert et pluridisciplinaire. Former, car le temps est révolu où l'on pouvait vivre des acquis figés des formations initiales, aussi prestigieuses fussent-elles.

Fruit de nombreuses auditions, élaboré sans complexes ni tabous, ce rapport procède du débat. Il est souhaitable, avec l'autorisation et la recommandation de ces éminents destinataires, qu'il soit largement diffusé.

Ainsi, dès les prémices de la réorganisation des institutions chargées de penser la sécurité globale, aura été mise en avant la conviction commune des membres de la mission : que le forum fasse la pertinence de notre pensée stratégique et garantisse sa mise en service du bien public au cœur de la cité.

Pierre MONZANI
Directeur de l'INHES

CAHIERS DE LA
SÉCURITÉ
supplément au n°4

**Rapport au Président de la République
et au Premier ministre**

**Déceler-Étudier-Former :
une voie nouvelle
pour la recherche
stratégique**

*Rapprocher et mobiliser les institutions publiques
chargées de penser la sécurité globale*

Rapport remis le 20 mars 2008

avril-juin 2008

SOMMAIRE

Supplément au n°4 - avril-juin 2008

Préface	1
Lettre de mission.....	7
Liste des membres de la mission	9
Introduction	11
Principes et orientations majeurs	13
Défis et acquis au début du XXI ^e siècle	14
Les défis pour la France et l'Europe	14
Ce qui relève des menaces.....	14
Ce qui relève du risque.....	15
Du risque aux menaces : les crises de l'environnement	16
Les acquis - justice, défense, armement : préserver et renforcer	17
La justice, maillon crucial de la chaîne pénale.....	17
Développer et élargir à l'Europe l'esprit de défense	18
L'armement, au service des forces de souveraineté	18
Déceler-Étudier-Former : créer l'outil nouveau	19
Pourquoi ces difficultés ?	19
Une absence de capacité d'analyse prospective	19
Une administration rétive à la pensée prospective	21
La parade : anticiper et déceler les phénomènes émergents	23
L'outil nouveau : voies et moyens	24
En France, développer des réseaux dynamiques d'échange d'informations.....	19
Comment susciter une recherche pertinente et dynamique en France ?	25
Des formations adaptées en matière de sécurité globale	30
Un modèle pertinent et à reproduire : celui du CHEM.....	32
Promouvoir des concepts stratégiques novateurs	33
S'ouvrir à l'Europe et au monde	35
L'indispensable ouverture sur l'extérieur	35
Valoriser la réflexion stratégique nationale à l'étranger	36

SOMMAIRE

Supplément au n°4 - avril-juin 2008

À nouvelle ambition, nouvelle institution.....	37
Créer les instituts de l'avenir.....	37
Créer un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique.....	37
Rassembler la communauté universitaire et favoriser le dialogue public/privé.....	37
Assurer une indispensable unité de lieu.....	38
Mettre en place un pilotage commun pour l'ensemble.....	38
Articuler l'ensemble autour d'un secrétariat général étoffé.....	38
Créer une organisation cohérente et complète.....	38
Organigrammes.....	39
Missions.....	39
Liens.....	40
Structures.....	41
Annexes.....	43

Lettre de mission du Président de la République et du Premier ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le - 2 AOUT 2007

Monsieur le Président,

Nous souhaitons étudier le rapprochement des missions, des structures et des modes de financement des grandes institutions publiques en charge de la formation, de la recherche et de l'analyse des questions de sécurité et stratégiques. Ce travail portera notamment, sans que ce champ soit exclusif, sur l'Institut des hautes études de défense nationale, l'Institut national des hautes études de sécurité et l'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises. Nous désirons également que soit étudiée la façon de dynamiser et de favoriser la cohérence des travaux des institutions financées par des fonds publics, ainsi que des universités.

Au vu des nombreuses missions que vous avez conduites au sein de l'Observatoire Nationale de la Délinquance et de votre expertise sur ces sujets, nous vous demandons de bien vouloir présider un groupe de travail dont vous voudrez bien nous proposer la composition, qui sera chargé de cette étude.

Vous vous entourerez des avis des responsables des structures concernées et de tous autres que vous jugerez utiles. Vous disposerez des moyens humains et administratifs nécessaires.

Vous voudrez bien vous mettre en relation, sur les sujets communs, avec la commission du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale afin de garantir la cohérence de vos travaux respectifs.

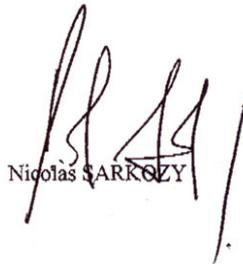
Vous voudrez nous rendre compte de vos constatations et propositions au plus tard à la fin du premier trimestre 2008.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

François FILLON



Nicolas SARKOZY



Monsieur Alain BAUER
Criminologue
Président du Conseil d'Orientation
Observatoire National de la Délinquance

Liste des membres de la mission

Les membres de la mission

Président

Alain BAUER, *criminologue*

Président du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance

Membres

Philippe DELMAS, *président de Ph D Associates*

Valérie DEROUET, *directeur des affaires Homeland Security, Areva*

Cédric LEWANDOWSKI, *contrôleur général, EDF*

Xavier RAUFER, *criminologue, DRMCC Paris II*

Pierre V. TOURNIER, *directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)*

Le secrétariat général

Secrétaire général

Jean-Marc BERLIOZ, *inspecteur général de l'Administration*

Rapporteurs

Christophe SOULLEZ, *chef du département de l'Observatoire national de la délinquance*

Thierry VINÇON, *sous-préfet, conseiller technique au cabinet du président de la République*

Conseillers permanents

Général Laurent LABAYE, *directeur de l'IHEDN*

Pierre MONZANI, *directeur de l'INHES*

Préfet Rémy PAUTRAT, *président de l'IERSE*

Olivier ROSSIGNOL, *directeur du CHEAr*

Nathalie GUILLOU, *directrice du CHEAr*

Introduction

Formation et recherche stratégique : l'urgente obligation d'agir

Dans un monde effervescent et peu prévisible, la reconstruction d'une pensée stratégique appuyée sur un outil souple de décèlement précoce est désormais cruciale. Depuis la fin de la guerre froide, le terrorisme et le crime organisé ont connu une mutation, une mondialisation, et des hybridations telles qu'ils débordent largement du cadre statique et rétrospectif où ils s'étudiaient hier. Désormais irriguée par le concept de « sécurité globale », une nouvelle pensée stratégique se doit d'intégrer défense nationale, sécurité publique, protection des entreprises ou sécurité environnementale.

Avec ces bouleversements en tête, le président de la République annonçait le 3 janvier 2008, lors du point d'étape sur la rédaction du livre blanc, la création d'un Conseil de sécurité et de défense nationale et d'un conseil consultatif composé de personnalités nommées par le chef de l'État. Cette décision s'inspirait notamment des propositions initiales émises par notre mission en étroite coordination avec le président de la commission du livre blanc.

Cette création annoncée suscite une double urgence. D'une part, de reconstruire une pensée stratégique. D'autre part, celle de concevoir les contenus et les missions de ces nouveaux dispositifs qui visent à moderniser les structures de sécurité et de défense de la Nation. Cet ensemble permettra ensuite de :

- gérer les crises non militaires ;
- coordonner le renseignement préventif ;
- déceler les signaux faibles et ainsi suivre au jour le jour l'évolution des dangers et menaces.

Mais évoquer sérieusement notre situation présente et future en matière stratégique impose de faire un bref détour par le passé.

La France ne dispose plus d'une pensée stratégique. Celle-ci a été victime de la défaite de 1940 et de la doctrine nucléaire voulue dans la décennie 60,

du fait de l'internationalisation des menaces militaires. L'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense précisait en effet dans son article 1^{er} que : « *La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population* ». Les problématiques de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme n'étaient alors pas absentes, notamment en raison des récentes situations indochinoise et algérienne. Elles ne suscitaient pas pour autant dans ce domaine une richesse de pensée comparable à celle qui existait, par exemple, de la Libération jusqu'en 1960. Par la suite, les livres blancs sur la Défense de 1972 puis de 1994 n'ont que peu contribué à éclairer les débats stratégiques émergents, François Mitterrand, fortement aidé par Charles Hernu, ayant dès 1977 entraîné le Parti socialiste sur le terrain de la dissuasion.

Ces décisions ont permis de garantir la souveraineté nationale de la France durant la longue épreuve de la guerre froide, mais les évolutions récentes montrent que les concepts ne peuvent se figer face aux évolutions des menaces.

Début 2007, Nicolas Sarkozy, alors candidat à l'élection présidentielle, indiquait dans la *Revue de la Défense Nationale* qu'il souhaitait « *la création, auprès du président de la République, d'un Conseil de sécurité nationale qui deviendra l'organe unique d'analyse, de débat et de réflexion en matière de sécurité et de défense, en période normale comme en période de crise. Il aura vocation à se substituer, dans des configurations adaptées selon les sujets et les circonstances, aux actuels Conseil de sécurité intérieure et Conseil de défense. Avec cet outil neuf, le chef de l'État disposera d'une vision globale intégrant les trois dimensions principales de nos politiques de défense que sont la sécurité du territoire, la défense militaire et l'action extérieure. Ce Conseil aura un secrétariat permanent qui en préparera les réunions et suivra les décisions prises. J'insiste sur le fait qu'il devra fonctionner comme un lieu d'échanges entre responsables gouvernementaux, grands subordonnés et experts, et non comme une chambre d'enregistrement d'arbitrages préparés par un cercle restreint. Cela me paraît essentiel pour que le président de la République soit assuré d'avoir en sa possession tous les éléments d'expertise et de contre-expertise utiles pour éclairer ses décisions* ».

Sous la direction de l'ancien secrétaire général de la Défense nationale, Jean Claude Mallet, le lancement d'un nouveau livre blanc est consécutivement venu prouver la cohérence de la démarche, en vue de rechercher les moyens de répondre aux nouvelles menaces mais aussi anticiper celles qui émergeront demain. Il s'agit donc désormais de passer de la défense globale à la sécurité globale, sans oublier que la guerre quelque forme qu'elle prenne se gagne d'abord par la volonté politique et le soutien de la nation.

Notre mission a volontairement décidé, dans ce rapport, de ne pas développer son analyse des menaces afin de rester en cohérence avec les travaux de la commission du *Livre blanc*. Certains membres ont souhaité aller plus loin dans le processus proposé, considérant qu'il ne s'agissait que d'une étape. D'autres ont voulu préserver les identités et éviter la pulsion nationale de construction des « usines à gaz ». La mission a choisi ce qui lui semble la formule la plus pragmatique et la plus ouverte à des coopérations multiples vers tous les secteurs concernés : diplomatie, justice, économie, santé autant que défense ou sécurité.

Un autre risque était posé par une éventuelle dérive « catastrophiste » visant à tout traiter sous le couvert de la problématique stratégique et répondant ainsi aux « angélismes » qui s'expriment ici ou là.

Les outils proposés par ce rapport sont volontairement neutres. Ils ne définissent pas la politique déterminée par les élus de la Nation. Chacun conservant naturellement sa liberté de critique ou d'approbation hors du cadre de la mission.

Voici donc les pistes de réflexion qui s'ouvrent à ce moment crucial pour la redéfinition des missions stratégiques : choisir de rester à la table des grands - donc déceler, diagnostiquer, puis prévenir ou riposter - ou devenir une simple force supplétive.

Tel est le sens de ce rapport.

Alain BAUER
Criminologue
Président de la mission

Principes et orientations majeurs

Assurer notre défense et notre sécurité nécessite de percevoir puis de comprendre les dangers et les menaces. Or, la France est, aujourd'hui, dépourvue des outils nécessaires lui permettant d'appréhender, d'analyser et de traiter tout ce que l'on entend aujourd'hui par « sécurité globale ».

Le présent rapport présente les voies et moyens permettant de créer les instruments répondant à ce besoin. Tout en s'efforçant de prendre en compte l'ensemble des risques et des menaces, ce travail a été mené avec le souci de ne pas avoir de redondance avec l'exercice du *Livre blanc* sur la Défense. Les questions propres à celle-ci ne sont donc pas abordées.

Les solutions proposées ont été élaborées avec la préoccupation d'utiliser ce qui existe déjà et fonctionne bien, même si le bilan d'ensemble est peu satisfaisant :

- Des actuels acteurs publics et parapublics concernés par la sécurité globale, aucun n'a atteint la masse critique ou le rang conceptuel assurant son rayonnement en la matière ni en France ni, *a fortiori*, en Europe ou dans le monde. Dans l'ensemble, en effet, ces institutions font peu de recherche, publient peu, disposent de peu de bases documentaires référencées et négligent l'expertise de leurs auditeurs présents ou passés. Enfin, leur influence est faible sur les autres instituts et grandes écoles du domaine dans notre pays ou à l'étranger.

- Autour de ces acteurs directs, les autres centres intéressés par la sécurité globale (universitaires, donneurs d'ordres d'Etat, instituts et commanditaires, privés, etc.) sont dispersés, vivent chichement et agissent d'ordinaire dans le court terme.

Partant de ce constat, ce rapport suggère une réorganisation permettant de créer l'outil nécessaire. Celui-ci devra assurer :

- une recherche fondamentale dans les domaines pertinents pour élaborer et conduire une politique de sécurité globale ; cela suppose une gestion compétitive et créative de l'allocation des budgets ;
- une recherche plus appliquée qui valorise l'expérience des auditeurs présents ou anciens et aussi celle des autres acteurs de la sécurité globale ;
- un enseignement diversifié, assuré par un corps enseignant flexible, réactif et soucieux de relations étroites avec ses homologues des autres formations et des écoles professionnelles ;
- une politique d'échange très volontariste avec les entités étrangères analogues et avec les autres acteurs de la sécurité globale, comme les entreprises et le monde judiciaire ;
- une gestion rationnelle des moyens de fonctionnement avec le développement systématique de moyens communs (documentation, traduction, publications, etc.) modernes et efficaces.

Défis et acquis au début du XXI^e siècle

Les défis pour la France dans l'Europe

Afin d'assurer sa défense et sa sécurité, la France se doit de percevoir et d'analyser les multiples dangers auxquels elle est exposée.

Les risques correspondants pour son intégrité sont directement liés à son degré de vulnérabilité face à ces dangers.

Enfin, la volonté propre d'un acteur extérieur de nuire à notre pays transforme ce risque en menace.

Une approche fine permet de distinguer :

- Les **menaces**, ce que l'homme s'inflige à lui-même volontairement : guerres, attentats, massacres, etc.
- Les **risques**, d'origine naturelle pour lesquels l'homme, s'il intervient, ne le fait qu'involontairement.

Ce qui relève des menaces

Le terrorisme

Parmi ces menaces, le terrorisme occupe une place centrale, confortée après les attentats du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center et le Pentagone et, plus récemment, ceux du 11 mars 2004 à Madrid et du 7 juillet 2005 à Londres. Dans ce contexte, l'islamisme radical est une composante essentielle des menaces qui sont suspendues sur le monde, l'Europe, et la France. Le terrorisme islamiste est une menace de plus en plus difficile à cerner, qu'il faudra combattre avec des moyens techniques et humains toujours plus importants et mieux coordonnés. L'annonce par le ministre de l'Intérieur de la création d'une direction centrale du Renseignement intérieur, regroupant les services de la DST (direction centrale des Renseignements généraux) et la majeure partie de ceux de la DCRG (direction de la Surveillance du territoire) s'inscrit dans cette recherche permanente d'une efficacité maximale et d'une adéquation aux évolutions du « village planétaire ».

Voir réunies les connaissances et les compétences, notamment dans le domaine de renseignement humain, de ces deux directions est heureux, et, assurément, à la hauteur de l'enjeu.

Dans ce contexte, la prolifération nucléaire prend une importance encore accrue. Comme l'expliquait récemment Pierre Hassner, elle devient de plus en plus dangereuse, pour des raisons à la fois techniques, politiques et culturelles qu'il exprime ainsi : « *les armes nucléaires sont plus faciles à acquérir, et leur emploi est moins impensable car le risque de les voir tomber entre les mains de fanatiques insensibles à la dissuasion, parce qu'ils acceptent ou recherchent le suicide, est moins négligeable* ». Dès lors, le pire réside dans la double possibilité pour certains pays de disposer de ces armes et de les mettre au service du terrorisme international.

La criminalité organisée

La lutte contre la criminalité organisée représente un deuxième enjeu majeur. Il existe, notamment en France, un déficit de connaissance sur les grands trafics transnationaux : échanges illicites de stupéfiants, armes, êtres humains, espèces protégées, véhicules volés, cigarettes, matières fissiles, objets d'art, gemmes. Il faut absolument combler ce déficit car la mondialisation qui facilite les échanges licites est une aubaine pour les flux illicites de marchandises de tout type. Il faudra, pour prendre la mesure de la menace, s'interroger sur le rôle que joue le territoire vis-à-vis de ces trafics. Par exemple, la France est-elle avant tout un marché pour les produits illicites ? Peut-elle être, dans certains cas, le point de départ de grands trafics ? Des acteurs français sont-ils les maîtres d'œuvre de grands trafics transnationaux, comme cela était le cas de la *French Connection* avec l'héroïne ? *In fine*, et d'une manière générale en Europe, les criminalités nationales entretiennent des rapports étroits avec les criminalités extérieures, créant des mafias toujours plus puissantes qui épaulent parfois le terrorisme à la recherche de fonds pour son action destructrice.

Les flux illicites

Les trafics transnationaux et les migrations irrégulières sont facilités par la massification des flux de toutes natures, engendrés par la globalisation. Assurer

(devoir économique) mais en même temps contrôler (principe de précaution) la fluidité de ces échanges matériels et immatériels constitue un autre enjeu éminent des prochaines années. Aujourd'hui, seule une infime partie des flux est contrôlée. Les opérateurs de flux raisonnent prioritairement selon deux impératifs absolus : fluidité et rentabilité économique. Les questions de sécurité restent à l'arrière-plan, sauf pour leurs aspects élémentaires et incontournables. Cependant, les enjeux sont tels que les opérateurs ne peuvent ni s'affranchir ni éluder complètement ces paramètres de sécurité. Dans l'avenir, il faudra développer et étayer davantage la collaboration entre acteurs (notamment publics) et opérateurs impliqués dans la gestion quotidienne des flux, ainsi que mutualiser les moyens et les pratiques. Cette stratégie devra se compléter par une association active de l'individu citoyen, client et usager des flux.

Les menaces liées aux nouvelles technologies

Le développement des nouvelles technologies entraîne de nouvelles menaces. Les malfaiteurs sont, généralement, les premiers utilisateurs des nouvelles technologies. Soit qu'ils s'en servent, pour commettre des infractions connues de longue date selon des modes opératoires renouvelés, (on peut évoquer à titre d'exemple la pédopornographie ou l'escroquerie sur Internet). Soit que la dépendance croissante de nos sociétés envers les systèmes interconnectés de communications électroniques constitue une vulnérabilité jusqu'alors inconnue. Toute menace crédible d'atteinte à l'intégrité de ces réseaux confère un poids et un impact criminels très fort à ses auteurs.

Parallèlement, les services de police font de plus en plus appel aux nouvelles technologies dans le cadre de leurs missions de recherche des auteurs d'infractions (usage des fichiers de police) ou de prévention (développement de la vidéosurveillance). Il convient donc, tout en permettant aux autorités de recourir à ces nouveaux outils d'enquête, de veiller à ce que cet usage soit contrôlé et, surtout, qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire afin que les libertés individuelles et collectives soient assurées. Enfin, il serait judicieux d'anticiper ces notions de fluidité et de sécurité dès la phase de conception des nouveaux équipements ou infrastructures générant des flux.

La dimension internationale de la sécurité intérieure

La sécurité intérieure est complexe : de la petite criminalité au terrorisme ou au crime organisé et aux émeutes de banlieue, les pouvoirs publics ont en effet à traiter un ensemble hétérogène de menaces, de nature et d'origine différentes et émanant d'acteurs multiples. La sécurité intérieure est ainsi un concept fort évolutif doté d'une dimension internationale incontestable, tant les risques et les menaces internes et externes apparaissent imbriqués. Aucun État n'est aujourd'hui à même de garantir, à lui seul, sa sécurité intérieure. De fait, avec la fin la guerre froide et l'essor de la mondialisation caractérisée par l'érosion des frontières, la facilité croissante de voyager, la libre circulation des biens et des personnes de même que les flux migratoires, nos pays sont confrontés à de nouvelles menaces qui naissent et se développent dans nos territoires mais aussi, très souvent, à l'extérieur.

Les technologies de l'information et des télécommunications favorisent également un échange rapide de l'information, permettant la coordination d'activités licites ou illicites à des distances immenses. Ces aspects ont certainement, et dans une importante proportion, accru la vulnérabilité des pays développés aux dangers, notamment transnationaux, s'exerçant sur leurs sols.

Ce qui relève du risque

Les risques sanitaires

La sécurité sanitaire est aujourd'hui un enjeu majeur de société. Partout sur la planète des professionnels de santé, responsables politiques et industriels dialoguent sur les moyens de protéger le monde contre les menaces que représentent une pandémie de grippe, les conséquences sanitaires des conflits armés, les catastrophes naturelles, les accidents technologiques, les risques climatiques et le bioterrorisme. En moins d'un demi-siècle des changements profonds sont survenus : accroissement démographique, urbanisation rapide, agriculture intensive, dégradation de l'environnement et utilisation malencontreuse des anti-infectieux ont bouleversé l'équilibre du monde microbien. Chaque année, une nouvelle maladie

fait son apparition. Avec plus de deux milliards de passagers transportés par an, les possibilités de dissémination internationale rapide des agents infectieux et de leurs vecteurs sont bien plus importantes.

L'ampleur de ces menaces est accrue dans un monde fortement mobile, économiquement interdépendant et interconnecté électroniquement. L'activité économique et commerciale souffre des désastres sanitaires, bien au-delà des lieux où ceux-ci adviennent. Les menaces qui pèsent sur la sécurité sanitaire mondiale sont consécutives à l'activité humaine, à l'interaction de l'homme avec son environnement ou encore à des événements de nature chimique ou radiologique, y compris les accidents industriels et les phénomènes naturels. Deux exemples de nouvelles menaces sanitaires sont apparus récemment : le bio-terrorisme moderne, qui a fait son apparition en 1994 à l'occasion de l'attentat perpétré par la secte Aoun au Japon, et, en 2006, la décharge à grande échelle de déchets chimiques toxiques sur le sol de la Côte-d'Ivoire. Enfin la plus redoutée des menaces pour la sécurité sanitaire est la grippe pandémique.

Les menaces contemporaines, du simple acte de malveillance au terrorisme de masse, touchent aujourd'hui des systèmes si complexes que l'on est dans l'obligation, pour prévenir, d'anticiper le risque. La sécurité globale nécessite d'adopter une démarche systématique avec une méthodologie simple et efficace permettant d'analyser et de circonvenir les risques au sein des systèmes complexes quels qu'ils soient.

Les risques environnementaux

Aujourd'hui, les conflits traditionnels interétatiques sont concurrencés par des conflits transnationaux civils issus d'enjeux environnementaux, de conflits géostratégiques résultant des efforts rivaux de contrôle des ressources, notamment énergétiques, ou d'actes de terrorisme culturel ou ethnique visant au contrôle des territoires. Ainsi, les moyens à mobiliser, la gestion des crises et la prévention des dangers dans un environnement civil comportent de plus en plus d'aspects communs avec une intervention militaire, au point de justifier un rapprochement des stratégies de prévention et d'action. Telle est également la conclusion d'un rapport officiel publié le 10 décembre 2007 commandé par l'ONU et rédigé par le *German*

Advisory Council on Global Change (WBGU). Il envisage les scénarios les plus inquiétants, dont les risques de conflits engendrés par le changement climatique, auxquels, sans catastrophisme, les stratégies de la sécurité civile et militaire sont invités à réfléchir. Justifiant tous les efforts actuellement entrepris pour repenser la sécurité, notamment en France, et y intégrer les risques environnementaux, les conclusions de ce rapport sont transposables à d'autres risques comme ceux pesant sur les centrales nucléaires des pays amis, les conflits d'usage sur l'eau (conflits récurrents ou au Moyen-Orient) ou l'utilisation des pollutions à large échelle. Par ailleurs, l'analyse du risque environnemental doit intégrer l'approche du marché des permis d'émission de gaz à effet de serre qui, à terme, représentera des milliards d'euros, couplées aux évolutions démographiques mondiales des 25 prochaines années (en 2030, il restera encore 1,4 milliard de personnes sans électricité) et à l'ampleur des défis technologiques pour faire face à ces besoins.

L'apport essentiel de l'analyse de risque proposée par ce rapport est qu'en l'absence de contre-mesures résolues, le changement climatique affectera de nombreuses sociétés dans les décennies à venir. Cela pourrait entraîner déstabilisations et violences et compromettre la sécurité nationale et internationale à un nouveau degré. Toutefois, les changements climatiques pourraient également unir la communauté internationale, à condition qu'elle les reconnaisse comme une menace réelle et mette rapidement en place les moyens d'éviter toute perturbation anthropique dangereuse. Sinon, les changements climatiques aggraveront les divisions et les motifs de conflits tant entre les pays qu'au sein même des pays.

Du risque aux menaces : les crises de l'environnement

Tout ceci milite pour un concept de sécurité stratégique globale, tant les conflits civils internes risquent demain d'être enchevêtrés avec des guerres interétatiques traditionnelles. Au point que, d'après de nombreux analystes, nous sommes surtout menacés par des guerres de type civil. Le rapport concerné de l'ONU dresse d'ailleurs des cartes très détaillées des menaces potentielles. Il montre que le changement climatique pourrait exacerber les crises

environnementales existantes telles que la sécheresse, la rareté de l'eau et la dégradation des sols, intensifier l'utilisation des terres et territoires sources de conflits et déclencher de nouvelles migrations. Le réchauffement de la planète mettra en péril les moyens d'existence de nombreuses personnes, notamment dans les régions en développement, et accroîtront la pauvreté et l'exclusion sociale. Surtout dans les États fragiles, faibles et mal gouvernés, le changement climatique est susceptible de dépasser les capacités locales à s'adapter à l'évolution des conditions environnementales nouvelles, renforçant ainsi la tendance à l'instabilité générale de ces sociétés et régions.

Toutes les études publiées démontrent la relation entre le niveau du réchauffement et l'augmentation à due proportion des risques de sécurité à prévoir. Ces risques concernent aussi la France, où il faut donc renforcer la prévention et la gestion des catastrophes et des crises. La fréquence et l'intensité des risques majeurs sont appelées à augmenter. La prévention et la gestion des crises devront ainsi intégrer bien davantage le risque climatique. La sécurité globale devra inclure la dimension climatique. La prévention, la préparation et l'intervention doivent donc être érigés en priorité aux niveaux national et européen.

Les instruments existants de gestion des risques doivent être renforcés et d'autres mis au point. Il faut cartographier des zones vulnérables selon le type d'incidence ; élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles ; évaluer les menaces et les incidences sanitaires, environnementales, économiques et sociales. Expériences et bonnes pratiques (plans d'urgence, par exemple) pourraient être échangées. Tous ces éléments constituent une nouvelle conception de la gouvernance de crise ou d'exception. Surtout hors du contexte européen, de nouveaux types de conflits sont susceptibles d'advenir. L'élévation du niveau des mers et les tempêtes ou les inondations pourraient menacer l'avenir des villes et des régions industrielles le long des côtes de Chine, d'Inde et des États-Unis. La fonte des glaciers mettra en danger l'approvisionnement en eau dans les Andes et l'Himalaya.

Ces scénarios impliquent de réviser les priorités d'intervention, comme de concevoir de nouveaux moyens d'intervention dans les secteurs en cause.

Enfin, les changements climatiques pourraient causer des transformations majeures de l'écosystème global : comme le dépérissement de la forêt amazonienne ou la perte de la mousson en Asie, ce qui pourrait avoir des conséquences immenses pour les sociétés concernées. Si, globalement, les guerres interétatiques traditionnelles sont peu susceptibles d'advenir, le changement climatique pourrait bien intensifier les conflits distributifs et d'usage comme tous les problèmes déjà complexes tels la défaillance de l'État, l'érosion de l'ordre social et la montée des violences urbaines. Dans les régions touchées, cela pourrait entraîner l'aggravation de processus de déstabilisation et des conflits diffus, auxquels nos États doivent se préparer. Du local au global, la sécurité stratégique s'impose toujours plus comme une nécessité commune. De nouvelles stratégies d'intervention face aux risques environnementaux doivent ainsi trouver des terrains d'étude communs, civils et militaires.

Les acquis - justice, défense, armement : préserver et renforcer

La justice, maillon crucial de la chaîne pénale

De longue date, et notamment dans le débat public, l'évocation des questions de sécurité intérieure concerne la seule action du ministère de l'Intérieur et des forces qu'il contrôle : police et gendarmerie nationales. Les politiques publiques de sécurité ont ainsi d'abord privilégié l'accroissement des moyens des forces de l'ordre, la réforme des entités policières et l'adaptation des réponses répressives aux évolutions de la criminalité. Or, les forces de l'ordre ne sont qu'un maillon de la chaîne pénale et du système de sécurité intérieure. Ainsi, une politique publique de sécurité, ou plus largement une réflexion stratégique sur la défense et la sécurité, ne peut se concevoir que si l'ensemble des acteurs concernés est sensibilisé et associé à cette démarche. Déjà, par le passé, nombre de magistrats ont suivi les sessions de formation d'organismes dont se préoccupe la mission. Mais ne faut-il pas aller plus loin en créant une nouvelle structure de formation et de recherche, où les questions relevant de l'intérieur d'un côté et de la justice de

l'autre, seraient abordées dans la logique de la chaîne pénale, des faits constatés à la lutte contre la récidive, en passant par le procès pénal et l'exécution des mesures et sanctions pénales ?

Développer et élargir à l'Europe l'esprit de défense

De toutes les fonctions régaliennes de l'État, la défense est la plus cruciale pour la préservation et la survie de la nation. À cette fin, les responsables des fonctions publiques civile et militaire et des autres secteurs d'activité de la nation doivent envisager ensemble les grands problèmes de défense. D'abord dirigée vers les seuls citoyens français, cette mission doit désormais s'étendre à ceux des États de l'Union européenne et des pays liés à la France. Le développement du lien Défense-Nation s'apparente à une mission de service public. Il doit contribuer à créer une véritable culture de défense, mais surtout à susciter, au sein des élites françaises et internationales, un réseau de liens professionnels indispensable pour affronter une mondialisation désordonnée et parfois dangereuse.

La formation des auditeurs doit leur permettre de mieux comprendre les questions actuelles de défense, les encourager à devenir des promoteurs de la culture de défense et à agir dans ce domaine, notamment en s'engageant dans les associations d'auditeurs. Elle doit les inciter à élaborer un projet collectif en développant une réflexion commune sur la défense globale. Cette mission doit s'étendre à tout le territoire national. Des sessions spécifiques adaptées aux préoccupations de publics spécialisés doivent également être envisagées. Pour tous, il faut savoir aborder les problématiques de défense et de sécurité sur de courtes périodes.

Par ailleurs, la *diffusion* de savoir doit naturellement suivre la *production* de savoir. Multiplier les liens avec les mondes de l'enseignement et de la recherche doit enrichir les travaux des auditeurs et la réflexion des chercheurs. L'expertise des auditeurs constitue un capital qu'il faut valoriser afin de pouvoir répondre sous faible préavis à des besoins de l'autorité publique et des entreprises.

L'armement, au service des forces de souveraineté

La fonction armement a pour objectif d'équiper les forces, pour qu'elles puissent assurer leurs missions. Elle doit assurer l'accès à une base industrielle et technologique de défense et de sécurité européenne autonome. Cette autonomie compétitive doit être préservée au plan national pour les forces de souveraineté (dissuasion, cryptologie, biotechnologies, systèmes d'information et de renseignement, technologies clefs) et aussi, au plan européen. La Commission européenne souligne dans cette perspective que « *c'est la base industrielle et technologique de défense (BITD) qui fournit les moyens de faire face aux défis mondiaux en matière de défense, ainsi qu'aux nouveaux défis qui se font jour sur le plan de la sécurité.* ».

L'économie de défense et de sécurité touche de multiples problématiques et de larges domaines industriels, organisationnels et humains. L'impact économique des dépenses de défense est une préoccupation majeure et légitime de l'État au vu des budgets qui y sont consacrés - 15 milliards d'euros - et des emplois qui en dépendent, environ 165 000 personnes en France. L'évolution des enjeux de défense et de sécurité doit être assumée par la fonction armement, notamment par les acteurs étatiques devant établir des partenariats avec des acteurs publics mais aussi privés. L'évolution des enjeux de défense et de sécurité doit être comprise dans la pédagogie de la formation. Éclairée du contexte stratégique et industriel, la communauté armement doit maîtriser l'ensemble des problématiques économiques et technologiques des équipements de défense et de sécurité.

Si la France se place aujourd'hui dans les premiers rangs mondiaux de certaines industries (nucléaire, aéronautique, aérospatiale) dans le domaine civil, c'est en grande partie grâce aux investissements que la Défense nationale a consacré depuis l'origine pour créer et entretenir ses outils de défense (dissuasion, flotte aérienne ou maritime, systèmes, ...). Les efforts actuellement effectués dans le secteur de la défense et les compétences qui en découlent bénéficient encore au secteur civil. Cette balance économique est aussi à prendre en compte.

Toutes ces contraintes ont fait apparaître la notion de la double dualité « défense-sécurité » et civilo-militaire, nécessité née non seulement du contexte géopolitique international, mais aussi de l'indépendance stratégique que visent certains états dans le domaine de la sécurité, au delà de leur souveraineté.

Tous ces enjeux représentent des milliards d'euros au-delà du simple budget dédié à la Défense.

Déceler, étudier, former : créer l'outil nouveau

Pourquoi ces difficultés ?

Une absence de capacité d'analyse prospective

Dans l'administration française actuelle, il s'agit, presque partout, d'un constat d'absence, pas de carence. Le problème central sur ce sujet est que, s'il devrait exister un besoin, il n'existe en tout cas pas de demande. C'est un hiatus déroutant face à un monde par ailleurs perçu comme incertain et lourd de crises potentielles. Comprendre cette apparente incohérence est un préalable pour y répondre. Le cœur de la réponse se trouve dans la tradition administrative française. La puissance de celle-ci, inchangée pour l'essentiel depuis 400 ans, est une arme à double tranchant. En effet, la capacité de l'Etat à renouveler ses politiques est inversement proportionnelle à son aptitude à la gestion courante. Dans les domaines qui intéressent l'opinion, et donc les élections, cet antagonisme engendre un mélange d'inertie bureaucratique et d'activisme législatif qui se renforcent mutuellement.

Ce conflit latent entre les capacités d'innovation et d'exécution de l'Etat affecte autant les domaines de souveraineté, en général moins sensibles à l'opinion, et notamment la politique de sécurité y compris la politique étrangère et la défense. La légitimité de l'action autoritaire de l'Etat est plus grande en ces matières mais la difficulté à produire une politique n'est pas moindre. Dans ces domaines complexes à cycle long, l'inertie se confond facilement avec la

continuité et la mémoire avec l'intelligence. L'action publique est rythmée par des crises qui imposent leur agenda et une gestion a posteriori. Leur principale qualité est, pour un temps, de forcer la coordination administrative et d'accroître l'autorité des décideurs finaux, bref d'améliorer l'efficacité du système.

Entre les crises, il n'existe guère de moyens de les anticiper et d'élaborer une politique de l'Etat associant les principaux acteurs publics qu'elle impliquerait. Cette lacune existe pour l'Etat dans son ensemble mais aussi pour chacune des grandes administrations concernées. Par des voies différentes, les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Intérieur ont identiquement échoué à se doter d'un moyen de prévision et de planification. C'est à dire à bâtir un outil pérenne, capable de présenter au ministre des visions de moyen terme construites sur des faits et déclinées en actions politiques effectives et durables susceptibles d'une mise en œuvre immédiate. Ce constat vaut tout autant pour les grands ministères de société comme la Justice, la Santé ou même l'Économie.

La raison fondamentale de cet état de choses n'est pas la compétence des hommes ni les ressources. La France possède les deux en abondance. La raison fondamentale est le fonctionnement même d'une culture administrative de gestion comme l'est la nôtre. Dans une telle culture, le premier effort de la prévision n'est pas dans la prospective mais dans la planification et notamment dans celle des moyens. Les ministères à budget d'investissement élevés, comme la Défense ou la Santé, consacrent infiniment plus de ressources intellectuelles et politiques à définir et à obtenir les moyens qu'ils désirent qu'à élaborer et faire partager une vision du futur qui justifieraient ces moyens.

Il ne s'agit pas d'abord d'inertie administrative et budgétaire mais de la logique profonde d'administrations d'exécution. De telles organisations traitent les problèmes avérés, souvent avec efficacité. La meilleure preuve en est que lorsque des nouveautés importantes et durables surviennent, des administrations nouvelles sont créées pour en prendre charge. C'est une condition nécessaire d'efficacité. Et, dans leur phase de création, ces nouvelles structures font souvent preuve d'une capacité de planification et de prévision remarquables. Les industries nucléaires

et spatiales françaises se portent bien parce que le CEA (Centre national d'études spatiales) et le CNES (Commissariat à l'énergie atomique) ont été inventés et mis sur de bons rails au premier jour. Les biotechnologies se portent mal faute d'un dieu tutélaire dans le panthéon bureaucratique.

Cette logique profonde façonne les hommes et les carrières. Dans le déroulement de celles-ci, rien n'encourage l'intérêt pour la prévision ni n'en récompense la pratique, même fructueuse. Car cet exercice trouve difficilement une place légitime, c'est à dire s'inscrivant dans les activités centrales d'exécution. En effet, avoir des connaissances, de bonnes analyses et de bonnes idées n'est pas toujours utile. C'est une des difficultés majeures de l'éclairage apporté de l'extérieur aux administrations. Le problème existe aussi pour les regards neufs portés de l'intérieur. Outre une éventuelle arrogance intellectuelle, les chefs de ces administrations sont absorbés par leurs enjeux immédiats. Lesquels correspondent souvent aux problématiques d'hier aux yeux des chercheurs. Dans le meilleur des cas, les préoccupations de ces derniers peuvent être reconnues comme valables sans pour autant être traitées comme réelles c'est à dire entrer immédiatement dans le champ de l'action publique. La pertinence n'est pas toujours pertinente s'il y a trop de différence entre les sujets d'aujourd'hui et les préoccupations de demain.

Ce problème est reconnu. La solution qui y a été traditionnellement apportée est de mélanger experts extérieurs et praticiens dans une structure *ad hoc* au sein des administrations centrales. Après des débuts prometteurs, ces formules ont tourné court comme le montre deux exemples majeurs. La DAS (délégation aux Affaires stratégiques) du ministère de la Défense a été tellement légitimée qu'elle en est devenue une annexe opérationnelle. Inversement, le CAP (Centre d'analyse et de prévision) du Quai d'Orsay est confiné dans un rôle purement intellectuel de boîte à idées du cabinet. Il est à noter que, dans ces deux cas, l'équilibre recherché a duré aussi longtemps que les créateurs des organismes, tous deux fort talentueux. Mais la logique des grandes organisations administratives n'est pas celle-là. Sans indépendance, la pertinence de la différence n'y est admise qu'au prix du conformisme, c'est à dire de la négation même de l'idée de départ.

Dans ces conditions, il n'y a aucune valorisation professionnelle à exercer des fonctions de prévision ou à s'y former. La seule exception est le cas où cela constitue l'étape obligée d'une carrière. En pratique, seul le ministère de la Défense procède ainsi parce que, cas unique de notre administration, il y existe un certain intérêt pour la doctrine, la conceptualisation des situations à traiter et des solutions pratiques à y apporter. Ailleurs, le passage par des lieux de réflexion et de prospective sert, au mieux, à bâtir des réseaux informels de personne, parfois puissant comme le montre le cas de l'IHEDN, en une logique de personne, pas d'organisation.

Pour sévère que soit ce diagnostic, il faut souligner qu'en ces matières, l'administration française n'est pas affligée d'une impuissance particulière. En interne, la plupart de ses consœurs anglo-saxonnes ne font pas mieux qu'elle. La différence qui aggrave le cas français est qu'il n'y a pas grand chose hors de l'administration. C'est là le legs le plus redoutable de sa longue histoire comme le notait déjà Tocqueville : « *Ce qui caractérise l'administration en France, c'est la haine violente que lui inspirent indistinctement (...) tous ceux qui veulent s'occuper d'affaires publiques en dehors d'elle. Le moindre corps indépendant qui semble vouloir se former sans son concours lui fait peur, la plus petite association libre, quel qu'en soit l'objet, l'importune. (...) En un mot, elle préfère la stérilité à la concurrence.* » Il ne s'est donc jamais créé d'institutions intellectuelles indépendantes pour réfléchir aux affaires de l'État, qui soient légitimes aux yeux des administrations. Depuis le XVII^e siècle, celles-ci ont produit un formidable système d'écoles spécialisées tout entier tourné vers l'acquisition des compétences techniques nécessaires aux fonctions d'exécution et soigneusement tenu à l'écart de l'université. Cette distance des intellectuels français au pouvoir bureaucratique et leur longue tradition de dissidence politique, réelle ou supposée, ont à peu près complètement empêché l'apparition de lieux de pouvoirs intellectuels alternatifs qui possèdent une autorité de compétence en dehors de l'Etat. Le va et vient entre le pouvoir politique et le pouvoir intellectuel qui existe aux Etats-Unis fut, jusqu'à présent, impossible dans la tradition française.

Cette lacune n'entraîne pas seulement un conservatisme intellectuel sous guise de réalisme. Elle prive

aussi les hauts fonctionnaires de l'apprentissage de la pluridisciplinarité. Par nature, les administrations d'exécution sont verticales et d'autant plus dans un pays passionné de statuts. Non seulement la mobilité entre ministères est très faible en France mais la collaboration aussi. Elle n'est, là encore, qu'une nécessité fonctionnelle décidée d'en haut et imposée par des procédures *ad hoc* qui font le cœur du rôle des services du Premier ministre. Déjà laborieuse pour les affaires courantes, cette coopération est pratiquement inexistante pour ce qui concerne la réflexion sur l'avenir.

Coûteuse pour le fonctionnement quotidien de l'État, cette lacune devient alors un véritable handicap. La diversité et la complexité des problèmes interdisent toujours plus de ne les voir que par le prisme d'une seule administration et requièrent une réelle pluridisciplinarité. Il faut à celle-ci la souplesse protéiforme de la biologie et non la rigide mécanique administrative traditionnelle. D'ordinaire, celle-ci est incapable de collaborer pour traiter d'un sujet nouveau et pluridisciplinaire. Prévenir les risques politiques qui étaient sous-jacents à la convention OCDE sur la corruption aurait supposé une coopération approfondie entre les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Économie. Les administrations n'ont jamais considéré comme prioritaire de détacher du personnel dans des instances internationales impliquées dans les définitions des règles du jeu en matière de normalisation et de standardisation. Nombreux sont les exemples de textes internationaux qui nous pénalisent et qui ont été négociés des années durant sans que cette prospective conjointe soit jamais menée. Et la part toujours croissante de la réglementation d'origine multilatérale fait de cette situation un risque majeur. Risque fonctionnel mais aussi politique : l'insubordination tardive de la France constatant les dégâts *a posteriori* est de moins en moins admise par ses partenaires.

L'absence d'analyses prospectives n'est pas, en France, un défaut de notre organisation administrative mais son produit direct. Dans ces conditions, y porter remède n'est pas d'abord une question d'organisation comme le montre l'échec de la plupart des tentatives : c'est une question de sociologie bureaucratique et donc de pouvoir.

Une administration rétive à la pensée prospective

Dans le système administratif français actuel, il existe deux processus d'élaboration des politiques. L'un ordinaire, est, pour l'essentiel, piloté par l'administration. Il consiste surtout à proposer des ajustements progressifs aux politiques existantes selon les circonstances et les résultats. C'est un processus empirique, conduit par une logique de moyens - ce qui tient à la nature même du système administratif français. L'autre, extraordinaire, est piloté par les événements. Il s'agit d'un mode de crise qui peut résulter de l'irruption de risques nouveaux ou de la conscience nouvelle d'enjeux existants. Dans notre système, ce processus-là est clairement dominant en ce qui concerne la refonte ou l'invention des politiques. C'est en partie légitime : les crises sont des catalyseurs et nulle organisation administrative ne remplace le *leadership*. Entre ces deux modes règne un vide parfait, dont le comblement est clairement notre sujet. Comment dépasser la simple logique administrative pour anticiper les crises afin que leur gestion entre, elle aussi, le plus souvent possible, dans une logique ordinaire ?

Dans ce contexte, l'exercice de prospective n'entre naturellement dans aucun de ces deux processus. Il n'a pas la légitimité opérationnelle des premiers ni la contrainte d'urgence des seconds si bien qu'il apparaît aisément théorique aux fonctionnaires et aux politiques. Puisque, par nature, la prospective ne traite pas du quotidien et qu'elle n'est pas non plus une prévision météo des crises du lendemain, elle est exclue des processus de décision et « réduite » à un exercice de la pensée.

C'est un paradoxe de ces vingt dernières années de voir l'Etat français régresser et se dépouiller de ses moyens de prospective, quand les grandes entreprises font l'inverse. Nulle d'entre elles ne fonctionne sans un éclairage à moyen terme, durée variable selon son cycle propre : 5 ans chez Danone, 20 ans chez Airbus. Pour toutes, la prospective est un moyen d'appréhender la réalité - un outil de gestion, ni plus ni moins. Ce qui rend cela naturel dans les entreprises est une vision lucide et pragmatique de ce qui peut être attendu d'une prospective stratégique. Cela peut se résumer en trois points.

- La prospective n'est pas la prévision. Il y a un écart considérable entre la connaissance des principaux déterminants d'un marché et l'anticipation du comportement de celui-ci. De même que la science de l'atmosphère est loin de mener à une capacité assurée de prévoir le temps. La prospective ne traite, en général, que des conditions nécessaires à la survenue d'événements et le plus souvent de manière partielle. Cela n'empêche pas la réflexion sur le réchauffement climatique d'être un des plus formidables succès de prospective jamais connus.
- Les crises imprévisibles et graves existent, dans la nature comme dans la société. Mais les aléas du monde ne sont pas un échec de la prospective : ils sont un rappel de ses limites et du point précédent.
- En revanche, si le déclenchement d'une crise est souvent inattendu, ses causes premières ne le sont pas. D'une part, les tendances lourdes existent, dans la nature comme dans la société. D'autre part, l'émergence de phénomènes nouveaux mais durables peut s'identifier, notamment en matière sociale ou technologique.

Dans un tel cadre, la prospective stratégique n'est ni de la divination ni de l'alchimie. C'est un exercice rigoureux obéissant à deux exigences méthodologiques précises :

- L'accumulation des faits. La prospective ne vaut qu'enracinée dans le réel. C'est d'abord une discipline d'observation et d'inventaire. À défaut, elle n'est en effet que théorie : la prospective n'est pas la futurologie.
- La mise à jour de mécanismes *pérennes* sous-jacents aux phénomènes observés. C'est le fondement même de la prospective.

Le travail consiste alors à élaborer des hypothèses d'évolution des situations, partant des faits de départ et par application des mécanismes analysés. Il s'agit, en général, de définir une enveloppe de contrainte, pas de dessiner un futur. Enfin, pour chaque cas, il faut élaborer des propositions d'adaptation des politiques existantes, progressivement réalisables à partir du moment présent. La prévision

rentre ainsi dans le processus ordinaire d'élaboration des politiques. Parfois, l'accumulation d'informations et d'analyses partielles mais convergentes peut permettre des anticipations plus précises que des événements d'alternatives et donc des actions immédiates et rapides. C'est le moment clé du déclenchement précoce, où la prospective entre dans le processus de décision extraordinaire.

Ainsi menée, la prospective est un exercice sans fantaisie et qui n'a rien de révolutionnaire. L'analyse des problématiques stratégiques sous un angle prospectif n'est pas une nouveauté. C'est, notamment, le processus par lequel la plupart des grandes entreprises industrielles cherchent à orienter leurs budgets de recherche et leurs choix technologiques. Néanmoins, cette démarche est fort rare dans l'administration. L'évolution des régimes de retraite et, depuis peu, du climat sont à peu près les seuls sujets bénéficiant d'une telle approche. Encore celle-ci est-elle clairement marquée d'un souci de prévision qui est un des pièges - et sources de discrédit potentiel - de la prospective. Cependant, le besoin d'y remédier ne résulte pas seulement d'un souci de modernité administrative. Il provient surtout d'un double impératif pour l'État.

Le premier est politique. De ce point de vue, le besoin d'anticipation est beaucoup plus fort qu'autrefois. À tort ou à raison et dans tous les domaines, les États modernes s'obligent à promettre sans cesse plus de sécurité à leurs citoyens. La peur des risques et de l'inconnu se développe en proportion. Comme l'écrivait Tocqueville : « *Le gouvernement ayant pris la place de la providence, il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières.* » Nombreux sont les cas récents de difficultés politiques sérieuses résultant de réactions paniquées de la part de dirigeants confrontés à l'anxiété d'une population déboussolée par une crise réelle ou supposée : SRAS, canicule ou *Chikungunya* en France, ouragan aux États-Unis, crise bancaire au Royaume-Uni... Dans tous les cas, le problème n'est pas la crise elle-même mais l'impression donnée par les dirigeants de ne pas l'avoir envisagée. L'attente du public n'est pas une prévision exacte mais le sentiment sécurisant que l'État avait imaginé la possibilité du risque en cause.

Le second est technique. La diversité et la complexité des problèmes à traiter s'accroissent sans fin comme

la sophistication de nos sociétés. Sophistication technologique qui fait apparaître de nouveaux risques ou en aggrave d'anciens ; sophistication dans l'organisation, multipliant les interdépendances et limitant les souverainetés. Qui aurait pensé, il y a trente ans, qu'une convention OCDE ou des normes comptables soient de puissants moyens de contrôle économique de l'Europe par les États-Unis ? Pour être saisie, cette complexité appelle un croisement des regards et compétences et une projection sur le moyen terme pour en évaluer correctement les enjeux potentiels. Un groupe mélangeant juristes, économistes et chefs d'entreprise aurait pu soulever les bonnes questions sur la convention OCDE et, du coup, susciter un engagement sérieux et coordonné dans sa négociation.

La démarche recommandée ici est une méthode. Ses principes ne sont pas propres à un domaine d'application particulier. Elle doit donc faire partie de l'outillage intellectuel de tous les dirigeants d'administration. Rien de tel n'est enseigné à l'ENA et, a fortiori, dans la formation en cours de carrière. Remédier à cette carence est une tâche de longue haleine qui doit commencer par les générations montantes de dirigeants. Les institutions administratives de formation supérieure devraient jouer là un rôle clé à un double égard. D'une part, en formant effectivement à la prospective telle qu'ici envisagée. D'autre part, en exposant les participants à la pluridisciplinarité, celle des compétences et celle des cultures, dans l'optique d'un travail commun sur un même sujet et pas seulement d'une information sympathique sur la diversité du monde. Cela aurait pu être l'apport principal des sessions de l'IHEDN si elles ne s'étaient limitées à la rencontre des personnes et à une information de qualité sans véritable contenu de formation. La nature même de la méthode prospective appelle donc une rationalisation de ces institutions dont le cloisonnement reproduit celui de leurs administrations d'origine. Ce qui est à l'inverse du changement qu'elle devrait servir.

La parade : anticiper et déceler les phénomènes émergents

Le principe du décèlement précoce n'est pas nouveau, puisque déjà *Les trente-six stratagèmes*, *Traité secret de stratégie chinoise* le mentionne. Le mot décèlement,

qui suppose une activité intellectuelle subtile est préféré au terme de détection qui renvoie à une action physique, matérielle. En effet, au sens où nous l'entendons, le décèlement précoce est un concept intégrateur qui permet :

- d'abord, de repérer, puis d'écarter les apparences, donc d'accéder au réel ;
- ensuite, de poser rapidement et efficacement des diagnostics ;
- enfin, d'agir tôt - de prévenir - avec précision et autorité.

Avec le décèlement précoce il est possible d'intervenir avant de graves ruptures, sur les premiers symptômes d'un désordre à venir, sur la réduction des vulnérabilités, non seulement dans le champ de la sécurité globale, mais aussi, plus largement, dans celui de la géopolitique. Partant de là, comment fonctionne le décèlement précoce et comment peut-il utilement informer les autorités en matière de sécurité globale ? Sachant que :

- au sein d'un chaos hostile, il existe toujours des éléments ordonnés, des rythmes interprétables et des logiques analysables,
- aucune menace, violente ou insidieuse, pesant aujourd'hui sur notre pays et ses intérêts n'est vraiment aléatoire (hormis l'acte imparable d'un dément) ; de ce fait les agressions qu'ils peuvent subir ont un sens, une logique car elles ont été planifiées ;
- les méthodes employées pour ces attaques sont répétitives, ce qui les rend décelables et parfois prévisibles.

Partant de là, une cellule dédiée au décèlement précoce portera des diagnostics permettant de prévenir la menace ou de riposter. Un danger précis étant identifié dans ses premières manifestations, ces diagnostics précoces permettront au renseignement de concentrer ses observations sur une zone, un groupe, un flux, lorsqu'il est encore temps, avant tout passage à l'acte. Et si un acte hostile est malgré tout commis, avoir posé à son sujet un diagnostic correct permettra d'éviter qu'il ne se reproduise.

Pressentir/décélérer/projeter est donc le mode de pensée du décèlement précoce. Il offre de considérables avantages en matière de perception des dangers et menaces émergents. Il évite de tout balayer et vérifier systématiquement, ce qui permet des économies et surtout de concentrer l'action sur les points critiques à haut risque. Par croisement et échange d'informations, cela évite aussi au renseignement d'errer vers des risques hypothétiques ou illusoire. Enfin, point essentiel quoique paradoxal, le décèlement précoce concourt au maintien du maximum des libertés publiques, en nous évitant les lourdes contraintes générales que génère toute société paranoïaque.

La mutation de l'action terroriste (d'un terrorisme d'Etat ou politique à un autre, protéiforme), le risque d'émergence brutale de diverses infections planétaires, les dangers de déstabilisation économique et financière, posent de réels défis à notre société. Il devient donc crucial de disposer d'un cadre d'analyse stratégique et d'un plan d'action en vue de permettre à l'État d'affronter les menaces présentes et futures.

Une cellule de décèlement précoce devra stimuler une structure intégrée d'évaluation des menaces, restant aussi à créer. Cette structure large rassemblera toute l'information ouverte et pertinente disponible en la matière, l'évaluera et diffusera des notes prospectives en liaison avec les services spécialisés. Effectuant un saut conceptuel, cette nouvelle entité privilégiera l'analyse des acteurs d'une crise et leur cohérence, en ne se bornant plus à étudier les facteurs en cause.

L'outil nouveau : voies et moyens

En France, développer des réseaux dynamiques d'échange d'informations

Les relations entre les opérateurs des administrations centrales, les universités ou encore les milieux économiques sont très souvent inexistantes ou reposent sur des liens personnels. Il n'existe pas de lieux de dialogue, même informel, entre les divers acteurs publics et privés. La France n'a pas encore trouvé de mode d'action efficace pour parvenir à une synergie et à un partage des informations entre les services de l'État, le secteur privé de la recherche

et les entreprises. Il n'existe donc pas de vision prospective opérationnelle sur les questions de sécurité et de défense qui repose sur des échanges d'informations, voire d'analyses, entre les différents acteurs publics et privés. En conséquence, il n'y a guère de priorités partagées et donc d'objectifs communs précis et durables entre acteurs privés et publics.

Des relations informelles entre le secteur économique et les administrations

Aujourd'hui, l'ensemble de l'économie, que ce soit les grands groupes ou le tissu des PME, évolue dans un contexte concurrentiel international toujours plus contraignant. La concurrence économique est devenue cruciale dans les relations internationales publiques ou privées, civiles ou militaires, et sert directement aux Etats de facteur de puissance. Les analyses stratégiques ne peuvent donc plus dissocier les secteurs publics, privés, civils et militaires.

En France, quinze secteurs ont été identifiés comme liés aux intérêts stratégiques de notre pays et à notre indépendance nationale. Ces secteurs couvrent toutes les activités essentielles à l'indépendance de la défense nationale, regroupées sous le terme « technologies de souveraineté ». Sous l'impulsion du haut responsable chargé de l'intelligence économique et pour sécuriser ces secteurs, a été mis en place un dispositif d'appui au développement des PME sensibles. Au-delà de ce dispositif, il n'existe aucune structure nationale sachant répondre aux attentes stratégiques, tant des grands groupes que des PME. Le corollaire en est cruel : il n'y a aucun suivi collectif et continu des enjeux industriels, économiques et stratégiques majeurs de la France. Les relations d'orientations et d'analyses stratégiques entre le secteur public, les services, la défense et le secteur privé sont quasiment inexistantes et relèvent ponctuellement de commandes dans l'urgence.

Pourtant, un consensus existe sur le fait que la performance économique du pays dépend largement de notre capacité collective de production de connaissances. Il est donc indispensable que les informations et la connaissance soient partagées et qu'un dispositif national orchestre la mutualisation de l'information entre le secteur privé et la sphère publique. L'État doit prendre en compte l'intérêt

des entreprises, notamment des plus petites, dans ses stratégies d'influence globale et les accompagner dans leur développement lorsqu'elles le sollicitent légitimement. Aujourd'hui le sentiment largement ressenti est qu'il existe une volonté mais mal appliquée sur le terrain. L'Etat demeure en décalage avec les besoins réels des entreprises qui nécessitent un accompagnement stable. Nombre de fonctionnaires ignorent les véritables contraintes des entreprises et proposent encore trop d'actions qu'ils croient en phase avec la réalité alors qu'il n'en est rien.

Vers une meilleure fluidité de l'information

La circulation de l'information entre la sphère publique et le secteur privé est un élément primordial de la réussite de la politique publique d'intelligence et de sécurité économiques. Cette ambition de faire circuler et de rendre efficaces les données collectées par les pouvoirs publics doit mobiliser l'Etat, car protéger et épauler la partie la plus dense de notre tissu économique national, les PME, c'est aussi favoriser la stratégie de puissance économique de la France et de l'Union européenne.

La France n'a pas encore su trouver un mode d'action efficace en la matière. Au sein même de chaque administration, les informations à caractère stratégique sont éparpillées, chaque service disposant de ses propres sources d'information et sans nulle centralisation, même documentaire. Ainsi par exemple, lorsqu'une délégation française se rend à l'étranger, chaque service fournit son propre dossier alors que, dans nombre de pays étrangers, les délégations disposent d'un dossier unique. Travailler en commun n'est pas la priorité recherchée. En matière de recherche, le système administratif actuel et les circuits de transmission de l'information interdisent une circulation rapide des notes d'analyse entre les producteurs et les décideurs. Si le principe de mise à disposition de l'information n'est pas contesté, en revanche, elle parvient rarement au bon endroit et au bon moment.

Créer un lieu d'échanges entre services de renseignement et universitaires, où les premiers inviteraient les chercheurs à réfléchir aux nouvelles problématiques, pourrait être envisagée dès l'instant où la confidentialité serait assurée, dans un cadre garantissant

la protection de la réflexion et le questionnement sans tabous. La mise en œuvre de passerelles entre le monde de l'expertise universitaire et le milieu des décideurs administratifs doit être accélérée. La présence d'universitaires dans les administrations publiques (Intérieur, Défense, Justice ou Affaires étrangères) ou, inversement, d'agents de ces ministères dans les universités, demeure trop rare et bien moindre que chez nos partenaires européens.

Il faudrait aussi développer et animer un réseau de compétences public/privé sous forme de plateforme d'échanges permettant de mutualiser de manière efficiente les talents reconnus. Renforcer les liens entre services spéciaux et entreprises, qui du fait de leur implantation à l'étranger disposent d'une manne d'informations utiles aux services opérationnels, suppose d'organiser des rencontres annuelles entre ces acteurs, ce qui constituerait un moyen de mieux partager une information aujourd'hui étouffée.

Une irrigation territoriale

Loin des soucis de sécurité nationale et internationale, les acteurs de terrain - politiques, économiques, administratifs - manquent de l'information utile et ne peuvent s'appropriier les enjeux nationaux. Alors que la force de la France est son système territorial, l'administration devrait diffuser des documents synthétiques de veille et des outils de réaction pour que cet échelon de base puisse anticiper, agir et réagir.

Idéalement, un institut national de la sécurité devrait être proactif et réactif en assurant la fluidification de l'information acquise par l'Etat et les centres de recherche privés, en pilotant des études de compréhension des phénomènes liés à la sécurité, en fournissant des documents synthétiques utilisables par tous les échelons territoriaux

Comment susciter une recherche pertinente et dynamique en France ?

Des études adaptées aux besoins

Dans notre système actuel, c'est moins la somme d'expertises à disposition des décideurs qui est en cause, que leur canalisation et leur mode d'exploitation.

Si les institutions de défense commandent nombre d'études stratégiques, la mémoire, l'exploitation, la synthèse et le recouplement de ces études et de leurs conclusions font défaut. Le problème commence dès la définition des sujets d'étude. Aujourd'hui, ils reflètent la préoccupation d'un service ou du cabinet du ministre. Si la primauté de leurs préoccupations ne saurait être critiquée, il est évident que cette procédure tend à relier fortuitement entre eux des sujets parfois totalement déconnectés. Ces sujets sont donc proposés à des instituts, centres de recherche, consultants, qui élaborent l'étude en partenariat plus ou moins suivi avec un pilote du service demandeur. Tels qu'ils sont définis (partant du seul besoin exprimé), ces sujets se recouparent donc mal avec les travaux scientifiques en cours au niveau international. Leur redondance éventuelle avec des travaux menés par ailleurs est aussi méconnue, leur pertinence scientifique, peu évaluée. Il est en effet évident que le pilote, malgré son sérieux et sa compétence, n'est pas un spécialiste des travaux de recherche. Il est donc capable de valider l'intérêt pour son service des résultats obtenus mais pas la qualité scientifique réelle de l'étude. Ainsi se peut-il que certains travaux demandés aient déjà été effectués ailleurs, voire publiés dans des revues scientifiques. Enfin, nulle synergie ne permet que ces études se relaient et s'appuient les unes aux autres. Pourtant, cette continuité de la réflexion est nécessaire pour permettre aux ministères de développer leur propre *corpus* de doctrine stratégique en l'étayant par des éléments scientifiques objectifs mais aussi pour permettre aux chercheurs d'approfondir leurs compétences.

Il est donc indispensable de mettre en place des mécanismes permettant :

- de définir les besoins en expertise à partir des impératifs du moment mais aussi à partir d'une centralisation et d'un état des lieux des matériaux déjà accumulés ;
- de faire remonter à plusieurs niveaux les conclusions principales des expertises reçues afin qu'elles servent à la fois aux agents chargés de les exploiter et, sous forme plus synthétique, aux principaux décideurs ;

- de pouvoir comparer en permanence les informations et analyses recueillies par chaque service, d'en tirer les leçons (prospective, aide à la décision) ;
- une politique de commande d'études visant à compléter l'état des connaissances, à pallier les lacunes et, surtout, à éviter les doublons.

Une structure commune, coordonnant l'ensemble des attentes exprimées par les services spéciaux pour en dégager certains axes stratégiques ou certaines priorités, contribuerait également à une meilleure réactivité et interactivité des services opérationnels. Les instituts pourraient aussi sous-traiter pour les services spéciaux des études et des réflexions fondées sur des sources ouvertes.

Par ailleurs, il est nécessaire de rendre possible et efficace la conduite de travaux d'intérêts communs pour les acteurs privés et publics et de renforcer ainsi leur coordination. Devant s'inscrire dans la future organisation retenue, cette structure pourrait être financée par un fond d'investissement, dont l'abondement par les industriels serait défiscalisable au sens du crédit d'impôt recherche. En complément du financement issu de la future organisation, la participation de l'Etat pourrait être abondée à travers la Caisses des dépôts et consignations, dans la limite d'un montant total d'investissement public de 50 %. Ce fonds aurait pour mission de commander des recherches et des analyses stratégiques, sous l'autorité d'un comité exécutif mixte public/privé. Ces commandes issues de la synergie publique privée viendraient ainsi compléter le spectre de la commande purement publique.

Instaurer des relations sérieuses entre les administrations et la recherche

Aborder la question des relations, difficiles ou inexistantes, entre les administrations et la recherche, c'est aborder celle des relations entre les acteurs de la défense et de la sécurité et ceux qui exercent, à titre principal ou exclusif, le métier de chercheur. Ces acteurs peuvent être publics ou privés, et les chercheurs aussi. La façon dont on dénomme ces deux groupes souligne déjà les difficultés de communication et d'échange. À propos des

premiers, on parlera de professionnels, opérationnels, responsables, décideurs, hommes de terrain... Les autres seraient alors des amateurs, non opérationnels, enfermés dans leur tour d'ivoire et leurs théories sans lien avec la réalité. C'est, hélas, parfois le cas mais c'est affaire de personne, non de fonction. Les Anglo-Saxons évitent cette question en parlant d'« academics » mais les Français d'intellectuels, les autres étant alors supposés avoir une activité sans rapport avec l'intellect. Nous avons ainsi auditionné un haut fonctionnaire qui, avec courage, nous a assuré « qu'il ne lisait pas ». « J'agis ». Cela ne semblait pas être le seul.

Par ailleurs, le champ couvert ici doit faire appel, certes aux sciences humaines et sociales (SHS) mais aussi aux sciences dites dures : sciences physiques, biologie, médecine, informatique, sciences et technologies de l'armement, de l'investigation criminelle, etc. On ne parle pas alors d'intellectuels, mais tout simplement de scientifiques et leurs relations avec les acteurs ne présentent pas du tout les mêmes difficultés, même si peuvent se poser des questions sur les secrets partagés, les limites imposées dans la valorisation des résultats, les questions d'éthique liées à l'utilisation des technologies développées. Pour revenir aux SHS, il est essentiel de réduire cette dichotomie, en partie artificielle, entre producteurs de connaissances d'un côté et utilisateurs de connaissances de l'autre, tout en reconnaissant à chacun son métier et des exigences professionnelles loin d'être identiques.

En effet, en termes de marché, les questions soulevées ici ne peuvent se résumer à l'adéquation ou à l'inadéquation entre une demande et une offre, car seule la frustration des uns et de l'autre risque d'être au rendez-vous. Les chercheurs voués à servir l'intérêt général et fonctionnant en grande part sur fonds publics ne peuvent être ignorants ou indifférents aux attentes et besoins des acteurs, même si leur indépendance - à laquelle ils tiennent à juste titre - doit être fortement assise sur un statut protecteur et des procédures d'évaluation individuelle au long cours par les pairs (tous les 4 ans). Mais l'évaluation individuelle ne doit pas être confondue avec l'évaluation d'équipe ou encore de telle ou telle recherche. Les chercheurs devraient aussi reconnaître aux acteurs leur rôle propre dans la production des connaissances et ne pas seulement les considérer comme objet d'étude.

De leur côté, les acteurs doivent avoir conscience de la multiplicité des instruments de production de connaissances : une enquête statistique ponctuelle qui peut être menée et exploitée rapidement n'est pas la même chose qu'une étude descriptive, mais exigeant quand même une préalable conceptualisation, plus ou moins longue. Ce n'est pas la même chose qu'une recherche qui s'étendra sur plusieurs années et qui nécessitera de construire une problématique complexe voire d'un nouveau paradigme dont l'utilité n'est peut-être pas évidente pour les acteurs. Mais elles permettront au chercheur de s'inscrire dans l'histoire de sa discipline ou de son champ et ainsi, de participer au processus de capitalisation des théories et des connaissances sans laquelle il n'y a pas d'activité scientifique.

Au cours des auditions, il nous est arrivé d'entendre tel ou tel acteur expliquer qu'il pouvait très bien se passer de recherche scientifique puisqu'il n'en attendait pas grand-chose, tel autre allant encore plus loin en manifestant sa conviction que l'idéal était de pouvoir se passer des analystes extérieurs et de compter sur ses propres forces. Sans parler des commandes, d'un donneur d'ordre n'attendant de la recherche qu'une confirmation de décisions déjà prises et non une véritable aide à la décision.

Pour les uns, le risque est de perdre leur temps à exprimer des demandes qui ne seront pas satisfaites dans les termes souhaités et dans un délai utile, pour les autres le risque serait de ne pas exercer leur métier dans les règles de l'art (« trouver avant d'avoir cherché »), de se faire instrumentaliser, voire de « perdre leur âme ». Qui plus est, certaines personnalités auditionnées ont, en partie, attribué cette situation à la trop forte politisation de ces questions dans notre pays et au poids des idéologies. Cette politisation se trouverait aussi bien chez certains acteurs tentés d'instrumentaliser des statistiques ou des recherches, que chez certains chercheurs militants voire centres de recherche dans leur ensemble. Dans ce cas, il n'y aurait alors pas d'autres relations entre acteurs et chercheurs que la connivence, la confrontation ou l'ignorance réciproque. Il ne serait pas difficile de trouver, dans le champ, des exemples concrets de ces trois cas de figure, les relations du quatrième type étant plus difficiles à trouver.

Développer le recours aux recherches des universités et du CNRS

Dans le domaine des questions de stratégie et de sécurité, comme dans tous les domaines scientifiques, les unités de recherche des universités et les unités associées au CNRS sont le milieu naturel, mais non exclusif, de la recherche scientifique. Des recherches dans le champ peuvent, évidemment, être menées dans les Ecoles normales supérieures (par exemple ENS Lyon, laboratoire « Environnement, ville, société », sur la gestion des risques technologiques) et nombre d'autres grandes écoles (par exemple Centre de recherche des risques et des crises de l'Ecole des Mines de Paris et les travaux effectués par le CEA-DAM), dans des structures de recherches privées et dans des *think tanks*.

Il faut favoriser la coopération de ces différentes structures publiques ou privées et en bénéficiant de leurs différences d'approches intellectuelles et de cultures professionnelles. Dans cet esprit, il importe de mieux connaître ce qui existe ailleurs et donc de développer une cartographie détaillée des ressources en institution et en personnel de formation supérieure et de recherche. Une partie de ce travail avait été réalisée dans les domaines des relations internationales et des affaires stratégiques et de défense, lors de la mission présidée par François Heisbourg, en 2000. Mais le descriptif y est limité et devrait, de toute manière, être actualisé. Un tel travail pourrait être réalisé efficacement et en continu par le centre de ressources à construire grâce à la mutualisation des documentations déjà existantes au sein de l'INHES, de l'IHEDN, de l'IERSE et du CHEAR.

Toutefois, une cartographie, point par point, même quantifiée (budget, personnels, moyens documentaires, etc.) ne suffit pas. Un véritable audit scientifique, mené par des personnalités françaises et étrangères reconnues, serait nécessaire afin de définir des pistes prospectives sur lesquelles pourraient s'appuyer les appels d'offre à venir. Des audits partiels, et datant déjà, ont été réalisés dans le champ : en 1982 pour préparer la réforme de la recherche au ministère de la Justice, puis, à nouveau sur le même sujet en 1994, et enfin, au début des années 2000 dans le cadre de la mission « Caresche - Pandraud ». Cette mission fut suivie en 2003 par la création de l'Observatoire national de la délinquance (OND).

Cette meilleure connaissance de l'état des lieux devrait favoriser la gestion des comités d'appel d'offre dont la qualité peut elle-même être un facteur de développement des recherches menées dans les universités et le CNRS. Composition des jurys, publicité la plus grande possible des appels d'offre, transparence en ce qui concerne les critères de sélection des projets, éthique rigoureuse quant à la gestion des conflits d'intérêt, motivation systématique pour tous les dossiers non retenus, célérité de procédures, c'est ainsi que les nouvelles instances mises en place suite à cette mission assureront leur rayonnement national et international.

Coordonner les appels d'offre de recherche

Les auditions menées par la mission ont montré que l'offre et la demande en matière de recherche sur les questions stratégiques de défense et de sécurité étaient gérées au cas par cas par tous les acteurs publics ou privés, sans la moindre synergie entre eux, ni sur les commandes, ni sur l'analyse des résultats et la mise en œuvre des recommandations, lorsque celles-ci existent.

En effet, l'organisation de toute la chaîne de décision et de financement de ces études est éparpillée dans l'ensemble des structures étatiques ou périphériques disposant d'un budget à allouer à de telles études. Les montants de ces budgets de recherche sont d'ailleurs dérisoires ce qui conduit à la juxtaposition d'une foule de « lilliputiens » de la recherche stratégique. Toutes les entités créées depuis des années dans la recherche stratégique reposent plus sur des individus *intuitu personae* que sur des communautés de chercheurs spécialisés. Au ministère de la Défense, la procédure de publication des appels à propositions (par le BOAMP) est bien connue des fournisseurs de matériel, mais mal adaptée à la recherche française dont les laboratoires atomisés, le personnel submergé et les maigres moyens matériels ne permettent pas un suivi permanent des offres publiées. Des compétences et des expertises pouvant être très utiles restent donc méconnues ou peu sollicitées. De ce fait, elles sont peu désireuses de s'investir dans une démarche scientifique à long terme, porteuse d'enjeux scientifiques mal maîtrisés et dont le retour sur investissement n'est pas assuré. Un effort de connaissance mutuelle de l'offre et de la demande est certainement à favoriser afin que

ceux qui travaillent pour la défense, dans tous les domaines scientifiques, ne soient pas surtout ceux qui sont déjà connus de la défense et disposent ainsi d'une quasi rente de situation. La passation des commandes est tout aussi déstructurée, allant du guichet fermé ou du gré à gré à l'appel d'offre européen voire international.

En outre, il n'y a quasiment aucun véritable suivi des études commandées. De même, l'évaluation de la qualité des études est inexistante et ne donne jamais lieu à sanction. Les conclusions ne sont que rarement exploitées car elles ne sont pas partagées et restent la propriété des seuls commanditaires. Quelques structures toutefois sont devenues plus transparentes et coopératives.

Enfin, la commande d'études et de recherches issue des administrations centrales est le plus souvent formulée de telle manière que la liberté nécessaire à toute recherche scientifique est strictement encadrée, ce qui exclut toute dimension critique et interdit l'émergence de perspectives novatrices. Or, notre outil national d'analyses stratégiques doit aussi être nourri d'études pertinentes, ce qui implique de prévoir un volet important d'études libres, soit à partir d'un thème peu cadré soit à l'initiative des chercheurs.

La mutualisation de la commande publique est donc indispensable. Il est urgent de mettre un terme à la multiplication de demandes d'études, portant parfois sur le même sujet, à plusieurs organismes en même temps, et par des donneurs d'ordre différents. Il faut parvenir à une centralisation et à une coordination des demandes. La mise en place d'une structure réunie une fois l'an pourrait permettre d'homogénéiser, rationaliser et orienter les études menées dans les instituts et éventuellement dans le monde universitaire. Pour cela, plusieurs mesures sont nécessaires.

- Consolider une visibilité nationale en coordonnant l'ensemble des appels d'offres de recherche sur les questions stratégiques, tant sur la définition des études que sur leur suivi et aboutissement. La centralisation des moyens de suivi et de financement de ces travaux de recherche est

indispensable. Créer un nouveau contrat spécifique pour ces études, devant s'adapter au contexte des analyses stratégiques, donc à une possibilité de planification pluriannuelle. Ces études devant être financées au juste prix du marché, une clause de rémunération liée à la juste valeur de ces analyses devrait certainement être envisagée.

- Permettre une évaluation et une valorisation de cette recherche au niveau national.
- Pouvoir se nourrir d'apports extérieurs à la réflexion stratégique, en octroyant un financement significatif pour des appels d'offres « blancs », ayant pour vocation de demander aux divers acteurs du secteur des propositions d'analyses stratégiques spontanées.
- Assurer le suivi international en matière de recensement des analyses stratégiques, comme de veille et de synthèse de ces travaux. Structurer et aider l'offre nationale de réponse aux appels d'offres européens et internationaux devient aussi une nécessité.

Cette organisation de la gestion des appels d'offres de recherche, devra constituer un efficace outil national d'analyse stratégique, aidant non seulement la France à rayonner à l'international mais surtout redynamisant ce secteur sinistré au niveau national. Il faudra également que les appels d'offres publics soient rédigés en termes beaucoup plus généraux et ouverts, laissant les chercheurs libres de délimiter leurs objets et de construire leurs problématiques.

Cette liberté a bien sûr pour contrepartie le renforcement des dispositifs d'évaluation des recherches et études. Cette évaluation pourrait être menée conjointement par l'organisme commanditaire et par une instance d'évaluation externe indépendante, à créer. Cette étape profitera également au commanditaire et à l'équipe d'experts ayant réalisé l'étude.

Par ailleurs, une attention bien plus grande doit être portée à la diffusion des acquis des recherches, non seulement aux services concernés, mais aussi vers le grand public et les responsables politiques.

Des formations adaptées en matière de sécurité globale

Parmi les actions de formation qui doivent être envisagées, il convient de distinguer la sensibilisation - s'adressant à des représentants de la société civile, non spécialistes des questions de défense - de la formation de haut niveau offerte à de futurs cadres dirigeants venant acquérir des compétences spécifiques et des connaissances nouvelles au contact d'auditeurs issus de milieux professionnels divers. Le succès de cette mission est conditionné par le développement d'une véritable fertilisation croisée, c'est-à-dire un enrichissement constant par l'échange entre les acteurs concernés. A l'issue des formations, un réseau associatif voulu dense permettra d'entretenir et de développer des actions de formation et d'expertise.

À la différence du monde anglo-saxon, la France n'a pas développé de culture du renseignement, malgré la période de reconstruction qui suivit la seconde guerre mondiale. Subissant les contre-effets de la lutte antisubversive, les élites françaises se sont éloignées des métiers du renseignement. Même si les bouleversements des années 1990 et l'irruption du terrorisme ont changé sur ce point l'opinion publique, les élites politiques et administratives restent peu sensibilisées au renseignement. En outre, la plupart des formations dispensées dans les universités n'abordent jamais les questions de renseignement. Ainsi, les services spécialisés et les instituts vivent en parallèle sans se rencontrer jamais, alors que les centres de recherche disposent du recul nécessaire pour la production d'études que les services, pris par le quotidien, ne sont pas en mesure de produire. La plupart des dirigeants des services de renseignement sont d'anciens auditeurs de l'IHEDN ou de l'IHESI-INHES, mais pour autant, il n'y a jamais eu la volonté de développer de relations durables entre les services et les instituts de défense et de sécurité, en matière de formation ou d'études.

Alors que la sécurité est devenue un enjeu fondamental pour nos sociétés, son pilotage reste défaillant, alors même que l'action de défense a déjà des dimensions internationales et juridiques définies. Malgré leurs nombreux *think tanks* les États-Unis se sont quand même lancés dans le conflit en Irak.

Cela dit, la France a besoin d'un ou plusieurs espaces de statut international, où les réflexions et stratégies nationales seraient exposées dans une optique de formation. Dans le même esprit, des diplômes universitaires reconnus en France et à l'étranger devraient sanctionner cette formation (diplomatie, relations internationales, criminologie, etc.).

La sécurité n'est pas au cœur des priorités de l'administration, des élus, du monde économique ou de l'université. Elle est le plus souvent perçue sous l'angle de l'immédiateté et de la gestion de l'instant. Ses autres aspects (anticipation, prospective, recueil d'expérience et des bonnes pratiques) restent marginaux. La compréhension des phénomènes de sécurité, même détectés de manière précoce, n'est pas assurée. On préfère attendre leur émergence pour commencer à y réfléchir, et, le plus souvent, de manière désordonnée. L'impréparation des esprits à ces phénomènes s'accompagne en outre d'une absence de réflexion sur l'équilibre à trouver entre communication, confidentialité et secret.

Bien que des coopérations existent, par exemple entre le Groupe HEC et les écoles Navale et Saint-Cyr, les questions stratégiques de défense et de sécurité ne sont pas assez appréhendées par les divers instituts, alors que la loi de 2004 fait du citoyen un acteur de la sécurité. S'ils bénéficient d'un vaste réseau d'anciens auditeurs sensibilisés à ces questions, les instituts actuels n'exploitent pas leur capacité de mobilisation, alors que parallèlement les réservistes des armées tendent à disparaître suite à la fin du service national. Récemment, les Armées et plus particulièrement l'Armée de l'Air à travers le réseau « ADER » créé en 2005, essaient de renforcer les liens civilo-militaires afin de pouvoir mettre à profit les expériences des réservistes citoyens.

Créer des sessions de formation aux socles communs

La scolarité pourrait reprendre le style d'enseignement actuel avec trois composantes : cours magistraux, visites sur le terrain et production de documents collectifs ou individuels. La ou les deux sessions nationales interviendraient parallèlement aux sessions régionales, « jeunes » et internationales. Un centre d'information publierait les textes des auditeurs et

chercheurs. Une ouverture est aussi souhaitée en termes de financements, avec le concours de fonds privés. Idéalement situé sur un lieu unique, le campus comprendrait un centre de réflexion fondamentale où serait produite et enseignée une pensée stratégique tirant l'ensemble des instituts et fournissant les éléments d'une doctrine stratégique aux responsables politiques.

Il faut aussi convaincre les services de l'État de surveiller la préparation de raids boursiers ou d'offres d'achat sur les sociétés françaises lorsqu'ils ont pour objectif ultime de piller les savoir-faire et délocaliser les productions. Une certaine naïveté parmi les dirigeants français s'explique en partie par l'absence de culture en matière d'intelligence économique. Dans son volet technologie et sécurité économique, l'institut pourrait pallier cette insuffisance surprenante dans le contexte de la mondialisation.

Sensibiliser et former aux questions stratégiques

Les élites souffrent d'un déficit de formation aux questions de sécurité et de défense. De même, ces questions ne trouvent pas leur place dans le milieu universitaire. La faiblesse du système vient également des partis politiques qui ignorent ces problématiques dans leurs réflexions (*idem* pour la presse). Par ailleurs, il n'existe quasiment aucune connexion entre la recherche stratégique et le monde diplomatique. Les questions stratégiques de défense et de sécurité ne figurent pas au programme de formation des diplomates d'où une méconnaissance de ces sujets et une quasi absence de la réflexion française sur ces questions dans les enceintes européennes ou internationales.

Valoriser professionnellement le passage en session de formation

Dans la perspective d'un professionnalisme accru de la haute fonction publique en matière de défense et de sécurité, l'administration doit améliorer la gestion de ses ressources humaines. Dans cet esprit, il faut dépasser la conception actuelle d'une formation continue fondée sur le volontariat, pour passer à une formation continue plus contraignante. Aujourd'hui, le système ne valorise pas les carrières des personnels effectuant les sessions de formation des différents instituts. Il est fait mention d'une problématique de

gestion ministérielle des corps. La prise en compte et la valorisation du passage dans un des instituts est une nécessité. Les fonctionnaires bénéficiant d'une formation dispensée par l'un des instituts doivent bénéficier d'avantages en termes de progression de carrières. Cela pourrait même devenir une étape indispensable dans la carrière de certains hauts fonctionnaires (diplomatie, Défense, Intérieur...). Il devra être annoncé clairement que l'accès à certaines responsabilités est conditionné d'une part par le passage obligatoire dans ces instituts ou, d'autre part, par des parcours de formation externe qui délivrent des titres, des certificats ou des diplômes.

Il faut également prendre en compte, dans les cursus personnels des agents, le temps passé dans des fonctions d'enseignement et de recherche mais aussi celui passé, à l'étranger, dans des structures internationales. Au vu des évolutions internationales, l'administration doit élever le niveau général de ses cadres et encourager le décloisonnement. L'obtention de ces qualifications supplémentaires constituera bien entendu la condition nécessaire mais non suffisante car les autres critères traditionnels de choix pour l'accès à certains postes subsisteront. Le suivi des cursus de formation dispensés par ces instituts doit être reconnu comme une formation « diplômante ou certifiante ». Conformément aux dispositions de la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002.

Créer des liens avec l'université en vue de l'amélioration de l'offre universitaire

L'université française n'a pas su dégager de véritables filières en matière de sécurité et de défense. Ces deux thématiques sont quasiment absentes des cursus universitaires même dans les filières de sciences politiques quand elles ne font pas l'objet d'une méfiance de la part des recruteurs. Le système souffre de cette pratique, qui interdit à la France d'être, en ces matières, au même niveau que les Etats-Unis ou l'Allemagne par exemple.

Comme il n'y a pas de liens entre l'administration et l'université, le système repose sur de brillantes individualités, non sur un dispositif pérenne et organisé. Ces deux mondes s'ignorent, ce qui suscite un problème de reconnaissance internationale.

L'université devra donc réfléchir à la création de filières dédiées et devra recruter des spécialistes de ces questions, d'ailleurs fort demandées par les étudiants. Pour dépasser les clivages disciplinaires, cette démarche devrait s'effectuer en lien avec les directeurs d'établissements. En matière de formation (permanente ou initiale), un appel systématique pourrait être adressé aux établissements d'enseignement supérieur, tandis que seraient suscités des échanges avec les filières comparables existant dans les divers pays européens.

La spécificité de l'Outre-mer

Une formation spécifique devrait être envisagée, surtout pour les fonctionnaires de métropole y partant en raison de trois particularités des DOM-TOM.

- Les crises sont plus nombreuses qu'en métropole et surtout leur gestion présente des différences importantes du seul fait, par exemple, de l'isolement lié à l'insularité.
- La connaissance des cultures, de l'histoire, de la démographie et de la sociologie améliorerait l'insertion des cadres métropolitains dans leur nouvel environnement.
- Les départements et territoires d'outre-mer sont placés dans des sphères géostratégiques et des zones d'influence diverses. Les frontières communes avec certains Etats, la nature et le volume des flux humains, matériels et immatériels font que des problèmes concrets se posent et nécessitent des réponses adaptées souvent immédiates. Il apparaît donc, que les futurs instituts devront mettre en place cette formation dédiée à la spécificité d'Outre-mer en l'intégrant obligatoirement dans leur cursus. Parallèlement les administrations devront prendre en compte cette formation avant la prise de poste dans la gestion des ressources humaines.

Créer deux filières universitaires : relations internationales et criminologie

Lors des auditions, les principaux acteurs de la sécurité et de la défense ont souligné l'absence de filière universitaire de relations internationales et

de criminologie. Les motifs de cette absence sont complexes. Pour la criminologie, il faudrait remonter à la fin du XIX^e siècle et à la confrontation entre Durkheim et Tarde. Sous le terme de sciences criminelles, elle est, le plus souvent, un simple appendice du droit pénal plus ou moins méprisé du reste des juristes (domaine à éviter pour faire carrière) ou des études de psychopathologie, de psychiatrie ou de médecine légale. Pour les relations internationales, les instituts comblent le vide laissé par les universités et apportent un éclairage additif, mais qui ne devrait se faire qu'en appui des universitaires. Plus globalement, l'université française n'a pas pu ou voulu créer de filières sur les questions stratégiques de défense et de sécurité. Ces sujets sont quasiment absents des cursus universitaires, même des filières de sciences politiques.

La création de véritables filières d'enseignement sur les questions stratégiques de défense et de sécurité, de relations internationales et de criminologie permettrait de répondre aux besoins toujours plus importants d'expertise. Elle est l'indispensable pendant des formations qualifiantes dispensées par les instituts consacrés à ces matières.

Un modèle pertinent et à reproduire : celui du CHEM

Le Centre des hautes études Militaires (CHEM) est « l'école du généralat » et prépare les officiers supérieurs, bien sûr aux grands sujets de défense, mais surtout aux nouvelles normes administratives et budgétaires qu'ils devront appliquer dans leurs postes à venir. Dès leur scolarité au CHEM, ces officiers agissent comme le *think tank* des chefs des armées, leurs recherches éclairant leurs destinataires sur des thèmes précis et opérationnels. Les représentants des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères reconnaissent que, malgré une formation continue en progrès, les nominations à des postes supérieurs partent du principe que les intéressés se mettront au niveau de qualification de leur nouvel emploi. Ils reconnaissent aussi que de bons collaborateurs ayant progressé dans une filière professionnelle n'ont pas forcément les compétences pour devenir du jour au lendemain des gestionnaires ou des managers.

Le modèle du CHEM a prouvé son efficacité et devrait être adopté par la future institution. Elle devrait installer, parallèlement au CHEM-Armées quatre autres « CHE » pour des populations plus ou moins captives :

- un CHE-Sécurité intérieure,
- un CHE-Justice,
- un CHE-Affaires étrangères
- et un CHE-Entreprises/Intelligence économique.

Ces CHE fourniraient, lors de la scolarité à plein temps des auditeurs, le complément professionnel spécifique permettant la progression de leur carrière et donneraient une forte impulsion synergique aux ministères et aux grands acteurs vers une plus grande culture de sécurité globale. Ce passage en CHE serait bien entendu la condition nécessaire mais non suffisante d'une promotion, les administrations gardant le pouvoir de nomination.

Promouvoir des concepts stratégiques novateurs

Diffuser des publications communes et accessibles

Le travail de recherche fondamentale en matière de sécurité globale doit aussi être diffusé. Pour que des chercheurs de qualité s'investissent dans les questions stratégiques de défense et de sécurité, il faut que leurs travaux soient valorisés selon des critères reconnus par la communauté universitaire. La reconnaissance internationale des chercheurs repose sur le nombre et la qualité de leurs publications. L'une des forces des systèmes étrangers, notamment anglo-saxons, repose sur la publication des travaux effectués. Il faut donc aussi élaborer une politique nationale de publication des travaux en sciences sociales de défense.

Bien sûr cela peut se faire sous forme de *policy papers*, comme au ministère de la Défense britannique ou suédois. Il est possible aussi de mettre ces documents en ligne sur le site Internet de la nouvelle structure. Une possibilité, plus incitative pour attirer de bonnes équipes de recherche, consiste à créer une collection d'études diffusées par un éditeur extérieur (La Documentation française par exemple). Ce point

est fondamental, la France souffrant d'une vraie carence en la matière.

Les dangers du monde actuel représentent la face noire de la mondialisation ; une réaction au brutal effondrement de l'ordre mondial bipolaire en 1990-91. C'est tout cela que l'institution nouvelle devra analyser. Quand elle perçoit des dangers, la société humaine exige d'abord des diagnostics. Quiconque, au niveau français ou européen, propose des diagnostics savants et clairs, des perspectives intéressantes et réalistes, trouve à coup sûr un lectorat nombreux et assidu parmi la foule de ceux qu'intéresse, à un titre ou un autre, la sécurité globale. Et, comme il a été montré auparavant, il est indispensable de nourrir, dans tous les milieux, une culture des enjeux de sécurité grâce à une information factuelle et une réflexion de qualité. C'est pourquoi, même si, dans le cas présent, le fond (pertinence et qualité de la recherche en matière de sécurité globale) prime sur la forme (communication), des moyens de diffusion des concepts et analyses doivent prolonger l'effort de réflexion. Il serait sans doute judicieux de commencer par examiner si cette diffusion ne peut pas s'appuyer sur des supports existants. On pourrait par exemple penser à une édition spéciale (périodicité à définir) « sécurité globale » de la Lettre de la Fondation Robert Schuman, dont la diffusion mondiale (mais bien sûr, d'abord européenne) dépasse aujourd'hui les 200 000 exemplaires.

Un portail Internet commun devra présenter les travaux en accès libre. Ceux-ci devront pouvoir être repris, circuler, se télécharger aisément. Quiconque est riche en idées se doit aussi d'être généreux : plus les concepts et écrits circuleront, et mieux cela vaudra. Des notes d'alerte communiqueront le plus tôt possible aux lecteurs et correspondants les informations nouvelles. Ces travaux devront être simultanément présentés dans les grandes langues européennes : allemand, anglais, italien et espagnol. Il faudra y ajouter le russe. Il faudra interroger, à travers l'Europe, les institutions analogues à la nouvelle structure, déterminer avec elles des thèmes de recherche communs : Qu'est-ce qui est aujourd'hui dangereux ou menaçant ? Qu'est-ce que l'ennemi en 2008 ? Sommes-nous en guerre ? Et si oui, contre qui ? Ou avons-nous seulement à résoudre des problèmes d'ordre public continental européen ? Pouvons-nous, entre Européens, aboutir ensemble à

une définition commune de l'hostilité, à l'orée de la seconde décennie du XXI^e siècle, ce que nous n'avons su ou pu faire durant sa première décennie ?

*Du regroupement des documentations
à un centre de ressources*

La mutualisation des moyens documentaires entre INHES, IHEDN, IERSE et CHEAr s'impose. L'argument économique n'est pas le seul à justifier une telle orientation. Les champs de ces instituts sont pour l'essentiel complémentaires, mais nombre de domaines sont communs, parfois aux quatre organismes comme la sécurité des systèmes d'information.

Un service de documentation digne de ce nom, c'est d'abord une bibliothèque d'ouvrages de référence avec un historique cohérent et des procédures d'acquisition rationnelles et performantes, en France comme à l'international. Cela demande un personnel qualifié dans la gestion de fonds mais aussi une coopération étroite avec les spécialistes des champs couverts. Un service de documentation demande aussi la centralisation de toutes les revues pertinentes (collections complètes).

Même s'il faut pouvoir consulter sur place un nombre important de documents papiers - dont une part pourrait être numérisée - le centre de documentation doit naturellement être intégré, via Internet, au réseau des autres centres français ou étrangers couvrant tout ou partie du champ concerné. Ainsi l'INHES est déjà adhérent de l'association des professionnels de l'information et de la documentation et participe au prêt inter-bibliothèques.

Un centre de documentation réellement attractif doit être un véritable lieu d'accueil et un outil de travail performant en matière de nouvelles technologies. On pourrait ici s'inspirer de l'institut Max Planck de droit pénal étranger et international de Fribourg. Sa bibliothèque de droit pénal et criminologie compte 380 000 ouvrages et s'accroît chaque année de 8 000 ouvrages. Elle est abonnée à 1 500 revues et périodiques, majoritairement étrangers. À titre de comparaison, le centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (ministère de la justice & CNRS) dispose d'un fonds de 16 500 ouvrages (rapport de 1 à 20) et de 320 revues (rapport de 1 à 5). Le centre de documentation de l'INHES

regroupe 19 800 notices d'ouvrages et documents en tout genre. Le centre de documentation de l'IHEDN possède 7 500 ouvrages et traite régulièrement 260 revues françaises et étrangères. Sa base documentaire, accessible par Internet, contient 50 000 fiches bibliographiques et 1 700 textes en lignes. Par ailleurs, le Max Planck Institut de Fribourg offre des installations permettant aux chercheurs venus de l'étranger de travailler confortablement sur place et peut, même dans certains cas, les loger pour de courts séjours, non loin de l'institut. Cela donne à cette institution une visibilité et un rayonnement incomparables en Europe. Le regroupement des documentations sur les questions de stratégie et de sécurité voire les questions pénales et criminologiques connexes pourrait se donner une telle ambition.

La documentation doit bien sûr servir aussi les administrations, les acteurs de la défense, de la sécurité et de la lutte contre le crime. Elle doit être pour eux un vrai centre de ressources, comme d'ailleurs pour tous les publics intéressés. Le centre devra ainsi pouvoir répondre aux demandes autrement que par des références brutes, en élaborant des synthèses de connaissances sur les grands sujets : ressources disponibles, validées, commentées et organisées. Ce centre de ressources devra aussi élaborer une cartographie du champ couvert permettant de répondre aux questions « Qui est qui ? », « Qui est où ? », « Qui a fait quoi ? », « Qui fait quoi ? ». Elle concernerait les acteurs publics et privés, la formation dans les universités et les écoles et la recherche. Cette cartographie devra être constamment actualisée et mettre explicitement en évidence les compétences des uns et des autres. Ce centre de ressources aidera aussi à rationaliser les multiples publications des diverses structures.

Ces outils de diffusion des études et recherches devront bien sûr utiliser les supports électroniques, comme le fait l'observatoire national de la délinquance. Le centre devra également posséder une ou deux revues de référence, avec comité de lecture, dont les articles seraient ensuite diffusés sur Internet, en français et en anglais. Il faudrait aussi créer un bulletin électronique gratuit, à grande diffusion et en partie bilingue (français - anglais). Enfin, se pose la question des archives. Ainsi, le département d'histoire de l'armement du CHEAr (DHAr) placé sous l'égide du comité pour l'histoire de l'armement

(CHARME) possède des archives orales de centaines d'heures d'enregistrement, conservées à la bibliothèque d'histoire de l'armement. Outre un fonds contemporain, cette bibliothèque comprend un fond ancien (XVII^e - XIX^e). Si les inventaires des archives disponibles de ce champ doivent pouvoir être répertoriés et consultés via le centre de ressources, la conservation des archives elles-mêmes doit revenir aux services de l'Etat, pour des raisons évidentes de sécurité.

S'ouvrir à l'Europe et au monde

La formation aux questions de sécurité globale devient un domaine concret de la construction européenne. Le renforcement des échanges à tous niveaux et de la formation est attendu par les États membres de l'Union. Cela permettra à la France de diffuser sa pensée stratégique, d'abord à la direction du collège européen de sécurité et de défense (CESD), où la France doit contribuer activement à concevoir les formations retenues. Pour l'armement, l'idée est de permettre aux auditeurs étrangers, civils et militaires, chargés d'acquérir des armements pour leur pays, d'apprécier et de partager des expériences sur les méthodes et le fonctionnement des organismes concevant des équipements militaires. Acte clair de diplomatie de défense, ce partage accompagne la construction de l'Europe de l'armement, et assure la promotion des exportations, levier essentiel du développement de nos bases industrielles de défense et de sécurité.

L'indispensable ouverture sur l'extérieur

La France ne dispose pas de l'audience internationale qu'autoriserait son rôle géopolitique et la qualité de ses chercheurs. Cette carence a été relevée par plusieurs des personnalités auditionnées par la mission. Or, la mondialisation des études stratégiques a pour conséquence une grande circulation des idées et une compétition accrue entre les différentes conceptions et leurs influences respectives dans un grand nombre d'enceintes de décision.

En matière de réflexions stratégiques, la production française est jugée, au niveau européen, éclatée et reposant sur des personnalités et non sur de véritables

structures. Les instituts de recherche français sont trop petits et n'ont donc pas de capacité de rayonnement suffisant pour s'imposer face aux *think tank* étrangers, notamment anglo-saxons. Les instituts français sont peu présents à Bruxelles et la pensée stratégique française ne fait pas l'objet d'une véritable promotion, ni de la part des parlementaires, ni même de la part des militaires. La France apparaît peu soucieuse de convaincre du bien fondé de sa réflexion stratégique. De ce fait, son influence et sa présence dans les enceintes européennes et internationales sont faibles. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique nationale de recherche plus performante mais surtout visible à l'international est un impératif.

Une compétitivité insuffisante en la matière présente de nombreux effets néfastes :

- insuffisante prise en compte, dans le débat international, des sensibilités françaises sur les questions de sécurité (sensibilités qui, sur quelques aspects, diffèrent de celles de certains de nos alliés et partenaires, eux, en revanche, plus actifs dans les lieux d'influence) ;
- obligation de représentation de la France dans les instances stratégiques de normalisations et de standardisations ;
- obligation pour la France de s'opposer à certaines évolutions conceptuelles au niveau politique (au risque de passer pour conservatrice) alors qu'il aurait été possible de le faire au moment de la naissance de certaines idées dans le débat intellectuel ;
- insuffisance de débouchés pour les chercheurs hexagonaux.

L'ambition de la nouvelle structure d'impulsion et d'animation est d'intégrer, dès l'origine, la réflexion et la recherche stratégique française pour leur donner un rayonnement international. Dans cette perspective, elle devra se doter de moyens et prendre des initiatives d'envergure.

Dans un contexte mondialisé, les idées ont une valeur stratégique. Le système français de recherche est jugé encore trop politisé, entraînant un dépérissement de

la pensée qui, lui-même, nuit à la qualité de la recherche. Or, seule la qualité du travail produit peut apporter le statut et l'audience à la recherche en matière de sécurité. On doit assurer un lien entre la lutte sur le terrain (ministère), les statistiques (OND) et les recherches (institut interministériel/universités). On doit exporter ce qui fonctionne bien en France, comme le pôle antiterroriste ou la judiciarisation du renseignement (modèle DST). En outre, la France doit contribuer à améliorer la lutte contre la criminalité organisée dans le monde et le terrorisme par le biais de l'entraide pénale internationale, ce qui nécessite une présence des Français dans les organismes techniques internationaux. Il faut faire des instituts une structure de préparation des hauts fonctionnaires à la tenue de ces postes techniques internationaux.

En matière d'intelligence des infractions économiques, les informations sont également multiples, dispersées et non partagées. L'entreprise n'est plus seulement une cible d'attaques de groupes mafieux, elle est aussi devenue un vecteur criminel pour ces groupes. Il faut comprendre les méthodes et les objectifs de l'économie souterraine, qui sont souvent la répétition de techniques anciennes. La mise en commun de cette compréhension permettra de mieux lutter globalement contre ces entités criminelles ou terroristes.

Valoriser la réflexion stratégique nationale à l'étranger

Des moyens adaptés aux enjeux internationaux

Les Français sont connus pour ne pas parler d'autres langues que la leur. Il s'ensuit que la plupart des textes des chercheurs français ne dépassent pas le cadre de la francophonie. La traduction systématique en anglais des principales études est donc nécessaire pour assurer la diffusion de la pensée stratégique française. Plus largement, la création d'un centre de traduction au sein de la nouvelle structure pourra proposer ses services aux instituts privés (IFRI, IRIS, CERI, etc.) pour assurer la traduction de leurs principaux travaux. En contrepartie, ces mêmes travaux pourront figurer sur le site Internet de la nouvelle structure, ainsi enrichi.

Disposer d'un regard critique européen sur les travaux de la nouvelle structure est nécessaire : il faudra donc nommer au moins deux chercheurs étrangers de réputation internationale au sein du comité d'évaluation. L'Union européenne est non seulement un ensemble stratégique en soi mais aussi un donneur d'ordres majeur. Pour peser dans le choix des appels d'offres de Bruxelles, il faudrait disposer sur place de deux représentants permanents, dotés d'une double mission : informer en permanence la nouvelle structure des initiatives des institutions européennes, et influencer sur les travaux européens pour que soit considérée la réflexion stratégique française.

Développer un réseau d'influence internationale

Le ministère des Affaires étrangères n'a pas de plan de promotion de la pensée stratégique française hors de nos frontières. Contrairement au monde de la culture qui dispose de conseillers culturels dans tous les grands pays, nulle coordination n'existe pour promouvoir à l'étranger la trentaine de grands spécialistes français des questions stratégiques. Par ailleurs, il existe de par le monde des lieux d'influence qu'il faut identifier et sélectionner pour y envoyer des experts français bien choisis pour y assurer la présence et l'influence de notre pays.

Pour démultiplier cette présence française, la création d'un fonds, approvisionné conjointement par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Défense et des Affaires étrangères, pourrait être envisagé. Il devrait permettre la programmation annuelle d'envoi de missionnaires français pour intervenir dans les lieux d'influence sélectionnés, sur des thèmes d'actualité en sécurité et en stratégie. La nouvelle structure devra donc proposer au Quai d'Orsay l'organisation régulière de conférences des grands penseurs français dans nos ambassades, selon des objectifs définis par notre pays.

L'organisation de colloques internationaux est un outil traditionnel mais nécessaire pour le rayonnement de la nouvelle structure. Que ces colloques soient le théâtre d'exercices de diplomatie parallèle ou de débats entre experts, ils auront pour double avantage d'attirer l'attention des centres de réflexion étrangers et de contribuer à la formation des étudiants des instituts. La création d'un prix de la réflexion stratégique contribuerait également à offrir une

puissance médiatique à la nouvelle structure. Pour cela, deux conditions sont nécessaires : composer le jury avec des personnalités de renommée internationale et doter le prix d'un montant significatif.

À nouvelle ambition, nouvelle institution

L'examen des missions de l'IHEDN, de l'INHES, du CHEAr et de l'IERSE permet de définir deux ensembles. Le premier sera chargé de la sécurité intérieure (notamment, du crime organisé et du terrorisme), de la justice pénale, de la sécurité civile, de la sécurité sanitaire, de la sécurité des entreprises et de l'intelligence économique. Le second sera chargé de la culture de défense, de l'armement et des actions internationales.

Créer les instituts de l'avenir

Le regroupement envisagé implique la fusion d'une part de l'INHES et de l'IERSE et d'autre part de l'IHEDN et du CHEAr. Cela s'accompagnera d'une extension du champ de compétence de l'INHES aux questions pénales, en cohérence avec la logique du processus pénal. Les directeurs concernés devront faire évoluer les statuts des deux établissements publics pour procéder à ces transformations. Pour le CHEAr, actuel service du Ministère de la Défense, les modifications d'organisation seront à la charge de ce ministère. L'IERSE étant une association, sa fusion s'effectuera selon la formule juridique la mieux appropriée.

La création de cette nouvelle structure, tant au regard de son statut juridique que des moyens budgétaires et humains qui devront lui être alloués, ainsi que la fusion INHES/IERSE et IHEDN/CHEAr, devront faire l'objet d'une mission de préfiguration technique en vue d'une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2010.

Créer un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique

Au regard du constat dressé suite aux auditions entreprises par la mission, il convient de mettre un

terme à l'atomisation qui prévaut actuellement en matière de réflexion et de recherche dans les questions stratégiques de défense et de sécurité. Une meilleure cohérence de la réflexion stratégique, tant dans le cadre de son développement, que dans celui de sa valorisation et de sa diffusion, nécessite donc la création d'une structure susceptible de mieux coordonner la formation et la recherche dans ce domaine : le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS). Les enjeux de pouvoir entre les différentes administrations constituent aujourd'hui encore un frein important à l'efficacité de notre réflexion stratégique. C'est pourquoi, ce conseil doit dépendre pour les orientations de la présidence de la République et fonctionnellement du Premier ministre. Cela rendra naturel son articulation avec les deux structures de sécurité nationale annoncées par le président de la République, le conseil de défense et de sécurité nationale et le comité consultatif.

Le CSFRS fixera les orientations stratégiques devant être suivies par les deux nouveaux instituts. Pour assurer la cohérence, les actuels présidents des conseils d'administration de l'INHES et de l'IHEDN siègeront de droit au sein du premier conseil d'administration du CSFRS. Celui-ci aura également pour mission de veiller à la prise en compte par les différentes structures ministérielles de formation (CHEM, CHESI, grandes écoles civiles et militaires) des orientations et priorités dégagées par son conseil d'administration. Il devra également valider que les colloques communs, sessions de formations communes, sessions initiales courtes pour les écoles sont effectives. À ce titre, les protocoles d'accord entre les instituts et les différentes écoles et centres de formation lui seront présentés. De la même façon il assurera la centralisation de la documentation par intégration des différents fonds et par la mise en place d'une ligne de publications communes.

Rassembler la communauté universitaire et favoriser le dialogue public/privé

L'université ayant toute sa place dans la stratégie ci-dessus exposée, il faut sortir les institutions universitaires intéressées par les questions de sécurité globale de l'isolement, de l'éparpillement et du saupoudrage.

A cette fin trois mesures sont proposées :

- La création d'une conférence annuelle de la recherche stratégique où toutes ces institutions pourront présenter leurs travaux, exposer leurs projets, faire part de leurs recherches, échanger, etc.
- La création d'un bureau d'aide aux appels d'offres (nationaux, européens, internationaux), pour faciliter l'accès de ces institutions à ces sources de financement et d'audience internationale. Les réponses aux appels d'offres de ce type nécessitent la maîtrise de techniques et méthodes complexes qui demandent une réelle spécialisation.
- Les dispositions annoncées ci-après seront toutes conçues dans un esprit de facilitation et d'encouragement des recherches et projets du monde universitaire, mais aussi pour les recherches communes publiques/privées.

Assurer une indispensable unité de lieu

Ce point est essentiel. Le rapprochement physique des différentes entités qui seront placées sous la responsabilité du CSFRS est la condition de son succès. Il est indispensable que l'INHES rejoigne l'IHEDN, le CHEAR et l'IERSE en un espace commun.

Le site de l'Ecole Militaire pourrait devenir le centre intellectuel et névralgique de la pensée stratégique de sécurité en rassemblant les structures de formation, les centres de documentation, et les services de diffusion et de valorisation de notre réflexion. Ce lieu doit également être le point de passage obligé de la recherche dans ce domaine. Un véritable campus dédié aux problèmes de défense et de sécurité doit être créé afin de réunir toutes les infrastructures qui concourent à l'épanouissement de la pensée, de la recherche et de la libre expression en matière stratégique.

Mettre en place un pilotage commun pour l'ensemble

Il nécessite de faire cohabiter :

- des équipes de projets légères, pour assurer une coordination efficace et s'adapter à bref délai à l'évolution des circonstances ;

- des réservoirs de moyens qui doivent conserver une certaine stabilité afin de développer et d'entretenir des métiers, des compétences, une continuité.

Articuler l'ensemble sur un secrétariat général étoffé

Le secrétaire général recevra ses instructions et orientations d'un directeur général qui assurera la mise en œuvre des décisions et orientations du conseil d'administration. Il appartiendra à une mission de préfiguration de définir les conditions les plus efficaces de la mise en œuvre des objectifs précédemment définis.

Cette mission devra avoir un double souci :

- privilégier l'articulation avec des entités existantes pour les missions qui seraient communes, par exemple l'évaluation des recherches et des chercheurs ;
- rassembler sous l'autorité du CSFRS des entités aujourd'hui éparses ou isolées dont les missions recoupent celle des nouveaux instituts, tels : le centre interministériel de traduction et le bureau des appels d'offres européens et internationaux, l'Observatoire national de la délinquance, la structure légère dédiée à la valorisation de l'expertise et à l'animation du réseau des anciens auditeurs et du centre de décèlement précoce.

Créer une organisation cohérente et complète

Juridiquement le CSFRS pourrait être un établissement public. Ce statut lui confèrera la souplesse indispensable à son efficacité et la rigueur nécessaire à son contrôle. Son conseil d'administration devra refléter la grande diversité des entités qui composent cette nouvelle structure.

MISSIONS

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FORMATION
ET DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUES
(CSFRS)
EPA

Secrétariat général

Relations internationales
Appels d'offres européens
ONU

Expertise
anciens auditeurs

Centre
de traduction

INHES/IERSE
(EPA)

Conférence
de
coordination

IHEDN/CHEAR
(EPA)

Sécurité intérieure
Crime organisé
Terrorisme

Sécurité
civile
Sécurité
sanitaire

Sécurité
des
entreprises
Intelligence
économique

Justice
Administration
pénitentiaire

Défense
Culture de Défense

Armement

Actions internationales

Formation
initiale

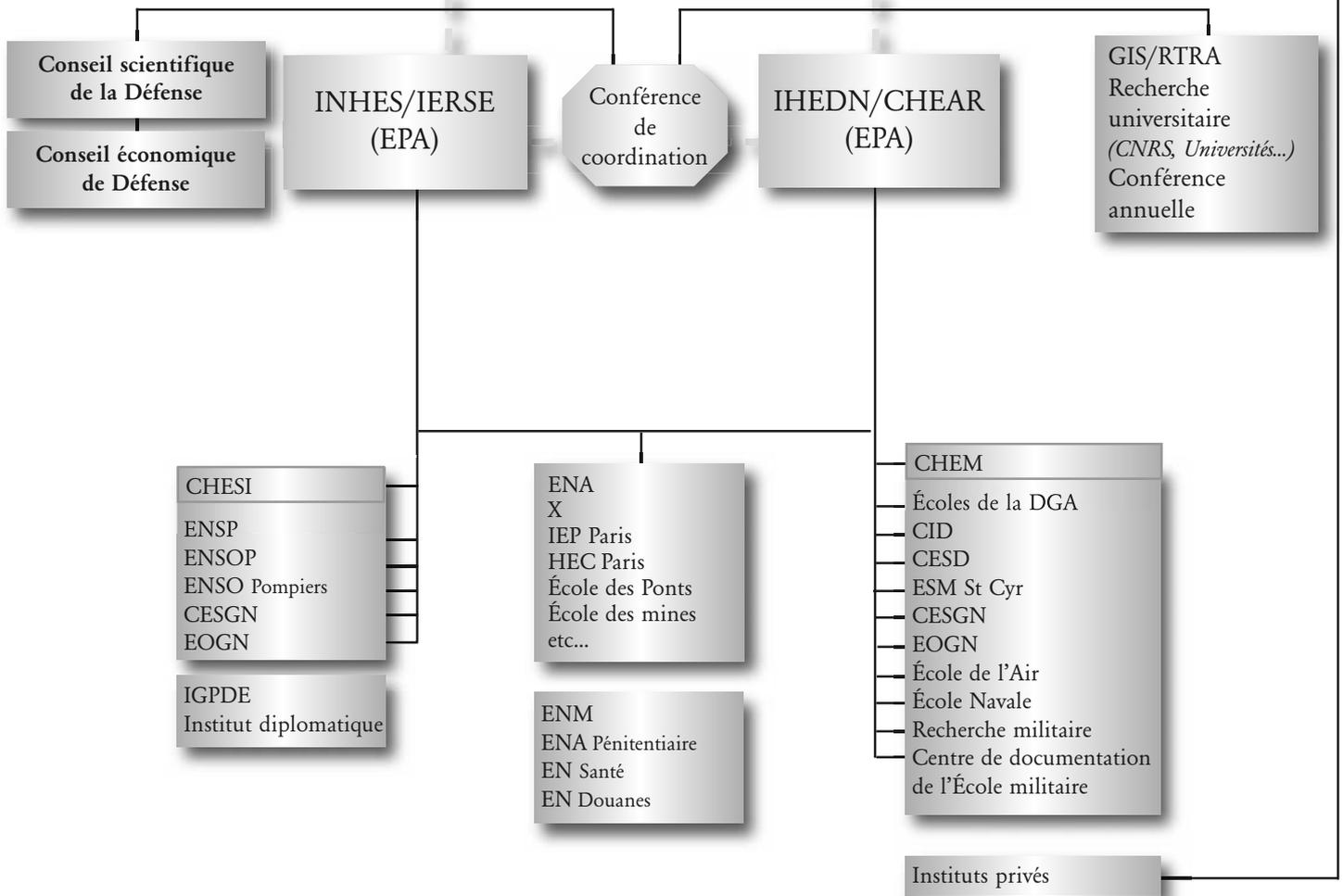
Formation
permanente

Formation
à la carte

LIENS

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUES (CSFRS) EPA

Secrétariat général



STRUCTURES

Présidence de la République

CSDN

Premier ministre

Ministères

Secrétariat général

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FORMATION
ET DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUES
(CSFRS)
EPA

OND

Centre de détection
précoce

Conseil
scientifique

Comité de
financement et
Comité élargi

Comité
d'évaluation

Agence
d'évaluation
de la recherche

INHES/IERSE
(EPA)

Conférence
de
coordination

IHEDN/CHEAR
(EPA)

**RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ET AU PREMIER MINISTRE**

*Rapprocher et mobiliser les institutions publiques
chargées de penser la sécurité globale*

**DÉCELER-ÉTUDIER-FORMER :
UNE VOIE NOUVELLE
POUR LA RECHERCHE
STRATÉGIQUE**

MARS 2008

Liste des annexes

Annexes générales

- **Annexe 1** : Contributions des membres de la mission 47
Relevé de conclusions de M. Pierre Victor TOURNIER 48
Contributions du Général Laurent LABAYE 51
Contributions de Cédric LEWANDOWSKI 57
- **Annexe 2** : Les instituts publics : IHEDN, INHES, IERSE et CHEAr 79
Fiches techniques des instituts publics : IHEDN, INHES, IERSE, et CHEAr . 81
- **Annexe 3** : Les principaux opérateurs privés ou parapublics 93
Fiches techniques des instituts privés ou parapublics 94
- **Annexe 4** : L'espace « mosaïque » de la recherche dans les universités et au CNRS 107
- **Annexe 5** : Liste indicative des principaux centres universitaires sur les questions
de sécurité et de défense 111
- **Annexe 6** : The National Défense University (*États-Unis*) 115
- **Annexe 7** : The Rand Corporation (*États-Unis*) 119
- **Annexe 8** : The Royal United Services Institute For Defence and Security Studies (RU) ... 123
- **Annexe 9** : Les opérateurs des administrations centrales 127

Annexes techniques :

- **Annexe A** : Liste des personnes auditionnées ou rencontrées 141
- **Annexe B** : Liste des contributions écrites 147
- **Annexe C** : Curriculum Vitae. des membres de la mission 151

Annexe 1

Contributions des membres de la Commission

- *Relevé de conclusions de M. Pierre Victor TOURNIER*
- *Contributions du Général Laurent LABAYE*
- *Contributions de Cédric LEWANDOWSKI*

La règle édictée par la mission ouvre la voie, au-delà de la présentation du rapport collégial, à des expressions individuelles précisant ou explicitant certains points.

Relevé de conclusions de Pierre V. Tournier,

directeur de recherches au CNRS,

Université Paris 1, ancien président de l'Association française de criminologie (AFC)

Réserves

1. - Les concepts de « stratégie », de « défense globale » ou de « sécurité globale » sont certes bien commodes. Ils intègrent un ensemble de questions constituant une mosaïque d'une grande complexité ; ces questions ont des liens plus ou moins évidents entre elles mais aussi une réelle autonomie. Pour donner une image, cela va de la préparation de la riposte à une attaque nucléaire de grande ampleur, touchant l'hexagone, à la lutte quotidienne contre la violence routière (4 600 morts en 2007, 100 000 blessés). Questions de défense (au sens traditionnel) et préparation de nos forces armées à tous types d'interventions sur des théâtres d'opérations extérieurs, lutte contre le terrorisme international (par exemple islamiste) et contre les terrorismes régionaux (corse, basque,...), lutte contre la criminalité transfrontière, relations internationales, sécurité intérieure (politiques de prévention et lutte contre les infractions pénales), réponses judiciaires pénales et non pénales aux déviances, aux délits et aux crimes, questions criminologiques, sécurité des entreprises et intelligence économique, sécurité civile et sécurité sanitaire, questions environnementales, catastrophes naturelles et réchauffement climatique...

Peu suspect d'angélisme – attitude irresponsable qu'il convient de dénoncer – je pense que la Nation doit se préparer aux risques de toutes natures qui menacent nos concitoyens et plus encore la démocratie. Mais chercheur de métier, « condamné » à la spécialisation (mesures de la délinquance et de la criminalité, questions pénales et pénitentiaires), je redoute les approches où tout est dans tout, et réciproquement. Une telle approche n'est pas nécessairement neutre, idéologiquement. Elle peut être révélatrice d'une pensée « catastrophiste », voire « apocalyptique » (Cf. les néo-conservateurs américains) qui consiste à dramatiser l'insécurité, à en faire la question sociale centrale, à utiliser, à tout propos, des métaphores guerrières, pour en arriver à militariser l'ensemble des questions de sécurité.

Le pire n'étant jamais certain, la mission n'est pas tombée dans ce piège, renonçant à proposer la fusion des quatre instances en jeu (IHEDN, CHEAr, INHES, IERSE). Nous souhaitons que cette orientation soit maintenue dans l'avenir. Ajoutons que le refus de cette fusion a été l'option défendue par la plupart des nombreuses personnalités, civiles et militaires, auditionnées par la mission.

2. - Je ne suis pas du tout convaincu que la fusion de *l'Institut des hautes études de la défense nationale* (IHEDN) et du *Centre des hautes études de l'armement* (CHEAr) soit un facteur de progrès en matière de formation et de recherche scientifique dans leurs champs respectifs de compétence. Lors des travaux de la mission, je crois bien n'avoir entendu aucune argumentation justifiant une telle option. Leurs missions sont essentielles, bien distinctes et, à entendre les personnalités auditionnées, bien menées.

L'IHEDN, déjà rattaché au Premier Ministre (depuis 1979), comme devraient l'être, à l'avenir, les autres institutions étudiées par la mission, a pour première raison d'être de « *donner à des hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs des armées, et des cadres de tous les secteurs d'activité de la nation une connaissance approfondie en matière de défense globale* » (décret du 5 septembre 1997). Rappelons que ses structures viennent d'être réorganisées (septembre 2006). La vocation première du CHEAr est bien différente : préparer « *les cadres à haut potentiel en charge de l'équipement des forces armées et des investissements du ministère, à l'exercice des hautes responsabilités dans un contexte national ou européen* ».

Placés sous l'autorité de coordination du futur *Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique*, mais conservant leur identité propre, ces deux organismes pourraient construire de meilleures coopérations dans les domaines d'intérêt commun.

3. - En revanche, la fusion de *l'Institut national des hautes études de sécurité* (INHES) et de l'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE) – association loi 1901, soutenue par l'État –, paraît de toute évidence souhaitable. Cela résulte logiquement de la mutation que la création de l'INHES a représentée en 2004 (décret du 27 juillet 2004) en remplacement de l'IHESI. De la « *sécurité intérieure* », son champ de compétence s'est largement étendu à la « *sécurité et à la gestion des risques et des nouvelles menaces* » : sécurité civile, intelligence économique, risques sanitaires, environnementaux, etc.). D'une certaine façon, ce champ inclut, en théorie, celui de l'IERSE (formation à la maîtrise des risques et menaces sur les entreprises).

Dans le même ordre d'idée, je pense souhaitable que le Haut comité français de la défense civile (HCFDC), association loi 1901 – soutenue par l'État et accueillie dans les locaux de l'INHES – et présidée par M. Paul Girod député UMP, fusionne avec l'INHES et l'IERSE. Dans cet esprit, l'INHES nouvelle formule devrait prendre soin de bien équilibrer ses différents secteurs de compétence, ce qui ne semble pas être encore le cas aujourd'hui : a.) sécurité intérieure, b.) sécurité des entreprises et intelligence économique, c.) sécurité civile, d.) sécurité sanitaire et environnementale (les frontières n'étant évidemment pas étanches).

Par ailleurs, la dimension internationale (et tout particulièrement européenne) doit naturellement être présente au sein de l'INHES comme dans les autres organismes (question transversale).

4. - Proposer d'élargir encore davantage le champ de compétence de l'INHES, en intégrant les questions pénales et criminologiques ne me paraît pas souhaitable. Entendons-nous bien : il me paraît essentiel que ces questions soient prises en compte dans le cadre général dont la construction est préconisée, et ce en cohérence avec la logique du processus pénal : des faits constatés par les services de police et de gendarmerie à l'exécution des mesures et sanctions pénales et à la lutte contre la récidive, en passant par l'activité des juridictions de jugement. Il n'existe pas sur ces questions, l'équivalent de l'IHEDN ou de l'INHES.

En effet, l'Institut des Hautes études sur la Justice (IHEJ), association loi 1901, soutenue par l'État, s'intéresse principalement aux questions philosophiques et repose, pour l'essentiel sur la production

de son secrétaire général, Antoine Garapon, magistrat, éditorialiste, directeur de collection, etc. Cette situation n'est pas le fait du hasard, mais il serait trop long d'en analyser, ici, la genèse. Je pense qu'il faut réfléchir avec les personnes directement concernées, acteurs de la justice pénale, universitaires et chercheurs du champ criminologique des différentes écoles de pensée, sociétés savantes (Association française de criminologie, Association Tétra, etc.) à la création d'un Institut des hautes études pénales et criminologiques (IHEPC) qui serait ainsi le quatrième pilier aux côtés de l'IHEDN, du CHEar et de l'INHES+IERSE+HCFDC.

5. - L'*Observatoire national de la délinquance* (OND) est, actuellement, l'un des deux départements de l'INHES. Dans l'architecture proposée, l'OND quitte naturellement le Ministère de l'Intérieur, quitte aussi l'INHES et se trouve placé directement sous la responsabilité du Premier Ministre, via le *Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique*. Dans ces conditions, l'OND a vocation à étendre son champ de compétence à l'ensemble du processus pénal et donc aux statistiques des juridictions de jugement et des instances d'exécution des mesures et sanctions pénales (Protection judiciaire de la jeunesse, Administration pénitentiaire...), sans oublier l'étude de la récidive. On retrouverait la logique décrite, en son temps, par le rapport « Caresche Pandraud » (janvier 2002) dont nombre de préconisations restent d'actualité.

L'observatoire pourrait alors prendre le nom d'*Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales* (ONDRP), étant entendu qu'il y a bien d'autres réponses que des réponses pénales à la délinquance. Fort du travail, de grande qualité, déjà réalisé (Cf. rapport 2007 de l'OND, publié aux éditions du CNRS), l'OND devrait voir ses moyens scientifiques fortement renforcés et ses instances décisionnelles s'ouvrir largement aux « académiques » (universitaires et chercheurs CNRS). Son conseil d'orientation (COR) comprend actuellement 2 académiques seulement sur 17 membres : Frédéric Ocqueteau, sociologue, directeur de recherches au CNRS et spécialiste de la sécurité privée et Éric Debarbieux, professeur des Universités en science de l'éducation et spécialiste de la violence à l'école.

Contribution du Général Laurent LABAYE

Des enjeux clairement identifiés

Défense et culture de défense.

Armement et économie de défense et de sécurité

Défense et culture de défense

La sécurité globale du pays est un bien commun de la République ; elle est l'affaire de tous les citoyens et la première mission de l'État. L'ordonnance de 1959, reprise dans le code de la défense, précise que la défense a pour but d'assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle ajoute que la défense pourvoit au respect des alliances et traités internationaux. Ainsi, elle met en évidence deux domaines de l'action de l'Etat avec lesquels l'action militaire interagit de façon différente.

La protection du territoire et des populations est la mission fondamentale des armées et détermine largement leur format. Toutefois, aujourd'hui, la plupart des atteintes à la sécurité, même lorsqu'elles trouvent leur origine hors de nos frontières, relèvent plus souvent d'une action de police et s'inscrivent dans le cadre d'exercice de l'Etat de droit.

La protection de nos intérêts de puissance ou notre action dans le cadre de nos responsabilités au sein de la communauté internationale s'inscrit dans le « continuum » de la politique étrangère et de l'action militaire. Le recours à l'action militaire est une option ou une contribution au mode d'action d'ensemble de l'État, dont il convient de bien mesurer les conséquences. Dans ce domaine, l'action militaire est l'expression supérieure de la liberté qui caractérise l'action politique.

Les enjeux

L'environnement international est marqué par l'existence de multiples menaces qui peuvent affecter la défense et la sécurité des États. Avec la mondialisation, les intérêts nationaux et européens sont de plus en plus dispersés dans le monde (ressources stratégiques, ressortissants, implantations économiques, etc.). Une crise, même très éloignée du territoire national ou de l'Europe, pourrait avoir un impact sur ces intérêts et nécessiter une implication politique française ou européenne. Le contexte stratégique actuel permet de dégager quatre grands types d'enjeux :

- Le développement de l'instabilité dans de nombreuses régions du globe lié à l'accès aux ressources énergétiques, aux évolutions démographiques et à la recomposition des marchés.
- La montée du terrorisme transnational et la radicalisation des fanatismes, dont les attentats de grande ampleur ont marqué le développement
- La prolifération des armes de destruction massive et plus généralement des armements conventionnels, qui se sont installés comme des sujets d'inquiétude constants pour la communauté internationale.
- L'émergence de nouvelles puissances qui sont amenées à défendre leurs propres intérêts stratégiques.

L'action stratégique de la France devra à la fois anticiper les dangers induits par ces enjeux, participer à leur régulation collective et engager si nécessaire les moyens (politiques, diplomatiques, économiques, culturels et militaires) permettant un rapport de force décisif pour sauvegarder ses intérêts.

Le développement de l'instabilité

L'accès aux ressources stratégiques

Les approvisionnements en ressources naturelles des régions en forte croissance ou développées, dont la France et l'Europe, reposent non seulement sur la stabilité des zones de production, mais aussi sur la sécurisation des voies d'approvisionnement.

D'ici à 2030, la consommation mondiale d'énergie devrait croître de près de 50 % par rapport à 2006. Cette croissance de la consommation d'énergie devrait entraîner, entre autres, l'augmentation de la production mondiale d'électricité d'origine nucléaire et une forte demande d'uranium. L'Europe, les États-Unis, l'Inde, et surtout la Chine, seront confrontés à une hausse de leur dépendance énergétique.

Parallèlement, la tendance haussière sur les marchés des minerais, centrés sur quelques producteurs clés (Russie, Chine, Canada, Kazakhstan, Niger, Afrique du Sud, Congo, etc.), devrait se poursuivre sur un cycle long de l'ordre de 20 ans. La Défense est tout particulièrement concernée par cette problématique dans la mesure où certaines matières premières minérales sont utilisées dans la fabrication des armements.

L'exploitation de l'espace devrait être un autre enjeu pour la communauté internationale, à la fois stratégique, économique et militaire.

D'une manière générale, le besoin en ressources stratégiques devrait se traduire par une montée de la concurrence entre régions, États et communautés.

Les évolutions démographiques et environnementales

La poursuite de la croissance de la population mondiale fragilise les perspectives de développement dans des régions qui sont déjà en difficulté prononcée, notamment en Afrique. Cette évolution se trouve renforcée par la croissance, dans les pays en développement, de populations jeunes, à la recherche d'emploi, alors que l'Europe est marquée par un vieillissement croissant de sa population. Le contrôle des flux de migration, légale et clandestine, ainsi que l'aide au développement des régions en difficulté concourent directement à la sécurité de l'espace européen.

La croissance démographique conjuguée au réchauffement climatique et à la pollution devrait aggraver la répartition inégale des ressources en eau, déjà à l'origine de tensions (Jourdain, Euphrate, Nil...), et entraîner des situations locales de pénurie avec ses conséquences sur la production alimentaire et la sécurité sanitaire.

Le risque que ces tensions dégénèrent en crises et conflits ouverts est encore accru par le fait que l'action internationale reste insuffisamment coordonnée et influencée par les intérêts des États développés et les enjeux idéologiques de certains mouvements transnationaux.

La recomposition des marchés

Le développement de la globalisation des échanges entraîne une perte d'influence des États au profit d'intérêts transnationaux opaques de nature financière, idéologique, voire mafieuse et criminelle, qui profitent de l'insuffisance de régulation de certains modes de fonctionnement de l'économie de marché. La délocalisation des sites de production crée des interdépendances fortes et une perte d'identité des entreprises qui rendent plus difficile l'identification des intérêts et sont autant de fragilités nouvelles. La possibilité d'un effondrement du système financier international, lié notamment à l'endettement de certains pays et à la régulation brutale des marchés des pays développés (bulle immobilière au Japon, nouvelles technologies en Occident), accroît les risques de crises sociales et d'instauration de régimes autoritaires. De façon générale, le décalage entre libéralisation mondiale et mécanismes de la régulation internationale se traduit par des insatisfactions qui pourront susciter une résistance croissante de la part de certains États, mais aussi de la part d'autres acteurs ne relevant pas des États.

La prolifération

La prolifération est une menace pour les intérêts vitaux de la France, ses forces déployées, ses intérêts dans le monde ou ceux de ses partenaires ou alliés. Depuis quelques années, cette menace a pris une nouvelle dimension, avec la crise coréenne et le développement du programme nucléaire iranien. La Corée du Nord et quelques autres États (Iran et Pakistan notamment) poursuivent d'ambitieux programmes de missiles de moyenne à longue portée, vecteurs potentiels d'armes de destruction massive (ADM). Cette prolifération s'inscrit dans des contextes régionaux tendus et constitue une menace potentielle à la paix et à la sécurité internationales.

Dans les pays en développement, comme dans ceux issus de l'ex-URSS, le contrôle de l'État sur l'exportation de matériels et la sécurité des installations sensibles restent insuffisants.

Le risque de prolifération ADM et des vecteurs devrait perdurer alors que les technologies apparaissent de plus en plus accessibles et que les tentations des États sont grandes de posséder de telles armes, qui offrent un statut. Ce risque devrait rester important au Moyen-Orient et en Asie, mais pourrait naître dans d'autres régions. L'accès éventuel de réseaux terroristes aux ADM, et aux technologies qui permettent de les fabriquer, constitue, par ailleurs, une menace majeure que les démocraties occidentales doivent prendre en compte.

La prolifération des armements conventionnels se poursuivra, favorisée par la multiplication des conflits intra ou inter-étatiques et la capacité des acteurs non étatiques à accéder aux informations duales. Elle alimentera également de nombreux trafics et filières au profit de la criminalité.

Le terrorisme en France et dans le monde

Les attaques terroristes se produisent dans toutes les régions du monde. La menace reste à un niveau élevé, y compris pour la France. Elle peut provenir de ses propres ressortissants, ou de ceux issus de l'immigration, et se concrétiser sans indice précurseur.

La menace terroriste internationale ne devrait pas disparaître, tant que persisteront les facteurs d'instabilité. Les groupes ou mouvances terroristes profiteront de la mondialisation. Ils se développeront

d'autant plus facilement dans les « zones grises », où l'État de droit est absent, ou dans les zones fortement urbanisées, dans lesquelles ils pourront se dissimuler. Les liens avec la criminalité seront parfois importants et favoriseront l'accès des groupes terroristes à de nouvelles capacités d'action. Le terrorisme restera un levier d'action pour certains États.

L'émergence de nouvelles puissances

De nouvelles puissances affirmeront peu à peu leur rôle sur la scène internationale. Les nouveaux pôles comme la Chine, l'Inde, voire le Brésil, pèseront surtout sur leur environnement régional, mais auront une action de plus en plus marquée dans la définition de l'agenda mondial. Ils défendront leurs intérêts stratégiques, éventuellement à l'encontre des intérêts nationaux ou européens. La Chine et l'Inde poursuivront le développement de leurs capacités militaires, notamment en vue d'assurer la protection de leurs voies d'approvisionnement dans l'Océan Indien et en Asie du Sud-Est.

Les risques de conflits

La probabilité de conflit ou d'agression devrait rester élevée. La plupart des conflits seront d'origine intra-étatiques, mais pourront avoir un impact sur les stabilités régionales. Des tensions inter-étatiques, notamment pour l'accès aux ressources naturelles, la satisfaction de besoins stratégiques ou la préservation de sphères d'influence, sont probables. Ces tensions pourraient dégénérer en conflits armés. S'ajouteront les risques liés à la prolifération et les menaces que feront peser les entités non-étatiques, tels que les groupes terroristes et criminels. La conjonction terrorisme - ADM représentera une menace majeure.

L'avenir du Proche et Moyen-Orient demeure incertain. Cette région devrait rester une terre de prédilection pour le radicalisme islamiste. Aux paramètres économiques et sociaux défavorables, s'ajoutera la pression sur les ressources disponibles due à une démographie soutenue et à un taux d'urbanisation très élevé. Un échec de l'intervention américaine en Irak attiserait les tensions internes et régionales. Cette partie du monde productrice de gaz et de pétrole concerne des intérêts nationaux et européens.

L'Afrique, surtout subsaharienne, devrait continuer à être confrontée à de graves difficultés : surexploitation des ressources, effets négatifs du réchauffement climatique, économie de rente, croissance démographique élevée, pandémies, urbanisation, pauvreté, migrations, crispations identitaires et sociétales, etc. De nombreux foyers de crise devraient donc subsister ou apparaître, mettant en cause les intérêts nationaux ou européens (ressources stratégiques, terrorisme, mouvements migratoires, trafics illicites) directement ou par l'intermédiaire des accords de défense.

Aux nouvelles frontières de l'Europe, l'évolution de la région, couverte par la Russie et les nouveaux États indépendants, exportatrice de ressources énergétiques et minérales reste incertaine. Avec de forts facteurs de vulnérabilité (démographie, santé, gouvernance, économie, etc.), elle devrait connaître une instabilité sécuritaire (conflits persistants dans le Caucase et en Asie Centrale, criminalité et terrorisme).

Les autres régions du monde, en particulier l'Asie et, à un degré moindre, l'Amérique latine, resteront aussi soumises à des conflits et des risques d'instabilité.

À tous ces foyers de crises s'ajouteront des facteurs d'instabilité de tous ordres, favorisés par la multiplication des États défaillants. Des risques et menaces perdureront dans le domaine de la sécurité : criminalité organisée (trafic de drogue, immigration clandestine, etc.), catastrophes (naturelles, industrielles).

Conclusion

La polarisation actuelle des relations internationales autour de la lutte contre le terrorisme est source de différends juridiques et doctrinaux. Le rôle de l'ONU est ainsi fragilisé par la détermination des États-Unis à prendre à leur compte, seuls si nécessaire, les mesures coercitives qu'ils estiment indispensable pour assurer leur sécurité. Une autre évolution concerne la montée en puissance des coalitions de circonstances. Celles-ci pourraient à la longue disqualifier les structures mises en place par l'OTAN dans le cadre de la PESD.

Enfin, des conflits régionaux subsistent dans lesquels l'implication des États-Unis peut varier en fonction de leur intérêt propre. La capacité et la volonté insuffisante des autres pôles de puissance, dont l'Europe, à les régler sans l'aide américaine favorise la pérennité de ces conflits.

Dans ce cadre en profonde mutation, marquée par la fin des oppositions de blocs à blocs et une instabilité croissante, le champ des possibles est très ouvert, ce qui procure à la France comme à d'autres nations des opportunités. Son rang de puissance dotée de l'arme nucléaire et membre permanent du conseil de sécurité des Nations unies en fait un acteur majeur et influent dans le concert des nations. Cette ambition est sous-tendue par une haute conception des relations internationales, la promotion des valeurs universelles de la démocratie et la recherche permanente des conditions d'un monde plus stable et plus sûr.

Les propositions françaises de résolution des crises nécessitent une approche globale. Le déroulement des opérations s'inscrit en effet dans un contexte, où s'insèrent des acteurs multiples, étatiques et non étatiques, nationaux et internationaux, aux stratégies et intérêts parfois divergents.

Cette approche globale requiert, au plan national, le renforcement de la dimension interministérielle du processus de gestion de crise afin, notamment, de coordonner le plus en amont possible les différents leviers, diplomatique, économique, militaire...

Contribution de M. Cédric LEWANDOWSKI

Intégration des risques sanitaires dans la politique de formation, de recherche et de décèlement précoce

SYNTHÈSE

Menaces

Les menaces portées contre la santé de l'homme, quelle que soit leur nature, constituent un des principaux risques de déstabilisation pour une société.

Depuis toujours les épidémies, récemment l'émergence du bio-terrorisme et aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique : l'ensemble de ces phénomènes contribue à fragiliser l'organisation des sociétés et appelle donc des réponses relevant de la sécurité globale.

Réponses

La sécurité sanitaire intègre l'ensemble des politiques visant à assurer la sécurité de la population face aux risques d'atteintes à la bonne santé humaine.

Les grandes pandémies des deux derniers siècles (Choléra, Grippe aviaire, Grippe espagnole, Sida, SRAS...) ont conduit les États à se doter de moyens permettant de satisfaire cette exigence. Ainsi, l'OMS, est, aujourd'hui, un organisme reconnu comme efficace du fait de la qualité des experts rassemblés et des procédures mises en œuvre.

L'attentat perpétré au Japon par la secte Aoum en 1994 autant que le 11 septembre 2001 ont accru la prise de conscience du risque que représentait le bio-terrorisme et accéléré la mise en place de nouveaux outils de défense NRBC.

En France, le Ministère de la Santé, et, au sein de celui-ci, l'Institut National de Veille Sanitaire (InVS), sont des références internationales pour leur efficacité. Le point d'amélioration qui apparaît cependant est la nécessité d'une meilleure coordination des services de santé avec les gestionnaires de crises nationaux.

Par ailleurs, le risque sanitaire est encore aujourd'hui peu pris en compte par les organismes de formation en charge de sécurité globale.

Recommandations

Formation : Intégrer, dans le cadre du tronc commun de la Nouvelle Institution, des formations et des séminaires consacrés aux menaces sanitaires. Les enseignements seront en priorité destinés d'une part aux personnels de santé (en lien avec l'École des Hautes Etudes en Santé Publique) et d'autre part aux acteurs de la sécurité aujourd'hui très peu associés aux enjeux de sécurité sanitaire.

Recherche : Encourager la recherche universitaire dans le domaine de la sécurité sanitaire en partenariat avec l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

Décèlement précoce : Intégrer dans « l'instance de synthèse » consacrée au décèlement précoce les données émises par l'Institut National de Veille Sanitaire (InVS) et par les experts du domaine spatial.

Le 18 juin 1774, frappée par la mort de Louis XV, la famille royale est inoculée contre la variole. En esprit éclairé, Voltaire comprend immédiatement la portée symbolique du geste : « L'histoire n'omettra pas que le Roi, le Comte de Provence, et le Comte d'Artois, tous trois dans une grande jeunesse, apprirent aux Français, en se faisant inoculer, qu'il faut braver le danger pour éviter la mort. La Nation fut touchée et instruite ».

Le XVIII^e siècle aura tout à la fois connu la dernière grande épidémie de peste et les premières découvertes scientifiques propres à se prémunir d'un risque sanitaire.

Depuis, nos sociétés n'ont cessé de perfectionner les outils de prévention et de lutter contre les dangers nés des maladies contagieuses, des évolutions néfastes de l'écosystème ou plus récemment du bio-terrorisme.

La présente note a pour ambition justement de rappeler ces risques ; puis d'établir un état des lieux des réponses apportées à l'échelle nationale et internationale ; enfin de proposer quelques pistes de réflexion pour que soient mieux intégrées les menaces sanitaires dans les politiques de formation, de recherche et de décèlement précoce.

Les risques et les menaces sanitaires

Les risques sanitaires ont changé de visage. Le nouveau paysage des risques est caractérisé par son incontrôlabilité et par l'effacement d'une triple frontière : spatiale (aucune barrière géographique, administrative ou politique ne peut s'opposer à la diffusion des risques liés aux technologies modernes) ; temporelle (la longue latence entre l'exposition et les conséquences, liée notamment aux faibles doses) ; sociale (la complexité des sources de risques brouille leur traçabilité et se prête à de gigantesques batailles juridiques sur les questions de responsabilité).

Le monde moderne est devenu un vaste champ d'expérimentation sanitaire sans responsable identifié, ce qu'illustre les pratiques d'élevage intensif d'animaux destinés à la consommation humaine qui, doublées d'une promiscuité animal/homme dans certains pays créent de nouvelles menaces. Les nouveaux risques sont diffus et globalisés alors que l'on a encore tendance à raisonner de façon trop sectorielle.

Conséquences de l'évolution des écosystèmes

Le changement climatique est désormais un élément déterminant de l'ordre du jour international en matière de sécurité. Dans certains pays, notamment le Bangladesh et plusieurs États insulaires du Pacifique, les effets du changement climatique représentent de loin la menace la plus sérieuse à la survie de l'État et de sa population ; il n'y a donc pas d'autre option que d'en faire un problème de sécurité. Ailleurs, selon les plus récentes estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement planétaire entraînera une montée du niveau de

la mer et des pertes importantes de terre, déplacera massivement les populations, menacera la viabilité de plusieurs États, attisera l'instabilité entre États et régions d'un même État et provoquera des conflits pour le contrôle de ressources devenues rares.

Des changements climatiques régionaux récents, en particulier des augmentations de température, ont déjà eu des effets sur les systèmes hydrologiques et les écosystèmes terrestres et marins dans nombre de régions à travers le monde : les changements observés au sein de ces systèmes sont cohérents pour des régions différentes et vont dans le sens des effets prévus des variations de température régionales.

Tous ces nouveaux facteurs d'antagonismes s'ajoutent à ceux, plus traditionnels, que sont la concurrence autour des ressources pétrolières sur un marché du pétrole tendu et les préoccupations grandissantes quant à de possibles « guerres de l'eau ». Encore une fois, il en résulte un niveau de risque et de menace inédit, qui implique une nouvelle dynamique de sécurité.

Ainsi, les experts de l'OMS estiment à 150 000 morts par an les pertes humaines dues au changement climatique dans la période 1970-2000. La France, elle-même, n'aura pas été épargnée entre le 1^{er} et le 20 août 2003 lorsque la canicule a entraîné une surmortalité de 15 000 personnes.

Les incidences réelles sur la santé seront largement fonction des conditions environnementales locales et du contexte socio-économique, ainsi que des mesures d'adaptation sociales, institutionnelles, technologiques et comportementales prises pour réduire l'ensemble des risques sanitaires.

Par ailleurs, les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer modifieront la productivité écologique et la biodiversité, et il y aura accroissement du risque d'extinction de certaines espèces vulnérables. On prévoit l'augmentation de perturbations importantes des écosystèmes, dues, par exemple, aux incendies, sécheresses, infestations parasitaires, invasions d'espèces, tempêtes... Lorsqu'elles viennent s'ajouter aux autres dangers sur les écosystèmes, les contraintes dues aux changements climatiques risquent d'endommager profondément des systèmes uniques ou de contribuer à leur disparition et à l'extinction d'espèces menacées.

L'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques a d'ailleurs, au mois de décembre 2007, attiré l'attention sur le fait que « le choc climatique va se doubler d'un choc biologique ». Il s'agit pour les deux sénateurs, auteurs du rapport, Pierre Lafitte (UMP) et Claude Saunier (PS), de convaincre que la crise de la biodiversité aura des conséquences tant économiques que sanitaires.

Selon des projections récentes, les répercussions les plus fâcheuses du changement climatique seront les suivantes :

- Une réduction générale des rendements potentiels des cultures dans la plupart des régions tropicales et subtropicales ;
- Une diminution des disponibilités en eau pour les populations de nombreuses régions aréiques, particulièrement dans les zones subtropicales ;
- Une augmentation du nombre de personnes exposées à des maladies à transmission vectorielle (par exemple le paludisme) ou à des maladies hydriques (par exemple le choléra) et de la mortalité due aux agressions thermiques ;
- Une augmentation généralisée du risque d'inondation de nombreux établissements humains (des dizaines de millions de personnes pour ce qui est des établissements étudiés) due à la fois à l'augmentation des épisodes de fortes précipitations et à l'élévation du niveau de la mer.

Maladies, épidémies, pandémies

De la peste au choléra, de la grippe espagnole au VIH, les pandémies constituent l'une des grandes peurs qui, régulièrement, plongent dans l'angoisse des peuples et des nations.

Le progrès des télécommunications conduit même ces peurs à être instantanément partagées par le monde entier, y compris par ceux qui, *a priori*, se trouveraient hors de danger. L'enjeu de sécurité globale paraît désormais évident.

Une crise récente est à cet égard exemplaire non seulement parce qu'elle s'est rapidement internationalisée mais parce qu'elle a également fait progresser le système de veille sanitaire.

Le SRAS : Le SRAS (Syndrome Respiratoire aigu Sévère) est la première maladie grave et transmissible à émerger en ce XXI^e siècle. L'épidémie, partie de Chine fin 2002, a éclaté au niveau mondial en 2003 causant la mort de près de 800 personnes. Grâce à une mobilisation internationale sans précédent, motivée par l'alerte mondiale déclenchée le 12 mars 2003 par l'OMS, l'épidémie a pu être endiguée par des mesures d'isolement et de quarantaine. De même, l'agent causal du SRAS, un coronavirus totalement inconnu, a pu être rapidement identifié.

L'OMS considère que le taux de létalité global est de 15 % et peut dépasser 50 % chez les personnes de plus de 65 ans. Le SRAS s'est vite avéré être transmis d'homme à homme par des gouttelettes de salive contaminées. Il s'est rapidement propagé le long des voies internationales de transport aérien ou dans des zones à fortes densités de population. D'autres modes de transmission sont probables, par des objets contaminés par exemple.

Un virus inconnu : Le réseau de laboratoires (dont le centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la référence sur les virus grippaux et les autres virus respiratoires au sein de l'unité de génétique moléculaire des virus respiratoires à l'Institut Pasteur) chargés par l'OMS de rechercher l'agent causal du SRAS et de mettre au point un test diagnostique a découvert un nouveau virus de la famille des coronavirus. Cette famille de virus est généralement à l'origine chez l'homme de rhumes sans gravité. Chez les animaux, il est responsable, entre autres, d'infections pulmonaires ou intestinales. Le réservoir animal du coronavirus du SRAS est activement recherché. Le virus a pour l'instant été trouvé chez quelques espèces dont la civette, animal sauvage vendu sur les marchés et consommés au sud de la Chine.

L'une des principales conséquences de l'épidémie du SRAS a été l'adoption d'un nouveau règlement sanitaire international (RSI-2005), adopté à l'unanimité et qui ne limite plus la menace aux trois maladies jusqu'ici référencées (peste, choléra, fièvre jaune) mais l'ouvre à une liste plus globale. Ce nouvel instrument juridique international est entré en vigueur le 15 juin 2007.

Les maladies émergentes

Les maladies émergentes existent depuis longtemps mais elles sont mieux dépistées de nos jours. Ces maladies ne sont pas caractéristiques du Sud car on les trouve sur tout le globe.

Ces maladies s'étendent à de nouvelles zones : c'est le cas de Monkeypox, une sorte de variole du singe qui parfois touche l'homme, et dont les cas se multiplient notamment, en République démocratique du Congo. Cette épidémie s'est exportée jusqu'aux États-Unis à travers des animaux de

compagnie. Des maladies continuent de réémerger, comme la peste en Algérie où des cas ont réapparu après 50 ans de disparition, ou le Nipah au Bangladesh. Ces maladies peu médiatiques sont très fréquemment oubliées, alors qu'elles ont un réel potentiel épidémique.

Les responsables sanitaires sont aujourd'hui particulièrement attentifs aux signaux que leur adressent les épidémiologistes. Les informations qui leur sont transmises demandent, en effet, à être confrontées aux concepts de sécurité globale et relèvent d'une analyse extrêmement subtile.

À ce titre, il convient par exemple de rappeler le risque des maladies chroniques liées à des causes environnementales telles que l'amiante, l'utilisation abusive de pesticides et bien sûr les polluants automobiles, auteurs d'un accroissement considérable des maladies respiratoires.

Plus complexe encore, la hausse de 100 % des tumeurs aux cerveaux depuis 10 ans, sans que l'on sache en identifier l'origine, renvoie clairement à un risque et donc à la nécessité de mesurer ce risque.

Enfin, parmi les nouveaux risques émergents, les nanotechnologies vont impacter l'ensemble des processus industriels : notamment les domaines agro-alimentaire et pharmaceutique (protection des personnels et protection des populations). Le risque est double : que le principe de précaution bloque le développement ; que les enjeux financiers conduisent à des initiatives dangereuses pour la santé des hommes.

Le bio-terrorisme

Historiquement, la défense NRBC (Nucléaire-Radiologique-Biologique-Chimique) était organisée dans le contexte de la guerre froide. Aujourd'hui, le risque NRBC n'est plus seulement une problématique de défense militaire :

- Le risque radiologique résulte d'activités humaines normales (médicales et industrielles), d'accidents ou d'actes de malveillance. Les accidents, de nature et de gravité très variables, sont peu nombreux. Les actes connus de malveillance utilisant des radioéléments sont rarissimes et ont toujours concerné un individu isolé. Cependant, depuis les événements du 11 septembre 2001, l'éventualité d'un attentat radiologique est très sérieusement prise en considération.

Les risques contre lesquels une réponse a été élaborée sont les retombées d'explosion nucléaire, le dommage des installations nucléaires civiles (effets collatéraux), la dispersion de radioéléments (bombe sale, sabotage) ou l'utilisation d'aiguilles radioactives (sources orphelines) ;

Il existe quatre sortes d'agents biologiques :

- les bactéries, protozoaires et champignons microscopiques qui sont des créatures vivantes capables de se reproduire par elles-mêmes ;
- les virus qui sont des êtres vivants incapables de se reproduire hors d'une cellule hôte ;
- les toxines qui sont des poisons incapables de se reproduire mais secrétés par un organisme vivant ;
- les toxines de synthèse qui sont des agents non vivants, incapables de se reproduire, obtenues par synthèse chimique, mais de structure proche des précédentes.

Les agents du risque biologique intentionnel sont ceux qui peuvent être utilisés dans un but militaire ou terroriste pour provoquer des dommages chez l'homme, les animaux domestiques ou les cultures.

L'arrêté du 15 janvier 2004 désigne certains agents biologiques ou toxines comme plus particulièrement à risque : les bacilles du charbon, de la peste, de la tularémie et de la brucellose, les poxvirus dont le virus de la variole, les virus des fièvres hémorragiques virales, *Clostridium botulinum* et les toxines botuliques, la ricine, l'entérotoxine B du staphylocoque, les saxitoxines et la toxine diphtérique ;

- Le risque chimique est bien connu du fait de l'utilisation, pendant la Première guerre mondiale, de toxiques industriels et de gaz de combats comme l'ypérite. Les agents chimiques militaires les plus utilisés sont le sarin, le soman, le tabun et le VX de très forte toxicité. Malgré la convention d'interdiction des armes chimiques, en 1993, la prolifération de ces armes continue dans les pays non signataires. Signalons par ailleurs les attentats au sarin perpétrés, au Japon, par la secte Aoum en 94 et 95. La plupart des agents chimiques sont classés en cinq catégories : les neurotoxines (agents neurotoxiques), les asphyxiants chimiques (cyanures), les irritants respiratoires (agents suffocants), les irritants cutanés (agents vésicants) et les agents antipersonnels (produits actifs utilisés pour le maintien de l'ordre).

Les réponses aux risques et aux menaces sanitaires

Les réponses internationales

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ou World Health Organisation (WHO) est l'institution spécialisée de l'ONU pour la santé. Selon sa charte, l'OMS a pour objectif d'amener tous les peuples du monde au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie comme un « état de complet bien-être physique, mental et sociale et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Installée à Genève, l'OMS est dirigée par 193 Etats membres, réunis à l'Assemblée Mondiale de la Santé qui vote à la majorité des deux tiers les conventions internationales sur la santé. Les règlements sont votés par l'Assemblée Mondiale de la Santé à la majorité simple et ils entreront en vigueur pour tous les Etats Membres sauf si ceux-ci refusent ou émettent des réserves dans les délais prescrits.

Ses bureaux régionaux sont New Delhi, Le Caire, Manille, Washington, Brazzaville, et en Europe, Copenhague.

Les objectifs de l'OMS sont : l'harmonisation et la codification de toutes les maladies ; les mesures sanitaires pour arrêter une épidémie (comme la vaccination) ; l'assistance aux PMA (Pays les Moins Avancés) comme la vaccination contre les grandes maladies infectieuses et l'approvisionnement en eau potable.

L'OMS atteint ses objectifs en exécutant des fonctions essentielles :

- Jouer le rôle de chef de file dans le domaine de la santé et créer des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire ;
- Fixer les priorités de la recherche et inciter à acquérir, appliquer et diffuser des connaissances utiles ;
- Fixer des normes et des critères ;
- Surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances en matière de santé.

Ces fonctions sont définies dans le onzième programme général de travail : Intitulé « *S'engager pour la santé* », il couvre la période 2006-2015.

L'OMS a également pour mission de favoriser la sécurité sanitaire. L'une des principales menaces internationales découle des flambées de maladies émergentes et à propension épidémique. Ces flambées sont de plus en plus nombreuses, favorisée par des facteurs comme l'urbanisation rapide, la dégradation de l'environnement, les modes de production et de commercialisation des aliments et l'usage parfois exagéré des antibiotiques.

L'aptitude des pays à se défendre collectivement contre les maladies est renforcée depuis juin 2007 avec l'entrée en vigueur du « Règlement sanitaire international révisé ». L'OMS dispose notamment d'un pouvoir de police international et de la capacité de fermer les ports et les aéroports en cas de crise.

À noter : Les États-Unis sont à la pointe de la recherche en matière de sécurité sanitaire. Ils disposent, en effet, grâce au US Center For Disease Control et à ses 4000 épidémiologistes, d'un centre de données et d'expertises unique au monde. Les USA sont très prescripteurs des politiques de l'OMS.

L'Europe

L'Union Européenne

Grâce au Traité de Maastricht, un article spécifique a été consacré dans le traité de l'Union européenne à la santé publique. L'article 129 restait malgré tout modeste dans ses objectifs et se bornait à permettre le financement des programmes de santé publique et l'élaboration de recommandations dont la portée juridique est pratiquement inexistante.

Tous les analystes s'accordent en fait sur les liens entre l'apparition de crises sanitaires européennes et le renforcement de la thématique de la santé au niveau communautaire.

La **crise de la vache folle** peut être considérée comme la plus importante crise sanitaire que l'Europe des temps modernes ait connue à ce jour. Elle a permis de convaincre tous les acteurs que l'Europe du marché unique entraîne un développement des échanges de produits et donc des risques partagés entre pays de l'Union Européenne. Elle a provoqué une crise de confiance à Bruxelles : la Commission Européenne, dont les pouvoirs étaient pourtant assez limités par la volonté des États, s'est ainsi vue reprocher sa lenteur à réagir et le Parlement Européen, qui poussait depuis longtemps à une meilleure prise en compte de la santé publique, a fait pression pour obtenir des réformes importantes.

À la suite de cette crise, la Commission s'est réorganisée pour séparer l'avis scientifique des directions chargées de gérer des politiques ou des législations. Un comité scientifique directeur a été institué, qui s'appuie sur les travaux de huit sous-comités chargés de lui préparer des avis en matière de sécurité sanitaire sur les thématiques concernées (problèmes vétérinaires, cosmétiques, médicament, environnement, etc.).

Outre cette réorganisation scientifique, **la crise de la vache folle a contribué à développer les thématiques de santé publique.** Sous la pression de certains États et du Parlement, la Conférence intergouvernementale qui préparait le traité d'Amsterdam a institué un article sur la santé publique (article 152) avec dorénavant la possibilité d'élaborer des directives ayant pour objectif la protection de la santé dans les domaines vétérinaire, phytosanitaire et celui des produits du corps humain (sang, tissus, organes). Ce renforcement législatif donne une nouvelle impulsion au secteur de la santé.

Par ailleurs, l'article 152 du traité prévoit qu'un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté.

Le nouveau programme d'action de l'Union Européenne en matière de santé publique pour la période 2007-2013 et qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008, est axé sur 3 objectifs principaux :

- **Amélioration de la sécurité sanitaire** : afin de renforcer la capacité de réaction de l'Union et des États membres face aux menaces sanitaires transfrontalières, l'Union entend promouvoir une coordination des actions tant sur le territoire communautaire qu'à l'échelle internationale.
- **Promotion de la santé** : il s'agit de favoriser la prolongation de la vie active des travailleurs tout en garantissant leur santé et de contribuer à réduire les inégalités dans le domaine de la santé.
- **Informations et connaissances en matière de santé** : dans ce contexte, l'Union soutiendra l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans les domaines tels que les maladies rares.

À Stockholm, l'Union européenne dispose depuis deux ans d'un organisme, inspiré par l'InVS et les USA, d'un European Center for Disease Control doté d'un corps d'épidémiologistes de premier rang.

La sécurité sanitaire et surtout la lutte contre une éventuelle pandémie de grippe d'origine aviaire sera un point fort de l'agenda de la présidence française de l'Union Européenne en 2008, a indiqué récemment la ministre française de la Santé, Roselyne Bachelot.

L'OMS-Europe

Le Bureau Régional de l'OMS œuvre dans une région composée de 53 pays, habitée par plus de 880 millions de personnes, et qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. La taille de cette région, à elle seule, entraîne une incroyable diversité de populations et de situations sanitaires, mais le personnel du Bureau Régional poursuit un but commun : faire en sorte que les habitants de la Région jouissent d'une meilleure santé.

L'OMS-Europe concentre prioritairement son action vers les populations démunies et les anciens pays d'Europe de l'Est.

Les réponses françaises

Les principes et les acteurs de la sécurité sanitaire

La sécurité sanitaire se définit comme l'ensemble des politiques visant à assurer la sécurité de la population par rapport aux risques d'atteinte à la bonne santé humaine.

La crise sanitaire se comprend pour sa part comme une menace, réelle ou supposée pour l'État, de la santé de la population conjuguée à un risque de déstabilisation des pouvoirs publics.

La France a connu, depuis le début du XIX^e siècle, deux crises sanitaires de taille majeure qui ont modifié profondément le système français :

- L'épidémie de choléra de 1849 a entraîné l'adoption de la première législation sanitaire ;
- La grippe espagnole de 1918 – qui provoqua plus de morts (entre 20 et 40 millions dans le monde selon les estimations) que la Première guerre mondiale en à peine deux ans – est à l'origine de la création du ministère de la santé.

Plus près de nous, et encore présente dans tous les esprits, l'affaire du sang contaminé a marqué un tournant dans l'histoire de la santé publique française. En effet, l'opinion publique a désigné non plus seulement une responsabilité médicale, mais également de manière très médiatisée une responsabilité politique. L'État, au travers de ses ministres, fut alors clairement ciblé comme responsable ultime du système sanitaire.

La notion de sécurité sanitaire fait son apparition et remet les impératifs de santé publique au cœur des missions de l'État. Pour ce faire, des agences autonomes, dotées de nouveaux moyens et inspirées de modèles anglo-saxons sont mises en place avec pour mission d'être les garantes de la sécurité sanitaire.

La cohérence du système global de sécurité est renforcée par l'articulation entre les niveaux stratégique (niveau ministériel) et d'application (niveau local).

Le niveau stratégique : les ministres font appliquer les décisions du Gouvernement et veillent à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des dispositions de planification de sécurité, dans leur domaine de compétences.

Le niveau d'application : les préfets préparent et mettent en œuvre les mesures locales, et notamment, en liaison avec les responsables d'installations sensibles, les dispositifs de sécurité relatifs aux points d'importance vitale et en réalisent le suivi.

Par définition, les questions de sécurité, y compris sanitaires, renvoient à des organisations interministérielles. Placé auprès de Matignon, le SGDN a notamment cette vocation.

Les acteurs de la sécurité sanitaire sont nombreux. Avant d'éclairer plus particulièrement le rôle des autorités sanitaires, du service de santé et des armées et des entreprises, il convient de remarquer que le nouveau ministère de l'Écologie et de l'Aménagement durable verra bientôt la création d'une direction générale des risques sanitaires technologiques et naturels. Reste à savoir quels seront les moyens accordés à cette direction générale ainsi que la qualité de son insertion dans le dispositif interministériel.

Les autorités sanitaires

Les autorités sanitaires françaises disposent de **quatre moyens d'intervention** pour connaître, prévenir et gérer les dangers.

• La veille prospective et scientifique :

- Repérer, de la manière la plus précoce et exhaustive possible, l'existence de risques sanitaires en utilisant des sources d'information existantes, bibliographiques notamment, mais aussi en collectant et en exploitant les données disponibles, afin d'affiner les connaissances sur les dangers potentiels.
- *Acteurs* : La DGS, *via* la mission d'analyse stratégique, de prospective et d'appui scientifique (MASPRAS) ; L'InVS ; Le Haut conseil de santé publique (HCSP), qui aux termes de la loi n 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique, doit apporter aux pouvoirs publics des « *réflexions prospectives* » sur les questions de santé publique.

• La surveillance des dangers potentiels :

- Organiser et traiter les informations recueillies à l'étape précédente, afin d'évaluer la probabilité de réalisation et l'impact sanitaire des risques, ainsi que les populations susceptibles d'être touchées.
- *Acteurs* : Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé), chargée notamment des procédures de vigilance ; Les CAP (centre anti-poison pour la toxico-vigilance) ; Drass et Ddass (Direction régionale / départementale des affaires sanitaires et sociales) ; Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments).

• L'alerte :

- Signaler rapidement la concrétisation d'un risque aux instances chargées de sa gestion.
- *Acteurs* : Comme pour les actions de veille, l'InVS est en première ligne sur cette mission ; il édite chaque jour un bulletin des alertes sanitaires ; le département des urgences sanitaires (DUS), créé par arrêté du 14 octobre 2004, et placé auprès du directeur général de la santé, qui a notamment pour mission de réceptionner les alertes sanitaires de niveau national ou international et de préparer des plans de réponse aux grandes menaces sanitaires.

• L'expertise, l'évaluation et la recherche :

- Améliorer la disponibilité des connaissances scientifiques et des compétences en cas de risque avéré grâce à la mobilisation de l'ensemble des experts attachés à l'administration, aux agences et aux laboratoires pharmaceutiques. Il s'agit également de promouvoir l'activité de recherche des instituts, des centres hospitaliers et des laboratoires privés dans le domaine du risque sanitaire.
- *Acteurs* : L'Afssaps s'agissant des produits et des technologies de santé ; L'Afssa concernant les aliments et l'eau ; L'Afssset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement) pour les aspects relatifs à la santé environnementale.
- *Un nouvel acteur dans le dispositif : l'EPRUS*

L'EPRUS (établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires) est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, créé par la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur. Il a pour mission :

- La gestion administrative et financière de la réserve sanitaire, sachant que la coordination et la doctrine de recours à la réserve sanitaire relève de la compétence de la direction générale de la santé (DGS) ;
- L'acquisition, la fabrication, l'importation, le stockage, la distribution et l'exportation de produits et services nécessaires à la protection de la population face à des menaces sanitaires graves ou pour répondre à des besoins de santé publique non couverts par ailleurs du fait notamment d'une rupture de commercialisation. L'EPRUS agit, dans ce cas, à la demande du ministre chargé de la santé et les produits resteront la propriété de l'État.

La veille sanitaire en France est ainsi le fait d'une myriade d'acteurs, aux statuts, cultures et missions différentes. L'un des objectifs du Ministère de la Santé, depuis plusieurs années, est d'arriver à penser l'articulation optimale entre ces différents acteurs par une rationalisation des procédures.

En cela, les nécessités de préparation du pays à une éventuelle pandémie grippale d'origine aviaire ont été de puissants facteurs d'impulsion. Elles ont notamment débouché sur l'adoption de la loi relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur.

Il convient toutefois de ne pas sous-estimer la volonté de certains de ces acteurs de conserver leur indépendance de fait, ainsi que leurs prérogatives financières.

Le Service de Santé des Armées (SSA)

Le Service de Santé des Armées (SSA), avec des compétences très spécifiques, du fait de sa capacité à gérer des situations de crise ultime et du nombre de soldats confrontés à des maladies disparues en France, est naturellement un des acteurs majeurs de la sécurité sanitaire.

Les militaires en métropole présentent les mêmes risques sanitaires que la population générale. Ils sont donc surveillés de la même façon que les civils (surveillance du ministère de la santé, InVS). Mais cette surveillance est également adaptée aux spécificités liées au métier militaire, qui s'appuie sur la réalité de l'environnement professionnel notamment technologique, géographique, climatique et stratégique.

Elle inclut systématiquement les maladies à déclaration obligatoire (DO) mais va au-delà de ces déclarations en collectant des données sur les affections spécifiques (coup de chaleur d'exercice, traumatisme sonore aigu,...). Les modalités de surveillance sont la surveillance de routine, le système d'alerte et les enquêtes épidémiologiques particulières.

La participation du service de santé des armées au service public hospitalier est prévue par les articles du code de la santé publique (CSP). Ces articles prévoient une participation croisée entre hôpitaux d'instruction des armées (HIA) et établissements publics de santé, des actions de coopération réciproques entre les personnels de ces deux catégories d'établissements, le concours du SSA en cas d'épidémies ou de campagnes de vaccinations massives, ainsi que la coordination des urgences sanitaires civiles et militaires, tant au niveau national que territorial.

Les entreprises

Les entreprises, et au premier chef, celles qui ont acquis une dimension stratégique et/ou internationale, contribuent de manière significative à la mise en œuvre de politique sanitaire.

D'abord, elles sont toutes concernées au moins à deux titres :

- Leurs installations industrielles sont susceptibles de produire des émissions dangereuses. Elles entretiennent donc, dans ce cadre, des relations très étroites avec les pouvoirs publics qu'ils soient locaux ou nationaux (radioactivité, légionellose, rejets de substances cancérigènes, amiante...);
- Leurs expatriés, dans leurs mouvements réguliers, peuvent être porteurs de gènes transmissibles. Un travail de prévention pointu est donc assuré en général par la médecine du travail en concertation avec la direction de la sécurité de l'entreprise concernée.

Ensuite, les entreprises assument, pour certaines d'entre elles, des missions stratégiques pour le pays. Elles peuvent donc être mises en difficulté par l'émergence d'épidémies, leurs salariés n'étant plus en mesure d'accomplir leurs fonctions. Associées aux décisions de l'État, elles ont donc mis en place des dispositifs de crise spécifique et constitué des stocks soit de médicaments, soit de matériels (masques...) leur permettant de limiter l'impact sur leurs salariés de maladies contagieuses.

Enfin, les mêmes entreprises peuvent également être directement menacées par le bio-terrorisme. Certaines d'entre elles ont donc veillé à protéger leurs centres névralgiques en concevant des bâtiments spécialement protégés. Il est important de noter que toutes n'ont pas procédé à cette mesure de prudence.

Le cas spécifique d'EDF mérite d'être mentionné dès lors que l'entreprise est l'opérateur de 58 réacteurs nucléaires. Le risque d'un accident nucléaire et, donc, de retombées radio-actives relève d'une gestion de crise spécifique.

Des exercices de crise réguliers sont organisés avec EDF, les Ministères de tutelle, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, les Préfectures et parfois les populations à proximité de centrales. Des stocks départementaux de précaution d'iode préventive ont été mis en place à hauteur de 60 millions de comprimés.

L'InVS, un outil de qualité

Établissement public de l'État, l'Institut de veille sanitaire (InVS) réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans tous les domaines de la santé publique.

Il a été créé par la loi du 1^{er} juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et au contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Les missions confiées à l'InVS recouvrent :

- la surveillance et l'observation permanentes de l'état de santé de la population ;
- la veille et la vigilance sanitaires ;
- l'alerte sanitaire ;
- une contribution à la gestion des situations de crise sanitaire.

L'InVS participe, dans le cadre de ses missions, à l'action européenne et internationale de la France, notamment à des réseaux internationaux de santé publique.

Les missions de l'InVS s'appliquent à l'ensemble des domaines de la santé publique. Les thèmes d'action ou champs de compétence de l'InVS incluent :

- les maladies infectieuses : infection par le VIH, virus des hépatite B et C, tuberculose, infections sexuellement transmissibles, riques infectieux d'origine alimentaire, zoonoses, maladies évitables par la vaccination, infections nosocomiales et résistance aux antibiotiques, infections respiratoires, grippe saisonnière et grippe aviaire, arboviroses, maladies tropicales et risques d'importation... ;
- les effets de l'environnement sur la santé : risques liés à la pollution de l'air, aux expositions aux polluants chimiques, aux rayonnements ionisants, risques hydriques, nuisances physiques, risques liés aux variations climatiques... ;
- les risques d'origine professionnelle : cancers d'origine professionnelle, effets de l'amiante et des fibres de substitution, troubles musculo-squelettiques, morbidité liée aux expositions professionnelles... ;
- les maladies chroniques et les traumatismes : cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, nutrition, accidents et traumatismes, maladies respiratoires, santé mentale, maladies rares...

Le système de santé français, aussi pertinent et efficace soit-il, souffre d'une carence : son absence de liens véritables avec d'autres domaines pourtant très complémentaires tels que le secteur de l'environnement ou les services de renseignements. Il est intéressant de noter à cet égard, qu'il a fallu la canicule de 2003 pour qu'enfin un partenariat scientifique soit établi entre Météo France et l'InVS. Il est également regrettable qu'il n'existe pas de véritables approches concertées entre les épidémiologistes et les spécialistes de l'observation spatiale.

L'exemple du traitement français de la pandémie grippale

Une pandémie grippale représente « une menace sanitaire grave » au sens de l'article 18 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Dans le domaine sanitaire, l'article L.3110-1 nouveau code de la santé publique dispose :

« En cas de menace grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le Ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu, afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ».

Ces mesures dérogatoires concernent principalement :

- l'isolement imposé aux personnes atteintes par un virus grippal hautement pathogène ;
- la mise en quarantaine de personnes bien portantes mais ayant été en contact direct avec des personnes atteintes par un virus grippal hautement pathogène, et de ce fait susceptibles de développer elles-mêmes la maladie ;
- l'obligation de se soumettre, dans certains lieux (aéroports, ...), à un contrôle de température corporelle par caméra thermique ;
- la fermeture des établissements d'enseignement ;
- l'obligation de se soumettre à des conditions d'accès aux transports collectifs ;
- la réquisition des personnels de santé nécessaires, y compris personnels retraités et étudiants en médecine ;
- les modalités particulières de distribution de certains médicaments hors des pharmacies d'officine ou des pharmacies à usage intérieur, par dérogation aux dispositions du code de la santé publique concernant la délivrance des médicaments ou l'exercice de la pro-pharmacie ;
- des mesures dérogatoires aux dispositions du code général des collectivités territoriales concernant les opérations funéraires et les chambres mortuaires des établissements hospitaliers.

Le suivi de la situation sanitaire est assuré par l'Institut de veille sanitaire

La surveillance de la grippe est le fait :

- des médecins du réseau Sentinelles, qui chaque semaine et tout au long de l'année, déclarent les syndromes grippaux à l'unité 707 de l'Inserm ;
- des groupements régionaux d'observation de la grippe (GROG), qui fonctionnent d'octobre à avril : il s'agit de médecins libéraux répartis sur le territoire qui notifient les infections respiratoires aiguës et procèdent à des prélèvements aux fins de surveillance des virus circulant. Leurs données, ainsi que les résultats des prélèvements qui sont analysés par les deux centres nationaux de référence de la grippe, sont regroupés par la coordination nationale des réseaux GROG ;
- des deux centres nationaux de référence de la grippe (France nord et France sud) qui, en particulier, caractérisent les souches de virus en circulation et évaluent leur sensibilité aux antiviraux.

Afin de détecter des modifications de la sévérité d'une grippe saisonnière ou pandémique, l'InVS a complété ce dispositif par la surveillance :

- Des passages aux urgences et des hospitalisations pour grippe, à partir des services d'urgence (31 services participent à ce réseau, en cours d'extension) ;
- De la mortalité spécifique par grippe, à partir des certificats de décès dénombrés dans 22 directions départementales des affaires sanitaires et sociales (une par région).

Les deux réseaux (GROG et Sentinelles) publient leurs données chaque semaine et les transmettent à l'InVS et à la DGS. En saison grippale, l'InVS rédige un bulletin hebdomadaire à partir des données de ces deux réseaux, et des réseaux de surveillance de services d'urgence et des DDASS.

En période pandémique le suivi épidémiologique de la situation sanitaire s'appuie sur le dispositif préexistant de surveillance de la grippe. Compte tenu de l'incidence, donc de la surcharge très importante de l'activité des médecins généralistes libéraux pendant ces périodes, il n'est pas envisageable d'accélérer le rythme de remontée des informations à partir des deux réseaux de médecins libéraux.

Le plan gouvernemental prévoit l'intervention du Ministère de l'Intérieur dans la conduite opérationnelle de la crise dès lors que les questions de sécurité civile, d'ordre public et de continuité de la vie collective deviennent prédominantes. Le Ministère de l'Intérieur coordonne alors l'action des Ministères pour organiser la continuité de la vie collective. Celle-ci concerne notamment les opérations de secours, la santé publique, le ravitaillement des populations.

En outre, un rôle spécifique est dévolu aux préfets en matière d'information des populations. Les collectivités territoriales y sont largement associées.

Des liaisons sont assurées par le Ministère des Affaires Etrangères auprès de : l'organisation mondiale de la santé à Genève ; l'Office International des épizooties à Paris ; la FAO et l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) à Montréal.

Des liaisons sont par ailleurs spécifiquement assurées par le secrétariat général des affaires européennes auprès de l'Union européenne à Bruxelles et complétées par les Ministères dans leurs domaines respectifs de compétence et relevant, le plus souvent, des procédures préétablies (notamment les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur).

Enfin, des liaisons sont garanties par le Ministère chargé de la Santé : en cas de confirmation de l'apparition d'un nouveau virus de la grippe en France, l'Institut de veille sanitaire (InVS) informe l'OMS. L'InVS informe la Commission Européenne par message *Early Warning Rapid System* (EWRS) (décision n°2119/98/CE du Parlement Européen et du Conseil relative à la mise en place du réseau de surveillance), ainsi que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

Chaque État membre doit informer les autres États membres et la Commission, de la nature et de la portée des mesures de contrôle qu'il envisage de prendre (ou qu'il a prises dans l'urgence). À moins que l'urgence de la situation ne l'en empêche, il lui revient de consulter les autres États membres de la Commission sur ces mesures ; cette consultation ne vaut pas obligation d'harmonisation. La direction générale de la santé informe l'Union Européenne des mesures prises par la France par message EWRS.

La réponse au bio-terrorisme

Dès le début des années 1980, la France a décidé de prendre en compte les menaces de terrorisme utilisant des matières nucléaires, des produits radioactifs, des agents infectieux biologiques ou des toxines et des produits chimiques toxiques (NRBC). Des plans gouvernementaux ont été préparés, baptisés Piratox et Piratome. Ils étaient alors des plans de renforcement de la surveillance et d'alerte mais n'incluaient pas la réponse à un attentat effectivement réalisé.

Un programme d'action dans le domaine de la lutte contre le terrorisme NRBC a été élaboré sous l'égide du Secrétariat Général de la Défense Nationale, avec la participation de l'ensemble des ministères concernés et tout particulièrement du ministère chargé de la santé.

Les risques et menaces NRBC sont anciens et bien connus du système de santé. L'apparition sur la scène internationale de « l'hyper-terrorisme » a accéléré le développement d'un programme de réponses aux menaces NRBC.

Le contexte international qui a prévalu depuis les attentats du 11 septembre a conduit le gouvernement à renforcer la mobilisation des différentes administrations concernées. Des mesures spécifiques ont été arrêtées concernant la prévention, la surveillance, l'alerte et l'intervention en cas de crise.

Dans le domaine des risques NRBC, de nombreux exercices nationaux ont été organisés : 3 relatifs à la variole ; 3 relatifs à un accident radiologique ; 3 liés à la sécurité des systèmes d'information ; 1 relatif à la grippe aviaire et 1 relatif à un accident nucléaire.

Il est intéressant de noter que 10 000 tenues NRBC ont été prévues pour les professionnels du SAMU et des Services d'Urgence.

Face à ces nouveaux risques, la réponse développée par le ministre chargé de la santé s'appuie sur quatre piliers essentiels :

- la détection et l'analyse des événements NRBC ;
- la formation des professionnels de santé ;
- la protection des intervenants et des établissements de soins ;
- la protection des populations.

L'alerte sanitaire repose sur un système de surveillance capable de détecter des cas suspects ou tout phénomène grave ou inhabituel, infectieux ou toxique aigu, susceptible de constituer un élément d'alerte.

Le dispositif relève de la mission de surveillance et d'investigation de l'Institut de Veille Sanitaire et de ses réseaux de surveillance épidémiologique.

Par ailleurs, les moyens d'alerte et de détection (y compris pour le risque chimique) dont disposent les Ministères de l'Intérieur et de la Défense ont été renforcés, et les liens interministériels resserrés.

Organisation générale des plans d'intervention

L'objectif de la planification est de constituer des outils d'aide à la gestion de situations exceptionnelles, à chaque niveau de responsabilité : gouvernemental, zonal et départemental.

Adoptée le 13 août 2004, la loi de modernisation de la sécurité civile, définit un seul plan pour l'organisation des secours à de nombreuses victimes, le plan ORSEC qui regroupe l'ensemble des plans préalablement existants (Plans rouge et blanc). La multitude des plans (50 par préfecture) ne permettait pas en effet de les maintenir à jour. Le plan ORSEC n'était ainsi pas opérationnel dans la moitié des départements pour les tempêtes de 1999.

Le nouveau plan Vigipirate, plan de vigilance, de prévention et de protection, permet une plus grande souplesse et une meilleure réactivité des actions de l'État.

Les plans gouvernementaux Piratox et Piratome ont été étendus à l'action post-attentat, concernant l'ordre public, les secours et les soins. La spécificité de la menace biologique a conduit à élaborer un plan particulier baptisé Biotox.

Le plan Piratox concerne le terrorisme utilisant des produits chimiques militaires ou industriels.

Le plan Piratome concerne le terrorisme nucléaire (arme nucléaire improvisée) ou radiologique (bombe sale dispersant des agents radioactifs).

Le plan Biotox concerne le terrorisme utilisant des agents infectieux (virus, bactéries) contagieux ou non, ainsi que des toxines (produits toxiques sécrétés par des organismes vivants).

Ces plans qui sont classés « confidentiel défense » ont été élaborés à partir de scénarios multiples :

- contamination atmosphérique à l'air libre ou en milieu confiné (métro, centre commercial...);
- attaque contre un site contenant des matières nucléaires, radioactives, chimiques ou biologiques ;
- contamination d'un réseau d'eau potable ;
- contamination de la chaîne alimentaire.

La protection des professionnels de santé et des établissements de soins

La protection s'applique différemment pour le personnel de « ramassage » et pour le personnel de soins. Le « ramassage » se faisant à proximité de la source de contamination, le risque est plus élevé. Le personnel de « ramassage » doit donc bénéficier d'une protection maximale.

Qu'elle s'adresse à des patients ambulatoires ou à des blessés couchés, la filière de décontamination à l'hôpital est, elle, organisée comme sur le terrain, avec des zones bien délimitées pour l'accueil, le déshabillage, la décontamination, la douche, le séchage, le contrôle de la décontamination, le rhabillage et l'attente avant transfert.

La protection des populations

• Organisation pré-hospitalière : Plate-forme sanitaire et postes sanitaires mobiles (PSM). Le service du Haut fonctionnaire de défense du Ministère de la Santé a mis en place une plate-forme sanitaire et logistique nationale conçue pour intervenir en renfort de l'aide médicale urgente, en tout point du territoire national, dans une situation de catastrophe majeure.

• Organisation hospitalière : Dans chacune des 7 zones de défense civile, des établissements de santé de référence ont été identifiés pour accueillir les patients infectés par des agents du risque biologique : CHU de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris (Pitié Salpêtrière et Bichat), Rennes, Rouen, Strasbourg. Les hôpitaux militaires ont également des capacités spécifiques pour accueillir des patients militaires ou pour renforcer, si nécessaire, le dispositif hospitalier civil.

• Les stocks de produits de santé : Des stocks de produits de santé ont été constitués en fonction des agents de la menace :

- face aux maladies infectieuses : des stocks d'antibiotiques, de vaccins ;
- face aux toxiques chimiques : des stocks d'antidotes ;
- face aux agents radioactifs : des stocks de chélateurs.

L'action des services de santé des Armées

Le Service de Santé des Armées, sous l'autorité du chef d'état-major, renforce le dispositif de prévention des risques NRBC et de prise en charge des victimes dans le cadre des plans gouvernementaux par l'apport des moyens des laboratoires de biologie des HIA, du centre de recherche du SSA (CRSSA), de l'institut de médecine tropicale (IMTSSA) et du service de protection radiologique (SPRA).

Aujourd'hui, les laboratoires de biologie du SSA sont tous capables de caractériser rapidement une infection humaine par un des agents du risque biologique militaire (charbon, peste, tularémie, etc). Le réseau des laboratoires du SSA est une des composantes du réseau national des laboratoires BIOTOX dont l'animation scientifique a été confiée à un médecin général du SSA par le Secrétariat Général de la Défense Nationale.

Par ailleurs, le SSA contribue à la qualification du stock national de vaccins contre la variole, dont il a la garde et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans et protocoles de vaccination en cas de résurgence.

Les capacités du SSA peuvent également être sollicitées en renfort de la protection civile en matière de terrorisme NRBC : la pharmacie centrale des armées fabrique des comprimés spécialement adaptés.

La formation, la recherche et le dépistement précoce

La formation et la recherche

La Loi de Santé Publique de 2004 a décidé la création d'un dispositif national de formation qui a pour nom l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). Son Directeur Général est Antoine FLAHAULT, éminent épidémiologiste.

L'EHESP concrétise le rapprochement de l'école nationale de santé publique (ENSP) et l'université. Elle vise à mettre en réseau les compétences existantes.

L'EHESP aura notamment pour vocation de préparer ses étudiants à la question de la sécurité sanitaire. Elle appartiendra, par ailleurs, à la Conférence des grandes Écoles, à laquelle elle aura pour mission de fournir des bases communes sur la sécurité sanitaire.

a) La formation des professionnels de santé

Depuis 2001, un vaste programme de formation a été lancé sur le territoire national tant pour les professionnels de santé à l'hôpital que pour les professionnels exerçant en milieu libéral.

Afin de mettre en pratique les gestes acquis lors des formations et de tester le dispositif de sécurité sanitaire de nombreux exercices ont été mis en place tant sur le plan national que départemental ou zonal.

La formation des médecins nucléaires à la détection de la contamination de surface dans le contexte spécifique d'un événement radiologique et nucléaire, en particulier terroriste, avec afflux massif de victimes, a été réalisée.

À l'inverse, les professionnels de la santé sont souvent très ignorants des enjeux liés à la sécurité globale. La Nouvelle Institution dispensera donc utilement des enseignements sur ce thème aux personnels de santé. Dans cette perspective, il faudra veiller à ce que le Ministère de la Santé envoie régulièrement dans les sessions de la Nouvelle Institution, médecins, épidémiologistes et personnels infirmiers.

b) La formation des acteurs de la sécurité

Les acteurs de la sécurité, jusqu'ici peu formés aux questions liées à la santé et à l'environnement, mériteraient d'être plus systématiquement avertis de ces enjeux. La Nouvelle Institution pourra donc utilement proposer, dans le cadre des formations communes, un enseignement spécifiquement consacré à la sécurité sanitaire. Dans cette perspective, un partenariat pertinent sera conclu avec l'EHESP.

L'Institut de veille sanitaire pourrait par ailleurs produire à l'attention des professionnels de la sécurité une cartographie des risques émergents régulièrement actualisée.

c) La sensibilisation du grand public

Hormis les grandes campagnes de politique hygiéniste, le grand public aurait intérêt à comprendre non seulement les conséquences sanitaires du réchauffement climatique mais également les mesures retenues pour prémunir les pandémies. La Nouvelle Institution encouragera les services de l'État compétents à entreprendre des actions de sensibilisation dans ce domaine.

Une vaste gamme d'acteurs devrait bénéficier d'une meilleure culture de sécurité sanitaire : élus, gestionnaires des grands groupes industriels, professionnels de santé de première ligne, enseignants, etc.

d) La recherche

Il n'existe pas d'instance repérant les besoins de connaissances pour les traduire en processus de recherche. Il n'existe pas non plus de repérage systématique des équipes susceptibles de contribuer à la production scientifique sur les nouvelles menaces.

En tant que commanditaire, la Nouvelle Institution veillera à opérer les repérages nécessaires et au développement des études relatives à la sécurité sanitaire, encore trop rares aujourd'hui, en coordination avec l'EHESP.

Le décèlement précoce des risques et des menaces sanitaires

En France, les menaces sanitaires font l'objet d'une surveillance extrêmement attentive (cf. chapitre II-2). Pourtant, la canicule de l'été 2003 ou l'alerte par l'InVS non suivie d'effet de l'épidémie du chikungunya en 2005 ont montré que notre appareil était largement perfectible.

Trois conditions paraissent s'imposer pour garantir la prise en compte des menaces sanitaires dans le décèlement précoce :

- la première tient naturellement à ce qu'il existe un **lieu** qui puisse assurer la synthèse des éléments de décèlement. Un lieu interdisciplinaire dont le principal travail sera d'élaborer une cartographie des risques ;
- la seconde tient au **choix des hommes et des institutions** qui seront en charge d'apporter l'information à « l'instance de synthèse ». Ces hommes et ces institutions devront régulièrement être soumis à des exercices de crise.

En matière de risques sanitaires, l'InVS, paraît tout désigné pour accomplir cette mission. Il ne s'agit pas de remettre en cause la chaîne de commandement gérée par la Direction Générale de la Santé mais de garantir une bonne remontée des informations de l'InVS dans « l'instance de synthèse ».

- la problématique du décèlement précoce renvoie également à l'utilisation plus systématique du **système satellitaire européen**. Aujourd'hui, les deux mondes de la santé et du spatial se coordonnent peu : il s'agit là sans doute d'un point de faiblesse qu'il conviendra de pallier en instituant des passerelles, notamment dans le domaine de la sécurité.

Depuis plus de 10 ans, existe une coordination entre le CNES, l'INSERM et l'InVS. Un groupe de travail se réunit 4 fois par an pour échanger les informations liées aux risques sanitaires. S'il faut saluer cette démarche, ces progrès méritent d'être systématisés.

Déjà, les dispositifs MATE (pour suivre l'évolution de l'épidémie de dengue en Amérique Latine) et MERCATOR OCEAN (pour, entre autres, anticiper les mouvements cycloniques) offrent des services directement applicables dans le domaine de la sécurité sanitaire.

Les satellites d'observation de la terre constituent un outil complémentaire en terme de prédictibilité et de suivi de certaines maladies infectieuses. L'imagerie satellitaire permet en effet d'établir des cartes de risques spécifiques ou des cartes de présences d'agents contaminants (moustiques...).

Enfin, les satellites de télécommunication changent également la donne pour assurer le traitement des urgences. Quelques secondes suffisent aujourd'hui pour transmettre, d'un bout à l'autre de la planète, des données épidémiologiques.

SOURCES

Personnalités consultées

José ACHACHE, directeur du Programme GEOS
Pierre BÉROUX, directeur des risques du Groupe EDF
Vincent CHABANT, président d'Armada
Docteur William DAB, Ancien directeur général de la Santé
Olivier DARRASON, président de CEIS
Éric DELBECQUE, secrétaire général de l'IERSE
Docteur Antonio GÜELL, chef du service « Application Valorisation » du CNES
Général Laurent LABAYE, directeur de l'IHEDN
Pierre MONZANI, directeur de l'INHES
Rémy PAUTRAT, président de l'IERSE
Docteur Roger PERRAUD, médecin général inspecteur
Docteur Colette ROURE, conseiller auprès du directeur de l'INHES

Bibliographie

Loi n°2007-294 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur.
Décret n°2007-1273 du 27 août 2007 en application de la Loi du 5 mars 2007.
Rapport de synthèse du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).
Rapports du Haut Comité Français de la Défense Civile :

- Pandémie grippale - 2007.
- Actes des colloques et manifestations - 2005.
- Actes des colloques et manifestations - 2006.

« L'Europe, la Santé et les Crises Sanitaires », Alain LEFÈBVRE, ADSP, décembre 1999.
« Le climat et sa variabilité », Jean-Pierre LACAU, BioFutur, octobre 2006.
« Menace biologique et sécurité », Richard YLMAZ, REE, novembre 2007.
« La planification de sécurité en France », Alain COURSAGET et Guy LEBORGNE, REE, novembre 2007.

Annexe 2

Les instituts publics : IHEDN, INHES, IERSE et CHEAr

Fiches techniques des instituts publics :

IHEDN, INHES, IERSE, et CHEAr

L'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN)

L'IHEDN est, depuis 1997, un établissement public administratif, placé sous l'autorité du Premier ministre. Selon l'article 2 du décret du 5 septembre 1997, ses missions sont : « ...de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire et aux autres secteurs d'activité de la nation en vue d'approfondir en commun leur connaissance des grands problèmes de défense. » « À ce titre, l'institut peut conduire des études et des recherches et apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine de la défense. » « En liaison avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires de défense. »

La mission de formation de l'IHEDN

La session nationale (96 auditeurs sur 8 mois) se déroule à Paris, avec des déplacements en province et à l'étranger. Elle apporte une information approfondie sur la défense dans ses différents aspects (militaire, économique, civile...) à des auditeurs sélectionnés sur dossier et entretien et dont la liste est arrêtée par le Premier ministre. Ce sont des cadres des armées, de la haute fonction publique, du secteur privé et des relais d'opinion (élus, journalistes, syndicalistes, ministres du culte, professions libérales...), dont une dizaine de responsables étrangers.

Dès 1954, il est apparu nécessaire de mener des sessions en région, plus courtes (80 auditeurs sur 2 mois), afin de sensibiliser les responsables qui n'auraient pas la disponibilité nécessaire pour suivre la session nationale. Chaque année, 4 sessions sont organisées dans des grandes villes de province (y compris Outre-mer) et rassemblent les mêmes catégories d'auditeurs, recrutés dans l'ensemble de la zone de défense concernée. Il est à noter que ces sessions en région sont gratuites, comme la session nationale.

Le principe pédagogique de l'institut repose sur la rencontre entre auditeurs civils et militaires, publics et privés. Au sein de comités, ils doivent rédiger un rapport commun et cette démarche permet de créer des synergies et d'enrichir la formation de chaque auditeur.

Il est à noter que les sessions nationales constituent une composante importante de l'enseignement militaire supérieur, puisqu'elles permettent aux officiers du Centre des hautes études militaires (CHEM)¹ de nouer des contacts suivis avec des représentants de la haute administration et de la société civile.

Comme ces sessions visent des auditeurs compris entre 35 et 50 ans, il est apparu utile de toucher un public plus jeune. Des séminaires « jeunes » d'une semaine ont donc été créés en 1996, pour des étudiants et de jeunes professionnels (4 sessions par an d'une centaine d'auditeurs). Il existe également des sessions pour les élèves des grandes écoles et les étudiants de master 2.

Depuis 1980, en partenariat avec le ministère des affaires étrangères, qui les finance, des sessions internationales sont organisées pour permettre à des responsables étrangers (civils et militaires) de réfléchir et d'échanger sur les enjeux de défense et de sécurité et pour les familiariser avec les visions françaises et européennes sur ces questions.

....

(1) Voir ci-après.

L'importance croissante des problèmes de défense économique a amené l'Institut à créer en 1996 des cycles de sensibilisation à l'intelligence économique et stratégique. Cela correspond à la nécessité d'intégrer ces questions dans les préoccupations des acteurs de la vie économique, qu'ils soient cadres, dirigeants d'entreprises ou hauts responsables de l'Administration et de la magistrature. Cette formation se décompose en séminaires sur les menaces d'investitions extérieures et en cycles de sensibilisation ou d'approfondissement sur les questions d'intelligence économique. Ces séminaires, qui sont payants, ont concerné 481 personnes en 2006.

Les enseignants font l'objet d'une attention particulière. Ils sont sollicités pour participer aux sessions, nationales et régionales et une action spécifique est menée dans le cadre des « trinômes académiques », pour qu'ils transmettent à leurs élèves les notions de défense globale, de cohésion nationale et de citoyenneté. Ces trinômes sont organisés par les associations régionales d'auditeurs avec les rectorats et les autorités militaires. Au cours de l'année scolaire 2006-2007, ils ont touché 2 791 enseignants et 700 autres agents de l'Éducation nationale.

Pour répondre à des besoins spécifiques, l'Institut organise des séminaires pour des publics ciblés (préfets, magistrats, élus locaux, cadres d'entreprise...). Ce type de formation connaît un développement *via* des publics nouveaux, désireux de se former aux notions de défense et de sécurité et d'appliquer ces connaissances à leur domaine professionnel.

Ces dernières années, afin d'élargir le champ des auditeurs, un séminaire « cohésion nationale et de citoyenneté » a permis de rassembler des responsables qui sont des relais auprès des jeunes des quartiers difficiles, afin de susciter une réflexion et des échanges sur les problématiques de la citoyenneté et de l'esprit de défense.

En résumé, l'Institut a formé en 2006 aux différentes questions relevant de la défense dans sa globalité 2 304 personnes, d'origines très variées, ce qui représente plus de 21 000 journées auditeurs. Cette action est complétée par un réseau de 10 000 auditeurs, regroupés dans 39 associations, nationales, régionales ou thématiques, qui agissent sur le terrain comme relais de l'Institut, en faveur de la diffusion de l'esprit de défense et de la sensibilisation de nos concitoyens à ces questions.

La recherche à l'IHEDN

Créée en 2006, la Direction de la formation a pour missions d'animer la pédagogie des sessions et des séminaires, d'apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine des études de défense et de contribuer à promouvoir les enseignements universitaires dans ce domaine.

Pour remplir sa mission, la Direction de la formation dispose du Centre documentaire de l'Institut, qui compte 7 510 ouvrages et 230 revues, orientés sur les questions de défense et de sécurité. Il est enrichi par les travaux des auditeurs et plus précisément par les rapports des comités auxquels ils ont participé. Un rapprochement est en cours avec le centre de documentation de l'École Militaire (CDEM).

L'Institut organise des colloques et des journées d'études, soit à son initiative, soit en collaboration avec d'autres centres de recherches. C'est ainsi qu'en 2007, il a participé à cinq colloques, dont deux internationaux (un colloque européen à Aix-en-Provence et un colloque international avec *Johns Hopkins University*, à Washington).

Le programme de soutien à la recherche financé par le SGDN a permis de constituer une équipe de jeunes chercheurs (étudiants en thèse) sur les questions de défense et de sécurité. Les prix de mémoire et de thèse offerts par l'institut renforcent sa notoriété dans ce domaine.

L'institut envisage de mettre en place un observatoire sur la recherche en matière de défense et de relations internationales. Cela permettrait d'organiser un « fichier des compétences », destiné à procurer une information rapide et actualisée sur les recherches en cours en matière de défense. Une coopération va être instaurée avec le Centre d'études et de recherche de l'École Militaire (CEREM), qui a pour mission de développer la recherche en stratégie militaire. De manière plus générale, ces initiatives devraient contribuer à améliorer la lisibilité de l'offre de formation de recherche et d'expertise dans le domaine de la défense globale.

Enfin, l'institut publie régulièrement des ouvrages, qu'il s'agisse de livres destinés à éclairer un public néophyte (« Comprendre la défense », « Comprendre l'intelligence économique ») ou de publication de travaux scientifiques, d'actes de colloques et de thèses. Pour remplir cette mission, l'IHEDN dispose d'une collection aux éditions *Economica*.

Les moyens de l'IHEDN

L'établissement public est administré par un conseil d'administration de 17 membres et est dirigé par un directeur et un directeur-adjoint.

L'effectif théorique est de 77 emplois rémunérés et 6 mis à disposition. Au 1^{er} septembre 2007, le personnel est de 40 agents civils et 36 militaires. Le personnel civil est composé de fonctionnaires détachés et d'agents contractuels.

L'Institut s'insère dans le programme 129 « coordination de l'action gouvernementale », action 2 « coordination des affaires de défense et de sécurité », dont le responsable est le Secrétaire général de la Défense nationale.

En ce qui concerne 2007, ses ressources reposent sur une subvention pour charge de service public versée par le SGDN (6,3 M€ après régulation en 2007), des ressources propres (formations payantes) pour 1,4 M€, de quelques produits de gestion et enfin de prestations gratuites par le ministère de la défense : locaux, transports aériens pour le déplacement des sessions à l'étranger et salles de conférence de l'École militaire, pour environ 2 M€. Les dépenses de l'Institut se montent en 2007 à 5 M€ pour les RCS car il rémunère tout le personnel non mis à disposition, les civils directement et les militaires par remboursement aux états-majors, 1,9 M€ pour les activités et 0,8 M€ pour le fonctionnement. En outre l'institut investit environ 0,18 M€ par an pour l'entretien de l'immeuble et l'achat de mobilier et matériels divers.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement par le ministère de la défense. Ils représentent 3 200 m² et l'institut en assure l'entretien du locataire. Pour les comités, il dispose de 6 salles de réunion et, pour les conférences, il a recours aux amphithéâtres de l'École militaire.

Le Centre des hautes études en armement (CHEAr)

Le Centre des hautes études de l'armement, créée en 1964, a pour mission :

- « - de préparer à l'exercice de responsabilité en matière de programme d'armement, d'une part, le personnel en service à la délégation générale pour l'armement et, d'autre part des officiers ainsi que des cadres supérieurs français, européens ou d'autres États ;
- de contribuer, dans son domaine de compétence, aux réflexions stratégiques concourant à éclairer la préparation de l'avenir de la fonction armement. »

Mission de formation

L'objectif des formations dispensées au CHEAr est ainsi aujourd'hui de préparer les cadres dirigeants de la communauté armement à l'exercice des responsabilités en matière d'armement et d'économie de défense et de sécurité, secteur qui constitue les investissements les plus importants des États. Elles s'adressent aux personnels de la délégation générale pour l'armement, du ministère de la défense, et plus généralement des administrations publiques mais également des cadres supérieurs de l'industrie de défense ou de la société civile, français, européens ou d'autres États.

La formation dans ce domaine consiste ainsi, au travers de cette filière largement ouverte à la dimension européenne et internationale, à réunir des auditeurs autour de la thématique « armement et économie de défense et de sécurité » afin d'approfondir et partager leurs connaissances des grandes questions de défense et de sécurité. Les auditeurs participent ainsi à la réflexion stratégique sur la fonction armement. Tissant un véritable réseau national, européen et international, ils constituent au de-là des sessions de véritables clubs de réflexion contribuant à la diffusion du savoir.

L'analyse des enjeux de défense et de sécurité est partie intégrante de la politique et pédagogie de la formation afin de donner à l'encadrement supérieur de la communauté armement la capacité d'appréhender dans sa globalité l'ensemble des problématiques stratégiques, économiques, industrielles et technologiques.

Cette démarche est approfondie dans les formations dispensées au travers de thématiques spécifiques qui peuvent être classées suivant les axes suivants :

- Prospective, Recherche et Technologie (R&T)
- Conduite des programmes d'armement
- Coopération européenne et multinationale
- Soutien et contrôle à l'exportation
- Économie de défense et de sécurité
- Industrie et intelligence économique
- Base industrielle et technologique de défense et de sécurité européenne (BITD)

La formation se déploie au travers de sessions régionales, nationales, européennes et internationales et s'appuie sur la réflexion stratégique ainsi que sur le monde de la recherche et le monde universitaire.

Les hautes études en armement sont destinées aux cadres de direction des communautés armement et comprennent la session nationale, la session européenne des responsables d'armement (SERA) et les sessions internationales.

La session nationale, créée en 1964, regroupe chaque année une cinquantaine de cadres français et étrangers de haut niveau, étatiques, industriels et représentant de la société civile, pendant 10 mois, à mi-temps. Son cursus est axé sur les problématiques de l'armement et, plus généralement de défense, avec une place particulière donnée à la construction européenne. Cette formation a pour objectif de donner une meilleure connaissance du milieu de l'armement et d'approfondir les synergies entre ses différentes composantes.

La session européenne des responsables d'armement (SERA), organisée chaque année depuis 1989, rassemble, à raison d'une semaine par mois, pendant 4 mois, une soixantaine de hauts responsables concernés par les questions d'armement, issus de pays européens, en veillant à la diversité des expériences professionnelles. Elle vise à développer une meilleure connaissance mutuelle, à favoriser la prise de conscience européenne et à constituer un réseau susceptible de se mobiliser sur les thèmes relatifs aux politiques d'armement.

Les sessions internationales des hautes études de l'armement regroupent, depuis 1994 des auditeurs français et étrangers de haut niveau provenant d'une même zone géographique. Sont réalisés, tous les deux ans, des sessions dédiées par exemple aux pays d'Asie centrale, aux pays d'Amérique latine, à ceux d'Asie du Sud-Est ou à ceux du Proche et Moyen-Orient. Ces sessions visent à favoriser une meilleure connaissance entre hauts responsables de l'administration et de l'industrie appelés à travailler ensemble sur des programmes d'équipements militaires.

Le CHEAr réalise également des formations spécialisées préparant à la prise de postes de responsabilité.

Le cours supérieur de l'armement (CSAr), d'une durée de quatre mois à plein temps, a pour finalité de préparer des cadres ayant entre 10 et 20 ans d'expérience professionnelle à occuper des postes à responsabilité exigeant un haut niveau de qualification. Le CSAr intègre, pour des ingénieurs militaires et les officiers d'administration, l'enseignement militaire supérieur du second degré de l'armement, sanctionné par l'obtention du brevet technique militaire.

Le CHEAr prépare les futurs directeurs et officiers de programme, ou leurs principaux adjoints, à leur métier de maîtrise d'ouvrage des programmes d'armement nationaux ou en coopération. Traitant de tous les aspects théoriques, cette formation est enrichie par des témoignages et des études de cas concrets.

Le CHEAr et la *Bundesakademie für Wehrverwaltung und Wehrtechnik* (BakWVT) organisent conjointement la formation EDAMIC (European Defense Acquisition Manager Intercultural Course). L'objectif est de contribuer à développer une meilleure compréhension des différences nationales pour permettre aux participants de travailler plus efficacement dans le contexte européen.

Le CHEAr accueille également le Centre français de formation pour l'interdiction des armes chimiques (CEFFIAC) créé en 1993 suite à la proposition de la France d'élaborer et d'assurer la formation initiale des inspecteurs de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), chargés de vérifier l'application de la Convention d'interdiction des armes chimiques dans les États l'ayant ratifiée. Au plan national, le CEFFIAC est chargé de former tous les personnels du ministère de la Défense et d'autres ministères concernés par l'application de la Convention sur le territoire français.

La réflexion stratégique

Le CHEAr anime une réflexion stratégique au profit de la communauté armement. Cette activité est orientée par une politique explicite, portée à la connaissance de tous les acteurs et bénéficiaires, qui ménage une place particulière aux sciences, aux technologies et à l'économie de défense.

Le CHEAr veut dynamiser la réflexion stratégique sur la base d'un fonctionnement en réseau de type cercles et clubs. S'appuyant sur ces cercles, il s'attache à :

- révéler les thématiques essentielles pour la communauté de l'armement en vue de leur approfondissement ;
- susciter, de façon complémentaire aux études traditionnelles, la création de clubs de réflexion associant à l'examen de ces problématiques les acteurs concernés ;
- diffuser les conclusions des travaux vers les décideurs ;
- élargir la base de réflexion et le public concerné en organisant un cycle de conférences hebdomadaires et des séminaires ou colloques ;
- promouvoir les résultats et valoriser leurs auteurs par une large diffusion des informations, en particulier sur ses sites Internet et intranet.

Le CHEAr inscrit cette réflexion stratégique dans une dynamique européenne et internationale en recherchant des partenariats avec des centres de réflexion et des *think tanks*.

Enfin le CHEAr anime des études et des travaux en matière d'histoire de l'armement en relation avec les historiens, chercheurs et institutions historiques pour accroître la culture armement, développer son identité collective et conserver le patrimoine correspondant.

L'Institut national des hautes études de sécurité (INHES)

Créé par décret n°2004-750 du 27 juillet 2004, l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES), érigé en établissement public national à caractère administratif, se substitue à l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) créé en 1989, avec des missions élargies.

Quatre objectifs ont été fixés à l'Institut :

Anticiper les conséquences sur la sécurité des Français des évolutions de la société comme de l'apparition de nouveaux dangers, et en analyser les formes et manifestations ;

- Approfondir la connaissance de la réalité tant dans le champ de la délinquance et de la criminalité que celui du risque et de la menace, notamment en lien avec le récent Conseil national de sécurité civile ;
- Concevoir des outils pratiques d'action pour les services opérationnels : leur offrir, soit l'apport d'experts d'autres disciplines, soit un lieu pour concevoir, avec d'autres ministères ou partenaires, des mesures nouvelles, des méthodologies communes ;
- Être un lieu de rencontres partenariales, de partage de cultures et de formation, ouvert sur l'Europe et l'International en initiant et développant une pratique renforcée d'échange, de coopération et de recherche au niveau européen et international dans l'optique d'une sécurité globale, et mettre en place un véritable établissement de formation continue, notamment pour les membres du corps préfectoral dont la vocation interministérielle est confirmée.

La recherche

L'INHES se doit de disposer en permanence de l'expertise la meilleure et la plus actuelle en vue de réagir rapidement aux demandes ministérielles et à celles des services opérationnels. Il doit être en mesure tant d'analyser les formes et les manifestations des nouveaux risques que de proposer les mesures de prévention et d'adaptation les plus pertinentes.

Il a également pour vocation de concevoir des outils pratiques d'action pour les services en les associant à leur réalisation du diagnostic et à leur mise en œuvre. Il est impératif d'éviter un écueil : le risque d'écart entre la production de l'INHES, les besoins des services et les attentes de la population. Les missions de l'INHES ne peuvent être réalisées qu'en tenant compte de leurs préoccupations. Au sein d'un même département de la *Formation, des études et des recherches*, est mobilisé l'ensemble des ressources intellectuelles susceptibles de répondre aux sollicitations des acteurs de terrain.

L'Institut dispose d'une revue, avec comité de rédaction et comités scientifiques national et international : les *Cahiers de la Sécurité* (La documentation Française).

L'intelligence économique et la gestion de crise

Mieux évaluer la situation permet de mieux organiser et de mieux coordonner les réponses publiques pour agir sans délai en cas de crise. S'il n'est généralement pas possible de prévoir quand

les crises surviennent, il est en revanche envisageable de recenser l'ensemble des situations génératrices de crises potentielles et de s'y préparer en vue d'en limiter les effets. L'INHES joue donc un rôle de vigie sur les conséquences pour la sécurité des évolutions de la société. Il est un lieu de réflexion aboutie, de diffusion de connaissances et de méthodologie au service de l'État comme des acteurs économiques. C'est la mission du département d'*Intelligence économique et de gestion de crise*. Celui-ci favorise l'émergence de méthodologies communes et amplifie les actions de sensibilisation et de formation pluridisciplinaire déjà entreprises au cours de la session nationale de l'Institut. Cette organisation participe également d'un souci constant de décloisonnement entre les acteurs publics et les acteurs privés, notamment les entreprises qui produisent les richesses qui rendent l'action publique possible.

La connaissance de la réalité criminelle

La connaissance de la réalité criminelle est l'un des objectifs du département de l'*Observatoire national de la délinquance* (OND) de l'INHES. Adapter sans cesse l'action des forces de sécurité sur le terrain, mais également disposer d'un état le plus complet possible des évolutions criminelles, nécessite d'affiner les informations. Les travaux, menés depuis trois ans par l'OND, ont permis de sortir de la magie du chiffre unique pour aller vers une interprétation plus juste des statistiques de la délinquance dans un domaine où, trop souvent, la rigueur a fait défaut. Cela implique, en amont, d'élargir la connaissance statistique bien au-delà de l'état 4001, de croiser les données de celui-ci avec celles des autres producteurs de données et d'aller chercher l'information directement auprès des victimes. Ainsi, avec le soutien du Ministère de l'Intérieur, l'INHES, en collaboration avec l'INSEE, a engagé un vaste programme d'enquêtes annuelles de victimation qui place désormais la France aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, dans le peloton de tête des pays disposant d'un double système statistique.

La formation

L'INHES reste enfin, comme l'était son ancêtre l'IHESI, à la fois un lieu de partenariats, un lieu de partage des cultures et un *lieu de formation ouvert*. Pour traiter les problèmes de sécurité, le travail en réseaux est nécessaire. Le secteur économique doit trouver en l'INHES un interlocuteur privilégié, attentif et ouvert. Bien entendu, l'INHES doit poursuivre sa vocation de pôle d'excellence pour la formation continue du corps préfectoral, des hauts fonctionnaires de la police nationale et de la sécurité civile, des officiers supérieurs de la gendarmerie nationale et des magistrats, mais également de l'ensemble des acteurs privés du monde de la sécurité. La session nationale de l'Institut et son réseau d'auditeurs sont en effet moteurs pour le dynamisme et l'efficacité de l'Institut.

L'ensemble des préoccupations prises en charge par l'Institut se retrouve en effet dans sa **session nationale** qui a fait sa notoriété. Chaque année celle-ci rassemble une centaine de cadres dirigeants de tous horizons, du procureur au chef d'entreprise, du membre du corps préfectoral au responsable politique ou consulaire, du commissaire divisionnaire au colonel de gendarmerie, pour les former aux problèmes les plus actuels de la sécurité. La diversité et l'excellence des parcours des auditeurs nourrissent la richesse des sessions. En libérant quelques jours par mois durant une année universitaire, les auditeurs acquièrent et perfectionnent un savoir indispensable aux responsables d'aujourd'hui, et ils ont accès au réseau des auditeurs de l'Institut. Ceux-ci sont en effet sollicités pour éclairer l'action des pouvoirs publics et tenir informés les responsables de l'Institut des évolutions qu'ils perçoivent dans leurs rapports professionnels avec les questions de sécurité.

L'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE)

Les missions de l'IERSE

L'Institut d'Études et de Recherche pour la Sécurité des Entreprises, forme des directeurs et responsables de la sécurité/sûreté au profit des entreprises françaises. La formation dispensée, essentiellement pratique, accorde également une large place à l'intelligence et à la sécurité économiques, à l'intelligence territoriale et à la sécurité des systèmes d'information. Constitué en association loi de 1901, adossé à la Gendarmerie nationale, l'IERSE s'est donné pour objectifs :

- de délivrer aux responsables et futurs responsables de sécurité/sûreté des entreprises (ou *risk managers* dans la terminologie anglo-saxonne) une formation technique, juridique et sociologique appréhendant l'ensemble des risques et menaces susceptibles d'atteindre l'entreprise,
- de promouvoir les savoirs théoriques et pratiques sur la sécurité des entreprises en menant des actions de sensibilisation et de formation, en organisant des conférences et en participant à des salons ou forums spécialisés,
- d'effectuer toutes études et travaux de recherche de nature à améliorer la sécurité/sûreté des entreprises.

Le caractère global et pluridisciplinaire de sa formation constitue la deuxième originalité de l'institut, en même tant qu'un véritable atout pour le futur gestionnaire du risque. Collaborateur privilégié du chef d'entreprise, celui-ci doit en effet pouvoir envisager et anticiper toutes les situations à risques auxquelles peut être confrontée son entreprise (quelles que soient sa taille et son activité), être capable de mettre en place ou d'améliorer si nécessaire les ripostes, ainsi que les plans de secours et de continuité, et enfin organiser la gestion de la crise lorsque celle-ci survient, afin que l'activité se poursuive.

Sécurité active et passive des installations, intelligence et sécurité économiques, atteinte à l'image, concurrence déloyale, lutte contre la contrefaçon, sécurité des expatriés, risques industriels, alimentaires ou technologiques, sont quelques-uns des thèmes abordés dans le cadre d'un programme actualisé chaque année et qui s'attache à prendre en compte toutes les atteintes potentielles à l'entreprise.

Les auditeurs reçoivent aussi une information complète sur l'organisation et les missions des services publics de sécurité, sur les différents aspects du marché privé, sur les évolutions technologiques dans ce domaine.

Conduite en parallèle et répartie sur l'ensemble de l'année de formation, une mise à niveau juridique et réglementaire permet aux futurs gestionnaires de risque de se situer au regard de leur éventuelle responsabilité civile ou pénale et leur rappelle le cadre légal dans lequel devra toujours s'inscrire leur action.

Essentiellement pratique et immédiatement applicable par le stagiaire dès son retour dans l'entreprise, cette formation voit aussi se succéder les exercices d'audit, de gestion de crise, les visites et les études de sites et d'entreprises à risques, les témoignages et retours d'expérience de praticiens de la sécurité et de chefs d'entreprise.

Elle se déroule de septembre à juin, à raison d'une semaine par mois, dans les locaux du Centre d'Enseignement Supérieur de la Gendarmerie, à l'École militaire, à Paris.

Chaque promotion compte une cinquantaine d'auditeurs et auditrices, composée de nombreux cadres et chefs d'entreprise, de quelques représentants des services publics (gendarmerie, police, douane, armées), ainsi que d'une quinzaine d'étudiants issus du Master Pro de Gestion Globale des Risques et des Crises Cyndiniques de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Cette « cohabitation » entre « seniors » et « juniors » (ce qui est l'une des spécificités de l'Institut), ainsi qu'entre représentants du public et du privé, fait aussi de l'IERSE un forum de réflexion prospective en même temps qu'un lieu d'échanges particulièrement fructueux entre les administrations et les entreprises.

D'abord et avant tout, l'Institut poursuit deux objectifs : participer au débat et à l'approfondissement des savoirs sur la sécurité des entreprises et la sécurité économique au sens large, et contribuer à améliorer la qualité du regard que portent l'un sur l'autre le privé et le public, en appréciant de façon pertinente les besoins des entreprises, qui sont autant de vulnérabilités potentielles. La saine coopération entre ces deux partenaires doit désormais s'imposer comme un élément cardinal de la performance globale de notre pays.

Dans le cadre de la dynamique actuelle de construction d'une politique et d'un dispositif publics d'intelligence économique, territoriale et de sécurité économique, l'IERSE dispose de compétences essentielles lui permettant de participer activement au développement de cette logique d'intérêt collectif ; en effet, son positionnement sur le secteur extrêmement « porteur » de la sécurité globale (qui constitue un prolongement naturel du concept et des pratiques d'intelligence économique) lui confère une légitimité incontestable dans le domaine de la sécurité des entreprises, de l'intelligence territoriale et de la sécurité économique.

L'implication de l'IERSE en matière d'intelligence économique

L'Institut forme également les officiers référents en intelligence économique des régions de Gendarmerie et participe à l'élaboration des outils méthodologiques servant à la diffusion de la culture de sécurité économique dans les unités opérationnelles de la Gendarmerie nationale.

L'IERSE fait partie du groupe de travail « formation » d'Alain Juillet, Haut Responsable chargé de l'Intelligence Économique au SGDN. La mission de ce groupe est de proposer des moyens, méthodologies et outils pour favoriser l'intégration de l'intelligence économique dans les cursus de formation de l'Université et des grandes écoles.

L'Institut développe une activité de recherche opérationnelle (articulée sur les besoins des entreprises et la participation au débat public) visant la publication de travaux liés à la sécurité des entreprises et à l'intelligence économique.

L'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE)

Appellation	IERSE
Statut juridique	Association Loi 1901
Date de création	1997
Budget 2006 (total dépenses)	240 000 €
<i>Dont budget immobilier</i>	5 500
Subventions État / Europe	Néant
Autofinancement	100 %
<i>Dont recettes issues des publications</i>	Néant
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	10
<i>Dont fonctionnaires</i>	5
<i>Dont contractuels</i>	3
<i>Dont bénévoles</i>	2
Nombre d'auditeurs par an	55
Nombre d'anciens auditeurs	450
Nombre de journées de formation par an	80
Coût moyen d'une formation par auditeur	6 000
Budget Documentation (% du budget global)	10 %
Nombre de visiteurs et consultations sites	Depuis janvier 2007 : 5500/7730
Budget études/recherche (% budget global)	20 %

L'Institut national des hautes études de sécurité (INHES)

Appellation	Institut national des hautes études de sécurité
Statut juridique	EPA
Date de création	01/09/2004
Budget 2006 (total dépenses)	5 855 227
<i>Dont budget immobilier</i>	2 273 000
Subventions État / Europe	5 119 058
Autofinancement	736 169
<i>Dont recettes issues des publications</i>	23 229
Nombre de personnels	82 postes théoriques à la création (72 effectifs début 2008)
<i>Dont fonctionnaires - Détachés</i>	6
<i>- mis à disposition</i>	58
<i>Dont contractuels</i>	18
<i>Dont vacataires</i>	0
Nombre d'auditeurs par an	De 110 à 120
Nombre d'anciens auditeurs	2 118
Nombre de journées de formation par an	146
Coût DIRECT moyen d'une formation par auditeur	5 000 €
Budget Documentation (% du budget global)	0,7 %
Nombre de visiteurs et consultations sites	Visiteurs : 481 / consultations site : 467 025
Budget études/recherche (% budget global)	2006 : 14,10 % / 2007 : 17,85 %

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)

Appellation	Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)
Statut juridique	Etablissement public administratif (EPA)
Date de création	1936 - EPA depuis 1997
Budget 2006 (total dépenses)	7,6 M €
Dont budget immobilier	100 000 €
Subventions Etat / Europe	6,1 M €
Autofinancement	1,5 M €
Dont recettes issues des publications	0
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	
Dont fonctionnaires	
Dont contractuels	76 (40 civils - 36 militaires)
Dont vacataires	
Nombre d'auditeurs par an	2 304
Nombre d'anciens auditeurs	10 000
Nombre de journées de formation par an	21 611
Coût moyen d'une formation par auditeur	305 € par jour (pour la session nationale 2006-2007)
Budget Documentation (% du budget global)	27 000 € (0,36%)
Nombre de visiteurs et consultations sites	2 200 personnes physiques / internet 15 000 par an
Budget études / recherche (% budget global)	80 000 € (chiffre 2007)

Le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr)

Appellation	Centre des hautes études de l'armement
Statut	juridique Sous direction administration centrale
Date de création	1964
Budget 2006 (total dépenses)	1 M € (hors RCS) ²
<i>Dont budget immobilier</i>	<i>Néant</i>
Subventions État / Europe Néant	
Autofinancement	Néant (à la marge une participation des industriels retenus pour la session nationale est demandée)
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	50
<i>Dont fonctionnaires</i>	<i>Dont 40 (incluant environ 10 ouvriers)</i>
<i>Dont contractuels</i>	<i>Dont 10</i>
<i>Dont vacataires</i>	<i>200 000 €/ans</i>
Nombre d'auditeurs par an	Session nationale : 50-55 SERA : 60 EMS : 40 Sess internats : 75 OP/DP : 50
Nombre d'anciens auditeurs	SN : 2300 (dont 50 % cotisants) SERA : 950 (dont 650 cotisants)
Nombre de journées de formation par an	11 500-12 000 j x audit. suivant les années
Coût moyen d'une formation par auditeur	SN : 17 000 € SERA : 6 000 € EMS : 15 000 € OP/DP : 9 000 €
Budget Documentation (% du budget global)	5 % (hors RCS)
Nombre de visiteurs et consultations sites	Non Apprécie
Budget études/recherche (% budget global)	

Annexe 3

Les principaux opérateurs privés ou parapublics

Fiches techniques des instituts privés ou parapublics

L'Agence pour la diffusion de l'information technologique

L'ADIT a été créée sous forme d'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) par le décret n°92472 du 25 mai 1992, avec pour mission de contribuer :

- à la mise en œuvre d'une politique nationale de veille technologique et stratégique ;
- à la diffusion, en priorité au bénéfice des entreprises, de dossiers d'information et d'analyse stratégique.

Le siège social de l'ADIT et ses équipes ont été initialement localisés à Strasbourg. Placée sous la double tutelle des ministères des Affaires Étrangères et de la Recherche, l'ADIT a développé une activité de collecte, de synthèse et de diffusion d'informations scientifiques et technologiques recueillies par le réseau des attachés scientifiques des ambassades françaises à l'étranger.

En parallèle, l'ADIT a contribué au développement des activités d'Intelligence Économique dans les administrations publiques en assurant le secrétariat exécutif du comité pour la compétitivité et la sécurité économique (installé par le Premier ministre en 1995 et placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances) et en participant activement, depuis 1998, à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale pour la société de l'Information.

Dès sa création, l'ADIT a développé une offre d'Intelligence Économique et Stratégique à destination des grandes entreprises françaises (veille technologique, « mapping » concurrentiel, étude d'environnement stratégique, etc.). Ces activités ont été formellement constituées en pôle indépendant en 2001 avec une base géographique distincte puisque la plupart des analystes affectés à ce pôle sont désormais établis à Paris. L'activité de conseil et d'assistance opérationnelle aux PME-PMI et aux collectivités territoriale a été structurée, à partir de 2001, avec une équipe dédiée établie à Strasbourg. L'activité d'origine de diffusion de l'information technologique reste conduite depuis Strasbourg, où elle est désormais intégrée dans le pôle commun « Intelligence territoriale / Service public ».

Dans ce contexte, l'ADIT et ses autorités de tutelle ont engagé une réflexion sur le développement de la société dans le secteur concurrentiel et l'évolution possible de son actionnariat. Cette réflexion a conduit à la transformation de l'ADIT en Société Anonyme en 2003, l'ADIT entrant à cette date dans le portefeuille de participations publiques suivi par l'Agence des Participations de l'État.

Le chiffre d'affaires de l'ADIT a atteint 9,5 millions d'Euros en 2007. Avec l'acquisition, en décembre 2007, de la société Sofred Consultants, le chiffre d'affaires de l'ADIT dépassera 15 millions d'euros en 2008.

Le Pôle Intelligence Concurrentielle

Les clients de l'ADIT sur ce pôle sont, pour l'essentiel, de grandes entreprises françaises (l'ADIT entretient des relations d'affaires actives avec plus de la moitié des sociétés du CAC 40). Les missions conduites pour ces entreprises reposent sur un lien de confiance établi depuis plusieurs années. Dans ces domaines l'éthique et l'engagement des équipes de l'ADIT sont unanimement reconnus par les entreprises françaises.

Les principaux domaines d'intervention de l'ADIT concernent des enjeux de :

- Stratégie

Identification des stratégies technologiques, industrielles et financières de la concurrence, cartographie des réseaux de décision et d'influence, positionnement concurrentiel...

- Recherche - Développement

Veille technologique, suivi des innovations, identification des ruptures scientifiques ou technologiques, analyse des portefeuilles brevets.

- Sécurité économique et financière

Evaluation de la viabilité financière des concurrents et/ou partenaires, suivi des montages et réseaux de financement, appui à des actions de Fusion/Acquisition, suivi des travaux législatifs et réglementaires à l'étranger.

- Communication

Analyse et maîtrise de l'image sur les réseaux d'information, détection des actions de désinformation...

Pour réaliser ces différentes prestations, les analystes de l'ADIT disposent de compétences sectorielles et linguistiques complémentaires qui permettent de conduire des missions portant sur un grand nombre de zones géographiques et de secteurs d'activité.

La part importante de l'Asie dans les missions résulte d'efforts commerciaux particuliers entrepris par les dirigeants de l'ADIT qui ont une excellente connaissance de cette zone géographique.

Pour accomplir ses missions, l'ADIT s'appuie sur ses réseaux de correspondants et d'experts spécialisés qui constituent ses principaux actifs.

Outre les nombreux experts internationaux qu'elle peut solliciter ponctuellement, l'ADIT a constitué depuis sa création un réseau d'une centaine de correspondants à travers le monde auxquels elle fait appel très régulièrement. Ces correspondants disposent d'une connaissance opérationnelle des procédures de décision de certains secteurs d'activité dans des zones géographiques spécifiques. L'utilisation de ces correspondants obéit à des règles précises afin de préserver la confidentialité de leurs interventions.

Le Pôle Intelligence Territoriale

Le concept d'Intelligence Territoriale est apparu en 2001, à l'issue de travaux engagés par l'ADIT en association avec la Datar et des agences de développement. Les Régions sont aujourd'hui les territoires de référence pour la mise en œuvre des initiatives d'Intelligence Economique, pour l'essentiel à destination des PME-PMI.

Pour répondre aux initiatives régionales engagées par l'Etat ou par les collectivités territoriales, l'ADIT a conçu un ensemble de prestations spécifiques :

- des études destinées à la gouvernance et dont les objectifs sont :
 - de recenser les potentiels d'un territoire et d'identifier les technologies clés et de nouveaux domaines d'activité porteurs de richesse et d'emplois : études prospectives et stratégiques
 - de positionner le territoire au plan national et mondial pour développer des actions ciblées d'attraction d'investisseurs.

- des portails ou plates-formes d'Intelligence Territoriale destinés aux acteurs des territoires et dont l'objectif est d'informer les acteurs d'une filière ou d'un même pôle de compétitivité sur les évolutions mondiales et les opportunités de développement.

- des programmes d'Intelligence Economique dont les objectifs sont de répondre aux préoccupations opérationnelles des PME/PMI (innovation, exportation, sécurité économique...).

L'ADIT a développé également depuis sa création une mission de Service public en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette mission de diffusion de l'information technologique s'organise autour :

- de la consultation d'un large panel d'entreprises françaises détaillant les thèmes d'intérêt majeur dans les domaines scientifiques et technologiques ;
- de la communication aux services scientifiques des ambassades d'une « feuille de route » détaillant les thèmes privilégiés ;
- de l'analyse des contributions des services scientifiques et la rédaction de synthèses ;
- de l'édition, publication et diffusion de ces informations sur plusieurs supports (Bulletins électroniques, « Technologies Internationales », « Vigie », « Notes et rapports d'Ambassade »).

Toutes les publications sont mises à la disposition des chercheurs et des entreprises établis en France. La consultation mensuelle, en 2007, des Bulletins électroniques d'Ambassades a dépassé 400 000 visiteurs uniques (critère LOLF).

Outre le développement et la promotion des publications, l'ADIT a également pour mission d'animer et d'offrir une assistance aux services scientifiques, culturels et de coopération des ambassades, notamment via la création d'un « Intranet » favorisant les échanges entre ambassades.

L'ADIT assure par ailleurs :

- la valorisation internationale de la science et de la technologie française ;
- la mise en place d'une « hotline » pour offrir aux ambassades un accès aux informations et compétences de l'ADIT.

Enfin l'ADIT a développé en 2006 un service de veille technologique active à destination des chercheurs français.

L'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

L'Iris est un centre indépendant d'expertise en relations internationales. Son équipe d'experts, ses réseaux et la qualité de ses analyses en font un partenaire pour le développement international des entreprises et un interlocuteur pour les institutions publiques.

Dirigé par Pascal Boniface, l'Iris exerce son activité dans quatre secteurs :

- Les études stratégiques pour les institutions et les entreprises
- La formation professionnelle et initiale
- L'organisation de manifestations
- La publication d'ouvrages traitant de questions internationales

Par ses nombreux échanges avec des centres de recherche étrangers et avec les milieux économiques, politiques et diplomatiques, l'Iris a constitué un réseau de spécialistes à travers le monde, lui permettant d'élargir et d'approfondir ses champs d'activité et son audience, contribuant ainsi à faire de l'Institut un *Think Tank*.

Sous le régime de la Loi 1901, l'Iris est une association entièrement indépendante dont le financement est assuré par des contrats publics (études, notes de consultance) et par des contrats privés (consulting, formation, sponsoring, etc.)

IRIS consulting

L'Iris réalise pour le compte d'entreprises et d'organismes publics des notes stratégiques et des études approfondies, outils d'aide à la décision dans le cadre d'un développement à l'international.

IIRIS formations

L'Iris propose deux types de formation : la formation professionnelle à destination des personnes qui sont déjà dans la vie active et la formation initiale supérieure privée à destination des étudiants.

Formation professionnelle : Cycle annuel de formation aux questions internationales et stratégiques - Modules sur la criminalité et la délinquance internationales, sur le Moyen-Orient, sur l'Afrique, sur l'Amérique latine, sur les questions de défense, sur l'intelligence économique, etc.

Diplômes privés d'études supérieures (niveau bac + 4 et bac + 5) : Relations internationales - Action internationale des collectivités locales - Métiers de l'humanitaire - Économie et relations internationales - Questions stratégiques européennes.

IRIS colloques

L'Iris organise de nombreuses rencontres chaque année. **Les Conférences stratégiques annuelles** sont le grand rendez-vous annuel de l'IRIS sur les questions stratégiques et existent depuis 11 ans. Elles se tiennent pendant deux jours à Paris et proposent une confrontation des idées et points de vue sur des sujets liés à l'actualité internationale.

L'IRIS organise également chaque année différents grands colloques sur des thématiques variées (l'agriculture comme enjeu stratégique, le terrorisme, les défis du monde arabe...).

Par ailleurs, l'IRIS organise de nombreux cercles et séminaires restreints en France et à l'étranger, où se côtoient des décideurs économiques et politiques de haut niveau (franco-allemand, franco-britannique, franco-espagnol, franco-turc, franco-russe...).

IRIS publications

L'institut publie un annuaire stratégique (*L'Année stratégique*) qui permet à un large public d'accéder à une vision globale et détaillée de la scène mondiale et des rapports stratégiques qui s'y organisent.

L'IRIS édite par ailleurs une revue trimestrielle (*La revue internationale et stratégique*) qui s'attache à rendre compte des grands débats animant la scène internationale par la confrontation d'idées et d'auteurs de tous bords.

Enfin l'IRIS publie plusieurs ouvrages dans sa collection « *Enjeux stratégiques* » (Dalloz) qui sont des actes de colloque ou des monographies sur des thématiques ciblées de relations internationales.

La Fondation pour la recherche stratégique (FRS)

La Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), siégeant à Paris, est une fondation française reconnue d'utilité publique par décret du 26 février 1993.

Institut indépendant au service de la communauté de sécurité et de défense, la FRS est au cœur du réseau de la réflexion stratégique en France et à l'étranger, notamment en Europe. Elle est située à la charnière des structures relevant de l'État, les centres et instituts –, privés ou publics – et les acteurs des questions de sécurité et de défense. La FRS, comme lieu de rencontres et d'échanges, facilite le dialogue entre les représentants des organisations publiques (universitaires, militaires, fonctionnaires) et les représentants de la société « civile » (entreprises, associations, ONG).

La FRS exerce ses activités à travers quatre principaux axes :

- **Les grands domaines de la défense** particulièrement marqués par une dimension technologique (nucléaire, proliférations NRBC, politiques militaires, espace, économie de la défense, coopération européenne et transatlantique, approches technico-opérationnelles, contrôle des technologies).
- **La nature des crises et des conflits**, allant de la prévention, la gestion des crises et des conflits à la stabilisation et la reconstruction.
- **La sécurité du citoyen** (incluant le terrorisme – acteurs et techniques – et sa réponse, les politiques technologiques, les catastrophes naturelles et industrielles et la gestion du risque, la résilience, la sécurité sanitaire et les menaces envers l'environnement).
- **Des aires géographiques ciblées** (Europe, États-Unis, Russie et ex-CEI, Méditerranée et monde arabo-musulman, Asie, Afrique à partir du début 2008).

La **FRS** est particulièrement présente dans les programmes européens de recherche technologique, que ce soit les programmes exploratoires de recherche sur la sécurité (PASR) ou les programmes cadres de recherche et développement (PCRD). Elle pilote un programme de recherche sur la réponse au bioterrorisme (BIO3R) associant 20 instituts, centre de recherche et sociétés européens.

La **FRS**, forte d'une équipe multidisciplinaire d'environ 40 personnes (politologues, ingénieurs, militaires du cadre de réserve...), suscite, encourage et conduit des recherches et des études dans l'ensemble de ces domaines. Elle développe l'information en favorisant la publication d'ouvrages relatifs à la pensée stratégique et la diffusion des études sur les problèmes de défense et de sécurité, par elle-même ou en coopération avec des éditeurs. À travers l'organisation de rencontres ou la participation à des séminaires, elle participe activement au débat stratégique tant national qu'international.

La **FRS** développe ses activités prioritairement autour de centres de compétences où elle regroupe des capacités d'analyse pluridisciplinaires : Paix, sécurité, conflits ; Questions de défense, Proliférations, dissuasion, défenses ; Espace ; Technologies de l'information ; Sécurité intérieure et terrorisme ; Défense & Industries (DEFind) ; Sécurité européenne ; Stratégie américaine ; Approches régionales.

L'Institut français des relations internationales (IFRI)

Inspiré du modèle anglo-saxon, l'IFRI est un « laboratoire d'idées » français qui s'est affirmé dans la durée, depuis sa création en 1979 par Thierry de Montbrial. Part intégrante du réseau des *think-tanks* internationaux, l'IFRI a pour mission de réunir acteurs et analystes de la vie internationale et de mener une réflexion libre et approfondie sur les grands enjeux contemporains.

Il a ainsi vocation à :

- développer la recherche appliquée dans le domaine des politiques publiques à dimension internationale ;
- favoriser le dialogue et une interaction constructive entre chercheurs, praticiens et leaders d'opinion.

L'IFRI est indépendant de toute tutelle administrative et financière et n'est affilié à aucun parti politique. Son indépendance, inscrite dans ses statuts, repose sur la diversification de ses sources de financement.

La conjugaison de la recherche et du débat constitue le socle des activités de l'Ifri. L'un et l'autre s'enrichissent et se stimulent mutuellement.

Des recherches « policy oriented »

Centre de recherche pluridisciplinaire, l'IFRI réunit une trentaine de chercheurs français et étrangers de multiples horizons. Plus de 50 % des chercheurs de l'IFRI ont moins de 40 ans. Cette équipe rajeunie est résolument orientée vers l'avenir dans une logique de dialogue et d'ouverture. Les experts de l'institut s'impliquent dans les grands réseaux internationaux et interagissent en permanence avec leurs homologues étrangers.

Les travaux de l'institut, orientés vers l'action (« policy oriented »), s'organisent en différents pôles de recherche régionaux et transversaux appelés à évoluer en fonction de la situation internationale.

Le débat : cultiver la richesse de la diversité

Les recherches de l'IFRI nourrissent et se nourrissent des débats organisés dans un cadre informel et non partisan qui favorise le rapprochement entre chercheurs et décideurs, privés comme publics.

Depuis 1979, l'IFRI a organisé plus de 1 150 conférences, 95 colloques internationaux et 380 rencontres avec de hautes personnalités françaises ou étrangères, et a accueilli de nombreux chefs d'États ou de gouvernement, comme les présidents Jalal Talabani, Mikhaïl Saakachvili, Abdoulaye Wade et la présidente Ellen Johnson Sirleaf, entre autres en 2006.

Publications et diffusion des travaux : offrir des clés pour déchiffrer l'actualité

Les recherches et débats de l'IFRI trouvent écho dans ses différentes collections ainsi que dans des publications d'excellence comme la revue trimestrielle *Politique étrangère*, la plus ancienne revue française de relations internationales, et le rapport annuel RAMSES. Tiré à environ 10 000 exemplaires, RAMSES conjugue une analyse factuelle des événements, une évaluation critique de l'année écoulée et une anticipation des grandes tendances internationales sur l'année à venir. L'année 2006 a particulièrement illustré la longévité de ces deux publications, qui ont célébré respectivement leurs 70 ans et leurs 25 ans avec des numéros exceptionnels.

Le site Internet www.ifri.org est aujourd'hui le premier support de diffusion des débats, travaux et études de l'IFRI. Dans cette riche banque de données, s'articulent synthèses des dernières publications, *policy papers* et comptes rendus de séminaires, de colloques et de rencontres.

L'IFRI est également très présent dans l'espace médiatique : en 2006 ses chercheurs ont publié, hors IFRI, plus de 125 articles. Outre de nombreux articles de fond et d'interviews, l'institut et ses experts ont fait l'objet de plus de 1 400 citations et références dans les médias français et étrangers.

Une ambition européenne

Dans un monde globalisé où la France et l'Europe cherchent à redéfinir leur place internationale, et face à la crise ouverte du projet européen, l'IFRI a largement affirmé la dimension européenne de ses activités.

Avec son antenne de Bruxelles – Eur-Ifri – ouverte en mars 2005, l'IFRI est un des rares *think tanks* français qui se positionnent au cœur du débat européen. L'IFRI adopte une approche interdisciplinaire associant décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle européenne.

Le bilan de l'année écoulée est à la mesure de ces ambitions. Eur-Ifri a créé un rendez-vous hebdomadaire, les « Mardis d'Eur-Ifri », reconnu sur la place bruxelloise pour la richesse de ses débats, en prise immédiate avec l'agenda communautaire.

En 2006, l'IFRI c'est : Une centaine d'entreprises adhérentes ; 76 ambassades et institutions membres, environ 450 membres individuels ; 55 conférences à Paris et 30 à Bruxelles ; 6 colloques et séminaires internationaux ; 5 chefs d'Etat et de gouvernements et 22 hautes personnalités étrangères et françaises accueillis ; 7 ouvrages publiés dans les collections de l'Ifri ; 42 publications numériques organisées en 7 collections ; 6 ouvrages des chercheurs de l'Ifri publiés chez des éditeurs extérieurs.

Le Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

Associé avec le CNRS depuis 1967, le CERI est le plus ancien des centres de recherche de Sciences Po, pour avoir été fondé en 1952 sous le nom de Centre d'étude des relations internationales. Le changement d'appellation intervient pour ne pas laisser penser que le centre ne s'occupe que des relations internationales, car il s'intéresse pareillement à la politique comparée et à la sociologie politique.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire regroupant quarante-cinq chercheurs, huit enseignants-chercheurs et dix-huit chercheurs associés, le CERI développe aujourd'hui six projets : métamorphoses de la violence contemporaine, migrations et relations internationales, réformes économiques et régulations, relations et comparaisons transatlantiques, représentations et pratiques de la démocratie, trajectoires historiques de l'État.

La diffusion de l'expertise du CERI se traduit par des conventions avec des partenaires institutionnels tels que le commissariat à l'énergie atomique (CEA) par exemple, l'organisation de séminaires pour des institutions publiques comme l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), mais aussi un partenariat privilégié destiné à favoriser les échanges entre chercheurs et représentants des entreprises et institutions, publiques ou privées.

Dans le même esprit, le CERI développe depuis les années 1990 une politique active de publication. Il propose actuellement trois collections en langue française (« recherches internationales », « CERI autrement » et « CERI Fayard », deux en langue anglaise (« *The CERI series in comparative politics and international affairs* » et « *The CERI series in international relations* »), deux publications « maison » (« Les études du CERI » et « Questions de recherches ») et la revue « critiques internationales ». Enfin, il est partenaire du trimestriel « Alternatives internationales », dont il pilote chaque année un numéro hors-série.

Afin de transmettre le résultat de ses recherches aux jeunes générations, le CERI participe à la vie académique de Sciences Po. Deux cents doctorants sont actuellement rattachés au centre, dont la plupart des chercheurs sont habilités à diriger les thèses de doctorat et dispensent également des cours au niveau du Master. Le CERI intervient aussi au niveau de la formation initiale et a conçu un cours pour les étudiants de premier cycle, portant sur les effets de la mondialisation sur le système international et sur les espaces d'intégration régionale.

Dans un autre registre, afin de débattre et d'échanger sur les enjeux internationaux, le CERI organise annuellement une centaine de réunions qui prennent la forme d'ateliers de recherche, de colloques, de débats ou encore de séminaires stratégiques.

Par essence, le CERI est amené à travailler avec des homologues étrangers, soit de manière informelle (visites, réseaux de contacts individuels, échanges lors de colloques) mais aussi de manière plus institutionnelles (participation à des consortiums dans le cadre de projets européens, coopérations bilatérales avec nombre de pays européens, asiatiques ou du continent américain).

Le CIRPES

Le CIRPES n'a pas répondu aux différentes demandes relatives à la présentation de ses missions.

FICHES TECHNIQUES DES INSTITUTS PRIVÉS OU PARAPUBLICS

L'Agence pour la diffusion de l'information technologique

Appellation	ADIT
Statut juridique	Société Anonyme de 1 ^{er} rang
Date de création	1993
Budget 2006 (total dépenses)	8,6 M € en 2006 9,5 M € en 2007 Budget 2008 : 15 M €
<i>Dont budget immobilier ou avantages</i>	
Subventions État / Europe	Néant
Autofinancement	100 %
<i>Dont recettes issues des commandes</i>	90 %
<i>Dont recettes issues des publications</i>	5 %
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	56
<i>Dont fonctionnaires</i>	<i>1 fonctionnaire détaché</i>
<i>Dont contractuels</i>	<i>55 contrats à durée indéterminée</i>
<i>Dont vacataires</i>	<i>Néant</i>
Nombre de publications / an	Une centaine
Nombre de recherches effectuées / an	Environ 200 contrats
Coût moyen d'une recherche	45 K€ / contrat
Durée moyenne d'une recherche	4 mois

L'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)

Appellation	Institut de relations internationales et stratégiques
Statut juridique	Association loi 1901
Date de création	27 juin 1988
Budget 2006 (total dépenses)	1 636 668,97 €
<i>Dont budget immobilier ou avantages</i>	<i>152 844,05 €</i>
Subventions État / Europe	Subventions de fonctionnement : 70 674,75 € (20 000 € ministère de la Défense pour l'aide aux publications et 50 674,75 € pour les aides à l'emploi ministère de l'Emploi)
Autofinancement	1 602 152,98 €
<i>Dont recettes issues des commandes</i>	<i>669 419,25 € Prestations Institutions publiques</i> <i>891 300,72 € Prestations Organismes privés</i>
<i>Dont recettes issues des publications</i>	<i>41 433,01 €</i>
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	15 personnes
<i>Dont fonctionnaires</i>	<i>1 fonctionnaire détaché du ministère de l'Education nationale</i>
<i>Dont contractuels</i>	<i>0</i>
<i>Dont vacataires</i>	<i>0</i>
Nombre de publications / an	En 2007 : 13 publications (4 Revues, 1 Annuaire et 8 ouvrages de chercheurs) + 39 Newsletters électroniques + 61 notes thématiques électroniques (défense, Asie, Europe, Moyen-Orient)
Nombre de recherches effectuées / an	38 études et notes pour l'année 2007 40 séminaires et conférences en 2007
Coût moyen d'une recherche	22 100 €
Durée moyenne d'une recherche	7,5 mois

La Fondation pour la recherche stratégique (FRS)

Appellation	Fondation pour la recherche stratégique
Statut juridique	Fondation reconnue d'utilité publique
Date de création	26 février 1993
Budget 2006 (total dépenses) ³	Charges d'exploitation 3 076 680 € Charges financières 21 929 € Charges exceptionnelles 6 269 € Total charges : 3 104 878 €
<i>Dont budget immobilier ou avantages</i>	<i>Amortissements pratiqués sur immobilisations 99 000 €</i>
Subventions État / Europe ⁴	I - Subventions État 2006/2007 <u>Subventions pour objectifs généraux</u> <i>Défense :</i> 2006 : 50 000 € 2007 : 40 000 € <i>Matignon :</i> 2006 : 300 000 € 2007 : 140 000 € <i>Subventions avec contre partie (études)</i> <i>MAE :</i> 2006 : 10 033 € 2007 : 41 000 € <i>Intérieur :</i> 2006 : 65 000 € 2007 : 12 000 €
	II - Financements sur programmes européens (PASR 2004-2007 et 6^e PCRD 2006) ⁵ 2006 : 60 620 € 2007 : 188 000 €
Autofinancement	2 607 460 €
<i>Dont recettes issues des commandes</i>	2 478 205 €
<i>Dont recettes issues des publications</i>	Proche de zéro
<i>Dont Loyers perçus du CNRS</i>	129 255 €
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	33
<i>Dont fonctionnaires</i>	2 participants à l'effort de recherche + 1 conseiller du président de la FR
<i>Dont contractuels</i>	23 salariés
<i>Dont vacataires</i>	10 soit 7 équivalents temps plein
Nombre de publications / an (2007) ⁶ (disponible en particulier sur le site de la FRS)	Ouvrages et collection « Recherches et documents » : 7 Participation à des ouvrages (autres que Annuaire Stratégique et Militaire) : 4 Articles : 44 (hors interviews dans les médias) Notes FRS : 26 et RSS : 5 Points de vue : 12 Actes de colloques FRS : 6
Nombre de recherches effectuées / an	Entre 50 et 60 hors séminaires et colloques stratégiques
Coût moyen d'une recherche	Entre 30 et 60 K€ HT selon type et durée de la prestation (études, colloques, observatoires, veille)
Durée moyenne d'une recherche	6 mois, à temps partiel

....

- (3) S'agissant d'un organisme ayant une comptabilité régie par un code comptable spécifique aux fondations, mais de droit privé, on parlera de charges plutôt que de dépenses, la différence essentielle étant que certains charges donnent lieu effectivement à des dépenses de trésorerie, alors que d'autres, non. Exemple : les dotations aux amortissements ou aux provisions sont des charges calculées ne donnant pas lieu à un flux de trésorerie pour l'année considérée.
- (4) Les subventions pour objectifs généraux sont attribuées à la FRS pour répondre à sa vocation d'organisme participant à l'animation du débat stratégique en France et en Europe : subvention Défense pour l'activité de publication, subvention Matignon pour le site Internet de la Fondation. Les subventions pour études particulières sont, en fait, un mode de financement accessible aux administrations, pour obtenir en contrepartie un certain nombre de prestations quasi-contractuelles.
- (5) Les financements provenant de l'Union Européenne proviennent d'appels d'offres gagnés et correspondent le plus souvent à des contrats sur plusieurs exercices : il ne s'agit pas de subventions.
- (6) Les publications d'études issues de travaux de la FRS sont soumises à l'autorisation des clients, publics ou privés, et devraient doubler entre 2007 et 2008. Elles ne comprennent pas les travaux européens dont la diffusion est particulière.

L'Institut français des relations internationales (IFRI)

Appellation	Institut français des relations internationales
Statut juridique	Association de la loi de 1901
Date de création	13/03/1935
Budget 2006 (total dépenses)	5 034 340 €
<i>Dont budget immobilier ou avantages</i>	<i>220 400 (loyer et amortissements)</i>
Subventions État / Europe	1 957 510 € (39 %)
Autofinancement	3 076 830 €
<i>Dont recettes issues des commandes</i>	<i>495 432 € (contrats HT)</i>
<i>Dont recettes issues des publications</i>	<i>38 780 €</i>
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	53 (salariés)
<i>Plus fonctionnaires</i>	<i>4 (mis à disposition)</i>
<i>Plus contractuels</i>	<i>9 (prestataires payés par honoraires)</i>
<i>Dont vacataires</i>	—
Nombre de publications / an	2006 : 64 ; 2007 : 77 (ouvrages, <i>policy papers</i>, publications électroniques à l'exclusion des articles scientifiques)
Nombre de recherches effectuées / an	Non précisable : projets non annuels, opérations mixtes (séminaires, rapports, publications).
Coût moyen d'une recherche	Inappréciable : entre 5 000 et 800 000 €
Durée moyenne d'une recherche	Entre 1 mois (consultance) et 3 ans (grands programmes)

Le Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

Appellation	Centre d'études et de recherches internationales
Statut juridique	Unité mixte de recherche Sciences Po/CNRS
Date de création	1952
Budget 2006 (total dépenses)	6,6 M €
<i>Dont budget immobilier</i>	<i>1 M €</i>
Subventions État / Europe	0
Autofinancement	557 000 € de contrats
<i>Dont recettes issues des commandes</i>	
<i>Dont recettes issues des publications</i>	<i>0</i>
Nombre de personnels (au 1/1/2007)	58
<i>Dont fonctionnaires</i>	<i>26</i>
<i>Dont contractuels</i>	<i>25</i>
<i>Dont vacataires</i>	
Nombre de publications / an	De janvier 2004 à septembre 2007, les chercheurs du CERI ont fait paraître 42 livres en nom propre, 43 ouvrages dirigés, 39 numéros spéciaux de revue, 182 chapitres dans des ouvrages collectifs et 167 articles dans des revues à comité de lecture. La part de l'anglais s'élève aussi puisqu'on enregistre 12 livres en anglais, 15 ouvrages dirigés et 66 chapitres de livre collectif. À noter que 17 ouvrages en anglais (en nom propre ou dirigés) sont sortis dans les collections du CERI sur la période considérée.
Nombre de recherches effectuées / an	Non pertinent
Coût moyen d'une recherche	Idem
Durée moyenne d'une recherche	Idem

Annexe 4

L'espace « mosaïque »
de la recherche dans les universités
et au CNRS

Dresser un état des lieux précis et exhaustif en matière de recherches menées par les équipes universitaires et les unités associées aux CNRS sur les questions stratégiques et de sécurité dépasse largement le cadre de cette mission, pour des questions de temps et de moyens d'investigation. Mais ce qu'il ressort des auditions effectuées par la mission et des connaissances propres de ses membres peut être aisément résumé par quelques critiques fortes, et ce malgré l'existence d'individualités « phares » (« stars » pour reprendre le terme d'un haut fonctionnaire auditionné) ou de petites équipes reconnues, dans leur domaine, plus ou moins spécialisées, au niveau international :

- faible visibilité pour les « acteurs » ;
- éparpillement considérable des « équipes » sur le territoire, existence de nombreux chercheurs isolés dans leur université, voire dans leur unité de recherche, leurs collègues étant impliqués en majorité dans d'autres domaines ;
- peu de dispositifs associant enseignement et recherche (d'un côté, nombre d'enseignants chercheurs croulent sous les charges d'enseignement et d'évaluation des étudiants des trois années de licence voire des master 1, de l'autre certains chercheurs peuvent mener toute une carrière scientifique sans pratiquement enseigner) ;
- peu de culture de l'interdisciplinarité (au delà de coopérations entre disciplines cousines comme la sociologie et la science politique), voire esprit de chapelle et sectarisme caractérisé, - présence réduite au niveau européen et extra-européen ;
- publications souvent limitées au monde francophone (l'initiative de la revue électronique et bilingue « *Champ Penal / Penal Field. Nouvelle revue française de criminologie. New French Journal of Criminology* » faisant plutôt exception).

Il faut admettre que le champ, plus ou moins extensible, couvert par la mission est d'une grande complexité, résumé dans le syntagme commode de « sécurité globale ». Il est question de défense et de stratégies de défense, de sciences, technologies et économies de l'armement, de renseignement militaire et civile, de lutte contre les infractions pénales (contraventions, délits et crimes), sur le plan intérieur comme au niveau international (terrorisme, stupéfiants, traite des êtres humains, crime organisé transfrontière), de sécurité civile (incendies, catastrophes naturelles ou technologiques, risques écologiques et sanitaires, etc.), de sécurité / sûreté des entreprises, sécurité économique, intelligence économique et territoriale, sécurité des systèmes d'information, mais aussi de sociologie - et d'histoire - de toutes les professions concernées, de géopolitique et de relations internationales. On pourrait aussi y ajouter les questions pénales intimement liées aux questions de sécurité intérieure (codification, fonctionnement des institutions, prononcé et exécution des mesures et sanctions pénales, démographie des populations concernées, récidive, etc.).

Face à cette très grande complexité du (des) champ(s), on se trouve logiquement confronté à la diversité des disciplines qu'elles procèdent des sciences dites « dures » ou des sciences humaines et sociales (SHS). Si l'on prend comme référence la structure du CNRS, ses six départements scientifiques sont concernés : « Mathématiques, physique, planète et univers », « Sciences du vivant », « Environnement et développement durable », « Chimie », Sciences humaines et sociales », « Sciences et techniques de l'information et l'ingénierie ». Et si l'on considère les seules sections du *Comité national de la recherche scientifique* qui dépendent des SHS, la plupart sont concernées par la « sécurité globale » : section 33 « Mondes modernes et contemporains », section 35 « Philosophie, histoire de la pensée... », section 36 « Sociologie, normes et règles », section 37 « Economie et gestion », « section 38 « Sociétés et cultures, approches comparatives », section 39 « Espaces, territoires et sociétés » et section 40 « Politique, pouvoir et organisation ». Enfin si l'on se réfère au Conseil national des universités, au moins la moitié des 77 sections sont concernées.

À cette double complexité du champ lui-même et de l'ensemble des disciplines scientifiques concernées, et reconnues sur le plan académique, s'ajoute le problème de « disciplines » non reconnues comme telles par l'université et le CNRS et qui de ce fait ne peuvent pas s'appuyer sur des filières universitaires de formation et assurer aux chercheurs qui s'y investissent soutien financier, moyens logistiques, collaborateurs et déroulement de carrière normal. Il en est ainsi des « relations internationales », comme de la criminologie, de la victimologie, de la criminalistique, voire de la cyndinique (prévention des risques et gestion des crises).

S'agit-il de disciplines scientifiques ou non ? Le débat épistémologique (et politique ?) risque d'être sans fin et, du moins pour la criminologie, très franco-français, nos collègues francophones belges, suisses ou québécois disposant d'écoles de criminologie, d'instituts de criminologie, de renom, qui font place au schéma tétraédrique suivant de l'étude du crime : les sciences du droit, les sciences de la société, la médecine et les sciences du psychisme, ces trois faces s'appuyant sur le socle de la philosophie (voir les travaux du *Think Tank* « *Tétra : délinquance, criminalité, justice : connaître pour agir* »).

En se limitant aux SHS, on peut avoir une idée de la cartographie universitaire très disparate du champ en matière de formation supérieure et / ou de recherche⁷.

Dans nombre de ces lieux, un, deux ou trois enseignants chercheurs ou chercheurs consacrent l'essentiel de leurs recherches au champ concerné par la mission. La seule unité, entièrement consacrée au champ et d'une importance numérique certaine est le *Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales*, CESDIP (une cinquantaine de membres, toutes catégories confondues). Unité de recherche du Ministère de la Justice (créée en 1969, au sein de la Direction des affaires criminelles et des grâces sous l'intitulé « Service d'études pénales et criminologiques, SEPC), le CESDIP est associé au CNRS et à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Les thèmes de recherche principaux sont les suivants (2007-2008) : « *Sécurité, territoire et minorités* » (20 items), « *Police et sécurité privée* », (10 items), « *Les déviances juvéniles et leur environnement* » (7 items), « *Les violences* » (6 items), « *Les statistiques institutionnelles* » (6 items), « *La justice pénale* » (6 items), « *Le système carcéral* » (5 items), « *La prévention* » (5 items), etc. De façon globale, les items sur « police et gendarmerie » (une trentaine) sont deux fois plus nombreux que les items sur « la justice pénale » (prononcé et exécution des mesures et sanctions pénales (une quinzaine).

Terminons par une remarque générale concernant l'enseignement universitaire. Dans le cadre de la réforme « LMD – 3-5-8 » (licence en trois ans, master en deux ans, thèse en quatre) de nombreux masters professionnels ou de recherche ayant un rapport avec les questions de stratégie et de sécurité (et les questions pénales), ont été créés. Il faudrait d'ailleurs en dresser la liste, sans se contenter des intitulés, mais en sachant précisément ce qu'ils recouvrent en terme de contenu, de nombre d'étudiants inscrits et de débouchés professionnels réels. Ces créations ne semblent pas avoir fait l'objet d'une réflexion stratégique d'ensemble, au niveau national, s'appuyant sur une réflexion d'ensemble concernant le champ scientifique lui-même. Ainsi par exemple, il n'existe toujours pas, à notre connaissance, de master de criminologie, fondé sur le modèle tétraédrique cité *supra*.

....

(7) Voir annexe 5.

Annexe 5

Liste indicative des principaux
centres universitaires
sur les questions de sécurité
et de défense

Liste indicative des principaux centres universitaires sur les questions de sécurité et de défense

- Université Aix-en-Provence Marseille 3 :
 - *Institut de sciences pénales et de criminologie*
 - *Centre de droit pénal international et de criminologie comparée (IEP)*
 - *Centre d'histoire militaire*
- Angers : *Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales,*
- Besançon : *Laboratoire de sociologie et d'anthropologie,*
- Bordeaux 4
 - *Institut de sciences criminelles (ISC)*
 - *IEP, science politique relations internationales, SPIRIT*
- Dijon : *Centre Georges Chevrier, ordre et désordre dans l'histoire des sociétés*
- Grenoble 2
 - *Politiques publiques, action politique, territoire, PACTE*
 - *Centre d'études sur la sécurité internationale et les coopérations européennes, CESICE*
- Lille 1 : *Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, CLERSE*
- Lille 2 : *Institut de criminologie*
- Lille 3 : *Equipe psychologie : interactions, temps, émotions, cognitions, PSITEC*
- Lyon 1 Claude Bernard : *Formation continue de criminologie clinique*
- Montpellier 1 : *Equipe de recherche de politique criminelle, ERPC*
- Nancy 2 : *Institut d'études judiciaires, section criminologie*
- Nantes : *Droit et changement social*
- Paris 1 Panthéon Sorbonne :
 - *Centre de relations internationales et de stratégie*
 - *Centre d'histoire sociale du XXe siècle, axe « politiques pénales et pénitentiaires dans les sociétés contemporaines »*
 - *Centre de recherche de l'institut de démographie de Paris 1, CRIDUP*
 - *UMR de droit comparé de Paris / master de droit pénal et politique criminelle en Europe*
- Paris 1 - Paris 4 Sorbonne : *Centre de recherche en histoire du XIXe siècle*
- Paris 2 Panthéon - Assas :
 - *Centre d'études et de recherches de science administrative, CERSA*
 - *Institut de criminologie de Paris*
 - *Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines*
- Paris 5 René Descartes :
 - *Centre de recherche « psychotropes, santé mentale, société », CESAME*
 - *Institut de psychologie,*
- Paris 8 Saint Denis : *Groupe d'analyse du social et de la sociabilité, GRASS*
- Paris 10 Nanterre : *Centre de droit pénal et de criminologie, CDPC*
- Paris 13 Nord : *Laboratoire de psychologie clinique, psychopathologie, sociale et culturelle*
- Pau : *Unité de sciences criminelles comparées Jean Pinatel*
- Poitiers : *Equipe poitevine de recherches et d'études doctorales en sciences criminelles*
- Rennes 2 :
 - *Institut de criminologie et de sciences humaines*
 - *Laboratoire de psychopathologie et de clinique criminologique*
- Rouen : *-Laboratoire de psychologie des régulations individuelles et sociales*
- Strasbourg 2 : *Laboratoire culture et société en Europe*

- Toulouse 1 :
 - *Groupe de recherche sur la sécurité et la gouvernance*
 - *Centre de droit pénal international et d'analyse des conflits (CDPIAC)*
- Toulouse 2 : *Institut de sciences sociales,*
- Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines :
 - *Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, CESDIP*
 - *Laboratoire européen « délinquance, politiques de sécurité et prévention*
 - *Groupe de recherche européen sur les normes et les normativités GERN*
 - *Laboratoire « Professions, institutions, temporalités », PRINTEMPS*
- EHESS :
 - *Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et les études stratégiques, CIRPES*
 - *Centre Alexandre Koyré, bibliothèque virtuelle « criminocorpus »*
 - *Centre des mouvements sociaux*
- IEP Paris :
 - *Centre d'études et de recherches internationales, CERI*
 - *Centre de sociologie des organisations CSO*
 - *Centre d'histoire de Sciences Po - Observatoire sociologique du changement, OSC*
 - *Centre d'études de la vie politique française, CEVIPOF*
- Institut national d'études démographiques (INED), *Unité « démographie, genre et société »*
- Laboratoire propre du CNRS : Institut d'histoire du temps présent (IHTP).

Annexe 6

The National Defense University (*États-Unis*)

The National Defense University (États-Unis)

Source : *www.ndu.edu*

La NDU est une université internationalement reconnue, accréditée par la *Commission on higher education of the middle states association of colleges and schools*. Elle est composée de quatre collèges (*le national war college* et *l'industrial college of the armed forces* depuis 1976, *le joint forces staff college*, depuis 1981, *l'information resource management college*, depuis 1982), une école (*la school for national security executive education*, depuis 2002) et quinze centres d'excellence centrés sur l'éducation, la recherche et le dépistage des questions de sécurité nationale (*center for the study of weapons of mass destruction*, *center for the study of chinese military affairs*, *center for technology and national security policy*, *institute for national strategic studies*, *national security gaming center...*).

Sous la direction du Président des chef d'État-major, la NDU est le premier centre américain à proposer un enseignement professionnel militaire, procurant un environnement de recherche pour préparer les futurs dirigeants des services des armées, des départements d'État, des agences gouvernementales américaines et étrangères, à un haut niveau politique, de commandement ou de responsabilités d'État-major. Son but est de donner aux futurs leaders civils et militaires américains les outils indispensables pour soutenir la position des États-Unis dans la communauté internationale, mais aussi les futurs dirigeants étrangers, puisque ses étudiants proviennent de plus de 60 pays différents, notamment en les préparant à évaluer les challenges nationaux et internationaux de la sécurité, par une formation pluridisciplinaire. Le programme contient diverses matières : *national security strategy and policy* ; *national resource management* ; *information strategy*, *warfare and resource management* ; *joint and multinational campaign planning and warfighting* ; *acquisition* ; *interagency*.

La moyenne d'âge des étudiants de la NDU est de 42 ans et ils sont pour la plupart des militaires (officiers et généraux de l'armée), des étudiants internationaux ou des civils. Les deux campus de la NDU se trouvent à Washington et Norfolk.

La direction de la NDU se compose ainsi :

- Lieutenant General Frances C. Wilson, USMC, President, National Defense University
- Ambassador Richard A. Roth, Senior Vice President, National Defense University
- Dr. Susan M. Studds, Acting Provost
- Major General Robert P. Steel, USAF, Commandant, National War College
- Rear Admiral Gerard M. Mauer, Jr., USA, Commandant, Industrial College of the Armed Forces
- Major General Byron S. Bagby, USA, Commandant, Joint Forces Staff College
- Dr. Robert D. Childs, Director, Information Resources Management College
- Dr. James Schear, Acting Director, Institute for National Strategic Studies
- 1SG Dymetra Bass, National Defense University First Sergeant

La NDU affiche plusieurs objectifs : accomplir le plus haut standard de formation professionnelle militaire ; développer des connaissances stratégiques et une pensée critique, promouvoir la compréhension entre les cultures et créer une conscience opérationnelle pour préparer les diplômés à exercer un leadership puissant ; promouvoir l'unité d'effort à travers et au-delà du gouvernement américain par des programmes d'enseignement de recherche et d'activités sur la sécurité nationale, permettant d'anticiper les défis complexes de la sécurité ; entretenir des relations nationales et internationales qui contribuent aux visions et missions de l'université ; construire des communautés d'apprentissage qui soutiennent et renouvellent les capacités des diplômés tout au long de leur carrière professionnelle.

Les valeurs qui animent la NDU sont les suivantes : liberté académique (notamment la liberté d'expression par des échanges intellectuels ouverts), intégrité (franchise, honnêteté, confiance et éthique), excellence (développement des connaissances, innovation, créativité), communauté (diversité culturelle, diversité des idées et des personnes liées à la NDU) et développement individuel (encouragement au bien être intellectuel et physique).

Les réalisations de la NDU sont nombreuses : plus de 500 conférences, colloques et ateliers par an, 20000 visiteurs, plus de 120 publications...L'université a son propre service de presse, qui publie des livres, des monographies, des rapports ponctuels, des papiers thématiques occasionnels sur des questions de sécurité nationale ou internationale, de politique de défense et de stratégie militaire principalement issus des recherches de l'université. Parmi ces « papiers », elle a publié *strategic assessment* (6 numéros), *MacNair paper* (69 numéros, le dernier datant de 2005), *strategic forums* (229 numéros), et *defense horizons* (58 numéros). Ces documents sont tous téléchargeables sur le site de la NDU Press.

De plus, la NDU Press produit le Joint Force Quarterly, une revue trimestrielle sur les études professionnelles militaires et de sécurité publiée à l'attention du ministre de la défense américain, du président du NDU et des chefs d'Etat-major. Elle a pour but d'informer les membres des forces armées américaines et alliées sur les opérations collectives, les stratégies et politiques de sécurité nationale, les efforts dans la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure.

La NDU Foundation, organisation à but non lucratif, subvient aux besoins de la NDU en faisant appel à des fonds privés afin de compléter les subventions gouvernementales.

Les relations entre la NDU et les autorités publiques ne sont pas précisément exposées par l'université. Cependant, il est à noter que le Président Georges W. Bush s'est rendu à la NDU le 23 octobre dernier pour s'adresser aux étudiants dans le cadre du Distinguished Lecture Program de l'université, où il a présenté sa volonté d'un système de défense missile et ses efforts continus dans la guerre contre la terreur.

Annexe 7

The Rand Corporation (*États-Unis*)

The Rand Corporation (États-Unis)

Sources : *www.rand.org*

La RAND Corporation est une institution américaine à but non lucratif créée en 1945, disposant de plusieurs agences aux États-Unis, d'une agence en Europe (Cambridge) et d'une agence au Qatar (Doha). Elle a pour objectif d'améliorer la politique et le processus décisionnel par la recherche et l'analyse. À l'origine, elle ne traitait que des sujets concernant la sécurité nationale, puis elle s'est diversifiée dans des domaines très variés : art, population et vieillesse, enfance, sécurité publique, justice civile, science et technologie, éducation, énergie et environnement, terrorisme et sécurité du territoire, santé, transports et infrastructures, affaires internationales, main d'œuvre et lieu de travail. Historiquement, elle a été fondée par l'US Air Force sous contrat avec la compagnie aéronautique Douglas Aircraft. Le projet Rand avait pour but de publier une analyse technique des possibilités de conception d'un satellite artificiel capable de tourner autour de la Terre.

Elle devient une institution indépendante à but non lucratif en 1948, après s'être séparée de la Douglas Aircraft Company. Elle a pour mission de résoudre les problèmes actuels sensibles, en trouvant des solutions efficaces et durables. Cela passe par des analyses objectives, qui concourent à la création de connaissances, d'informations, d'options et de solutions. Structurellement, la RAND corporation est organisée en divisions, centres de recherche et développement, instituts, programmes ou projets, qui peuvent collaborer sur des sujets spécifiques. La RAND Corporation dispose aussi d'un volet formation par le biais d'une école, la Frederick S. Pardee Rand Graduate School.

La RAND Corporation travaille avec les preneurs de décisions à leur demande ou de sa propre initiative. Ils peuvent être du secteur public, notamment pour améliorer la performance des agences gouvernementales de tous niveaux (fédérales, étatiques ou locales), et les rendre plus à même d'atteindre les objectifs de leur mission ; mais elle collabore aussi avec les gouvernements étrangers. Ils peuvent aussi appartenir au secteur privé depuis 1996, RAND Corporation leur offrant des expertises et des outils d'analyse sophistiqués. Elle entretient aussi des liens avec des fondations ou des individus, qui sponsorisent les recherches.

RAND Corporation travaille beaucoup avec le Congrès américain, puisqu'elle y organise très régulièrement des briefings ou des forums de discussion, par l'intermédiaire de son bureau chargé des relations avec le Congrès. Parmi ses principaux clients en France, on peut citer la Cour des comptes, la Régie Autonome des Transports Parisiens et le Syndicat des Transports d'Ile de France.

Ses réalisations prennent des formes très diverses : livres, DVD, conférences, conversations, forums, articles et commentaires publiés dans les grands journaux (plus de 10 000 aujourd'hui). Elle publie sa revue trimestriellement (RAND review). Chaque année, elle émet un rapport et elle développe un programme annuel sur les nouveaux défis de la sécurité.

Le rapport RAND de 2007 est disponible à l'adresse suivante :
www.rand.org/pubs/annual_reports/2007/RAND_AR7118.pdf

Annexe 8

The Royal United Services Institute
For Defense and Security Studies
(Royaume-Uni)

The Royal United Services Institute for Defence and Security Studies (*Royaume-Uni*)

Source : *www.rusi.org*

Le *Royal United Services Institute for defence and security studies* (RUSI) est une institution indépendante britannique à perspective internationale, un organisme d'analyse stratégique, véritable forum professionnel pour tous les officiels britanniques concernés par les questions nationales et internationales de sécurité. Il se présente comme le doyen des instituts de réflexion en matière de défense dans le monde, puisqu'il a été créé en 1831 par le duc de Wellington.

Disposant d'un budget annuel de 3 millions d'euros, le RUSI est placé sous le double patronage du souverain et du Premier Ministre et regroupe une trentaine de chercheurs. Il a notamment pour clients les ministères britannique et américain de la Défense, le Département d'État américain, le *British foreign and Commonwealth office*, le parlement néerlandais, et un grand nombre d'entreprises internationales de défense et de sécurité. Cela lui permet de développer un réseau global unique, par son accès aux organisations du secteur public, à savoir les preneurs de décisions au sein des gouvernements, des forces armées, des ambassades, des commissions et des universités, mais aussi organisations du secteur privé, essentiellement les industries de défense et sécurité, dont les intérêts commerciaux sont concernés par le développement du domaine de la sécurité internationale.

Initialement, la mission du RUSI consistait à étudier « l'art de la guerre », par les sciences navales et militaires. Aujourd'hui, trois missions principales incombent au RUSI.

La recherche : effectuer des analyses rigoureuses, expertes et objectives sur les tendances actuelles pour les publications et événements de l'institut mais aussi à la demande de clients. Trois départements se répartissent les recherches : *l'international security studies*, *le military sciences* et *le homeland security and resilience department*.

L'international security studies gère cinq programmes : le programme Afrique, le programme Asie, le programme Afrique du Nord et Moyen-Orient, le programme sécurité européenne, et le programme transatlantique.

Le military sciences étudie le rôle des forces militaires et les différentes manières dont ils affectent la sécurité, positivement ou négativement, dans le monde. Pour cela, quatre programmes : le strategy and policy programme, le programme des études maritimes, le programme des forces armées britanniques, le programme des études opérationnelles et le programme de management de la défense.

Le Homeland security and resilience department est le plus récent, il a été créé après les attentats du 11 septembre 2001. Il étudie la gestion de désastres et situations d'urgences potentiels et actuels, qu'ils soient de source humaine ou naturelle. Six sections en sont chargées : *intelligence et communications*, *terrorisme*, *contre-terrorisme*, *technologie*, *résilience*, et *international homeland security*.

Les événements : conférences, séminaires, ateliers, entretiens avec des experts majeurs désignés pour fournir un aperçu et encourager au débat entre praticiens, décideurs politiques et analystes. La situation géographique du RUSI, en plein Whitehall, lui permet d'avoir des intervenants de qualité (membres du gouvernement, Présidents étrangers...).

Les publications : elles offrent des analyses rigoureuses et pertinentes sur des sujets de défense et sécurité, réalisées par des experts. Six fois par an paraît le *RUSI journal*, journal fanion de l'institut. Le *newsbrief* est publié mensuellement, le *RUSI defence systems* trimestriellement. Le *HSR Monitor* est la revue du département *Homeland security and resilience*, elle est publiée dix fois par an. Occasionnellement, le RUSI publie le *Whitehall papers*, un journal thématique. D'autres publications sont réalisés par le RUSI : le *British documents* qui regroupe chronologiquement les documents sur les politiques étrangères et de sécurité du gouvernement et est publié en trois volumes ; le *Chinese military update* ; toutes les analyses du RUSI, sous forme d'articles ; enfin, de nombreux livres.

Voir aussi :

RAZOUX (P.), *Think tanks* britanniques, une autre manière d'appréhender la recherche, *Revue défense nationale*, n°05, 2003.

Annexe 9

Les opérateurs des administrations centrales

La délégation aux affaires stratégiques (Ministère de la Défense)

Missions

La Délégation aux affaires stratégiques (DAS), créée par le décret 92-524 du 16 juin 1992 a reçu les missions⁸ suivantes.

La première mission confiée à la DAS est celle de la prospective et de l'analyse stratégique, en liaison étroite avec sa mission dans le domaine des relations internationales, les travaux de prospective s'appuyant directement sur l'analyse stratégique de l'état du monde.

Dans ce domaine, la délégation aux affaires stratégiques procède à toute étude, analyse, synthèse et recherche prospective dans les domaines stratégiques intéressant la défense. Elle propose au ministre les éléments d'appréciation sur les options possibles dans ces domaines et en évalue les conséquences à long terme. Elle est associée aux travaux de planification et de programmation en matière de défense

Dans le domaine des relations internationales et au-delà de l'analyse stratégique évoquée ci-dessus, la DAS assiste le ministre pour l'élaboration des positions de la défense dans les négociations internationales et les actions de coopération intéressant la défense et le conseille sur les suites à donner à ces négociations et actions. À cet effet, elle anime la concertation interne au sein du ministère de la défense et entretient des liens étroits avec le ministère des affaires étrangères pour la définition des positions françaises dans ces négociations.

La délégation participe directement dans la mise en œuvre des actions de relations internationales du ministère de la défense. C'est notamment le cas dans le domaine de la lutte contre la prolifération, pour la politique européenne de sécurité et de défense, dans la relation avec l'OTAN et dans les relations stratégiques multilatérales (5+5) ou bilatérales avec nos partenaires, le plus souvent en association étroite avec l'état-major des armées et le ministère des affaires étrangères (dialogues stratégiques 2+2 par exemple).

Depuis l'année 2000, la délégation assure également la coordination de la mission de contrôle des exportations sensibles pour le ministère de la défense. Elle propose au ministre de la défense les orientations en matière de contrôle des exportations d'armement et met en œuvre la politique retenue. Elle conduit, en liaison avec les états-majors, directions et services concernés, les négociations relatives aux engagements internationaux en matière de contrôle des exportations d'armement.

Elle participe enfin à l'élaboration de la réglementation nationale relative au contrôle de la fabrication et du commerce des matériels de guerre ainsi que des procédures correspondantes et met en œuvre cette réglementation. Elle participe au contrôle de l'exécution des procédures d'exportation, d'importation et de transit et à la procédure de délivrance des agréments préalables aux exportations des matériels de guerre, armes et munitions de la compétence du ministre de la défense.

Elle participe, dans le domaine du commerce international, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation et des procédures nationales relatives à l'application des dispositifs et régimes multilatéraux de non-prolifération et de contrôle des exportations de biens et de technologies sensibles à double usage civil et militaire.

Enfin, depuis 2006, le directeur chargé des affaires stratégiques assume la direction du programme LOLF 144 « *Environnement et prospective de la politique de défense* » qui regroupe les crédits consacrés à la prospective et aux relations internationales ainsi que ceux des deux services de renseignement du ministère de la défense. Cette fonction nouvelle, résultant de l'organisation retenue par le ministère de la défense pour la mise en œuvre de la LOLF est en pleine cohérence avec les missions évoquées ci-dessus et notamment la mission première de la DAS dans le domaine de la prospective et de l'analyse stratégique. Le rôle de mise en cohérence de l'action de prospective au sein du ministère de la défense confié à la DAS s'exprime pleinement depuis que le directeur de la DAS assume également la responsabilité des arbitrages budgétaires correspondants.

Rôle de la DAS en matière de prospective et de recherche stratégique

Dans ce domaine, la DAS assure la coordination des actions de tous les organismes du ministère de la défense participant à la réflexion prospective et assure la participation du ministère de la défense au réseau national de réflexion prospective avec les autres ministères, le centre d'analyse stratégique du Premier ministre, le Centre d'analyse et de prospective du ministère des affaires étrangères, etc.

La DAS anime la démarche prospective au sein du ministère de la défense et pilote la réalisation de travaux importants dans ce domaine (Prospective de sécurité et de défense à l'échéance 2030, séminaires de réflexion sur les conséquences des évolutions sociétales ou d'environnement sur la sécurité et la défense, etc.). Un plan d'action Prospective a été mis en place sous la direction de la DAS pour améliorer l'efficacité de la démarche (formations, outils, etc.).

Au sein de ce rôle d'ensemble, la DAS assure, pour le ministère de la défense, la coordination des études prospectives et stratégiques. Ces études sont un élément essentiel de l'action du ministère de la Défense qui vise à la fois à renforcer les capacités d'analyse des services du ministère en recourant à une expertise extérieure et, par le soutien qui lui est ainsi apporté, à accroître la visibilité de la recherche stratégique française. La DAS participe ainsi directement, avec un budget annuel d'environ 4 M€, à la structuration de la recherche stratégique française au travers des études qu'elle commande et de son action en faveur de la diffusion (y compris actions de publications) de ces idées en France et en Europe.

L'action de la DAS en faveur de la recherche stratégique et de la prospective a connu depuis deux ans une orientation nouvelle. Le comité de coordination des études prospectives et stratégiques élabore chaque année, le programme des études qui seront lancées en rassemblant les demandes d'études exprimées par les différents services, examinant leur bien fondé, leur cohérence et leur conformité aux directives et priorités du ministre.

Le choix des organismes chargés de réaliser les études est ensuite fait par appel d'offres, conformément au code des marchés publics dont les dispositions permettent de traiter sans difficulté tous les cas rencontrés. En 2008, des projets d'études thématiques pluriannuels seront lancés offrant ainsi aux instituts de recherche un cadre plus large et une visibilité de moyen terme sur leurs

réflexions et leur financement. Le nombre d'études a été réduit pour assurer un financement de meilleur niveau pour chaque étude afin d'en relever la qualité et les procédures adaptées pour mieux répondre aux nécessités d'un contexte international imprévisible par nature (marchés à bons de commande).

Une politique d'évaluation des études a mis en place et un **conseil scientifique** a été créé pour formuler un avis sur les priorités retenues pour les trois années à venir, suivre la programmation en évaluant l'opportunité de chaque étude ou groupe d'études, et contribuer à l'évaluation des études réalisées.

Cette procédure prendra son plein effet pour les études inscrites au programme 2007. L'avis du ministère de la recherche sera recherché sur le plan académique.

Une action vigoureuse a été engagée pour améliorer la cohérence des relations entre le ministère de la défense et les instituts de recherche. La Délégation aux affaires stratégiques centralise désormais le suivi d'ensemble de la politique du ministère dans ce domaine, qu'il s'agisse de l'attribution de subventions, notamment en matière de publications, de bourses de thèses ou de mises à disposition de personnel.

Enfin, à la demande du ministre de la Défense, la DAS a engagé depuis un an une démarche de partenariat avec le monde universitaire afin d'associer à la réflexion stratégique les centres de recherche des grandes écoles et des universités. Des conventions de partenariat sont ainsi en cours de signature avec l'Université de Paris VIII, l'Institut d'études politiques de Paris et l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Ces conventions permettront au ministère de la défense de bénéficier des capacités de recherche et de réflexion de ces acteurs et à ceux-ci de recevoir le soutien du ministre de la défense pour développer leurs travaux de recherche. Elles contribueront également au soutien de la formation des élites futures dans ce domaine.

Organisation et effectifs

La DAS comprend aujourd'hui environ 200 personnes réparties pour moitié entre civils et militaires. 33 % sont affectées directement aux questions internationales et 34 % à la fonction de contrôle des exportations (y compris SIEX, 14 % sont affectés à la réflexion prospective).

Deux sous-directions (*Afrique - Proche et Moyen Orient - Asie - Amérique Latine* et *Europe - Amérique du Nord - Russie - CEI*) traitent des relations bilatérales avec les pays de ces deux zones.

La sous-direction *Politique européenne de sécurité et de défense - OTAN* traite l'ensemble des sujets relevant de la défense européenne.

La sous-direction *Stratégie et Technologie* traite de l'ensemble des sujets relatifs à la préparation de la politique de défense.

Deux sous-directions (Contrôle des transferts sensibles et Systèmes d'information) assurent l'ensemble des fonctions nécessaires au contrôle des exportations.

Deux bureaux spécifiques traitent l'un de lutte contre la prolifération, l'autre de gestion des crises.

Directement rattachée à la direction, une cellule de prospective assure le pilotage de cette fonction pour la DAS et pour l'ensemble du ministère de la défense, en liaison étroite avec la cellule de pilotage du programme budgétaire 144.

Le centre d'étude et de prospective (Ministère de l'Intérieur)

Missions

Le Centre d'études et de prospective (CEP) a été créé en 1999 afin de doter le ministère de l'Intérieur d'une structure de réflexion et de veille prospective et stratégique, inspirée notamment du Centre d'analyse et de prévision (CAP) des Affaires étrangères. L'objectif était double : contribuer à la cohérence des actions et projections du ministère ; entretenir, au sein de l'administration centrale, un souci permanent de réflexion stratégique.

Depuis janvier 2004, le CEP, qui dépendait jusque-là directement du cabinet, est rattaché au secrétariat général du ministère, dont la vocation transversale de planification et de modernisation a été clairement affirmée par les textes.

De nouveaux développements sont envisagés aujourd'hui, dans le cadre d'une « délégation à la stratégie et à la prospective » qui devrait être créée.

La culture de « l'opérationnel » a longtemps conduit à différer des arbitrages fondamentaux pour le proche avenir de notre administration. Tout l'effort du CEP est de montrer l'importance de la réflexion prospective sur le court et moyen terme, afin de faire les choix nécessaires et de conserver ainsi une réelle marge de manœuvre.

Le CEP est une structure légère : outre l'inspecteur général de l'administration, chef du service, il compte deux administrateurs civils, un commissaire principal, un maître de conférences (droit public) de l'université intervenant à temps partiel. Ses effectifs sont donc très réduits, mais le recours régulier à des intervenants extérieurs (dans le cadre des crédits d'études et de recherches) permet de démultiplier « l'effet réseau ».

Le service produit ses propres travaux, en général des notes, soit spontanément, soit sur commande du cabinet ou du secrétaire général. Mais il travaille aussi en liaison étroite avec un réseau de chercheurs et d'universitaires à qui il commande des études, avec lesquels il organise des colloques, des séminaires, ou des dispositifs plus vastes de suivi des réformes administratives. C'est dans ce cadre également qu'il oriente, en liaison avec la DEPAFI, les études et les recherches du ministère et propose la répartition des crédits qui leur sont affectés. Ces crédits sont d'un niveau modeste, mais produisent un réel effet de levier en termes de réflexion stratégique pour l'ensemble du ministère.

Le CEP publie certains de ses travaux – ceux qu'il anime ou commande : après avoir fait l'objet d'une publication-diffusion « maison », ces travaux sont, depuis deux ans, imprimés et diffusés par la Documentation française. Sept numéros sont parus dans ce cadre – derniers parus : *La notion de police administrative. De l'état du droit aux perspectives d'évolution* et *Les services publics locaux face au droit communautaire*. À paraître tout prochainement : *Les nouveaux territoires de l'État*.

Thématiques

Les réflexions du CEP embrassent non seulement les grands domaines traditionnels d'intervention du ministère (administration territoriale, décentralisation, sécurité, organisation de l'islam de France, gestion de la menace terroriste), mais aussi l'ensemble des questions de société qui engagent directement ou indirectement son action (intégration, égalité des chances).

Les questions de sécurité intérieure font l'objet soit de traitements spécifiques (« gestion d'une crise complexe dans un lieu très fréquenté » : jeu de rôles organisé avec l'IFRI ; analyses des enjeux territoriaux de la sécurité en coopération avec le Centre de prospective de la gendarmerie), soit d'analyses s'intégrant dans des perspectives plus globales : décentralisation, organisation de l'administration territoriale, évolution du champ de compétences de l'État...

Le CEP privilégie, en tout état de cause, la dimension transversale et interministérielle des questions intéressant le ministère de l'Intérieur dans sa globalité.

Un centre d'intérêt essentiel pour le CEP est celui du développement durable, dans la mesure où cette thématique qui fait l'objet d'un consensus social très large est en réalité porteuse d'une grande exigence en matière d'intervention publique (cohérence de l'action publique, capacité d'édicter des règles d'intérêt général et de contraindre à leur respect). La demande croissante des citoyens en matière d'anticipation et de prévention des risques naturels et technologiques, les enjeux du réchauffement climatique, l'augmentation des conflits en matière d'occupation et d'usage des sols, la prise de conscience de la rareté de la ressource foncière, tous ces éléments plaident pour un renforcement de la légitimité de l'intervention publique. L'appréhension collective de ces priorités semble autoriser de nouvelles discussions sur l'équilibre entre les libertés (propriété, commerce et industrie, circulation...) et la maîtrise par les collectivités publiques de l'occupation des sols. Faut-il, pour répondre à ces enjeux, reconsidérer les modes d'intervention des collectivités publiques ? Comment concevoir et justifier de nouveaux modes de hiérarchisation et d'arbitrage des conflits, notamment entre collectivités publiques ? Quelle est la place de l'État et comment fait-il passer ces priorités nouvelles sur le terrain juridique mais aussi des processus de décision, concertation en amont, négociations en aval ? L'État dispose-t-il encore, compte tenu de la réduction des effectifs des services déconcentrés, des moyens d'expertise suffisants ou assiste-t-on à une externalisation des modes de contrôle (certification, etc.) ? Ces questions, qui ont une très large dimension interministérielle, concernent très directement le ministère de l'Intérieur à travers les questions d'administration du territoire, de décentralisation, de sécurité du citoyen.

Le centre d'analyse stratégique (Premier Ministre)

Créé par le décret n°2006-260 du 6 mars 2006, le Centre d'analyse stratégique exerce auprès du Premier ministre une triple mission de veille, d'expertise et d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques publiques, dans tous les secteurs.

Pour mener ses travaux, il s'appuie sur une **équipe permanente** et fait aussi appel à des **compétences extérieures** à l'administration, en particulier des universitaires, chercheurs et représentants de la société civile. Il travaille aussi en étroite association avec des institutions homologues dans différents pays étrangers, en particulier au sein de l'Union européenne.

Une fois terminées, les productions du Centre sont rendues publiques (mise en ligne sur le site Internet du Centre et publication de certaines d'entre elles à La Documentation française).

Depuis sa création, le Centre d'analyse stratégique a mené **plusieurs séries de travaux sur la sécurité**, les Départements « Institutions et Société » et « Questions sociales » ayant été particulièrement sollicités.

Les travaux du Centre ont aussi privilégié l'étude :

- des nouvelles formes de délinquance et déviance dans lesquelles sont mis en cause des mineurs et des jeunes majeurs (incivilités, violences aux personnes, émeutes urbaines) ;
- des politiques de prévention et de lutte contre ces formes de nuisances sociales et de criminalité (responsabilisation des acteurs locaux, des familles, des jeunes contrevenants) ;
- de l'évolution de leur traitement judiciaire (notamment dans le cadre des violences urbaines) ;
- des logiques à l'œuvre dans l'établissement de la politique européenne de sécurité et de défense, en particulier dans le cadre de l'action de l'Europe en Afrique ;
- de l'évolution des moyens mis en œuvre dans la construction de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, notamment en matière de gestion des frontières extérieures de l'Union.

Plusieurs thématiques ont été abordées ou font l'objet de travaux en cours : L'analyse des violences urbaines de novembre 2005 ; La responsabilisation des parents de mineurs délinquants ou en risque, dans une perspective internationale ; La sécurité : une demande européenne.

Le centre d'analyse prospectif (Ministère des Affaires étrangères)

*Le centre d'analyse prospectif n'a pas répondu aux différentes demandes
concernant la présentation de ses missions*

L'Institut de la gestion publique et du développement économique (Bercy)

Présentation de l'Institut

L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) est l'opérateur principal de formation permanente du *ministère de l'économie, des finances et de l'emploi* et du *ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique*. L'IGPDE est rattaché au Secrétariat général commun aux deux ministères.

Son public est prioritairement (mais pas exclusivement) constitué d'agents en fonctions à l'administration centrale. Il réalise chaque année près de 90 000 journées-stagiaires, ce qui le place au tout premier rang des organismes de formation en France.

L'IGPDE a été créé sous sa forme actuelle en 2001. Il a repris et développé les activités du *Centre de formation professionnelle et de perfectionnement* (CFPP).

L'arrêté du 5 juillet 2001 lui confère un large champ de compétences qui dépasse le domaine strict de la formation. L'IGPDE est en effet également chargé :

- d'organiser des échanges entre le secteur public et les autres secteurs d'activité sur les matières de la gestion publique et du développement économique,
- de développer des activités de veille, d'études et de recherche sur les mêmes matières,
- de concourir à l'action européenne et internationale du ministère.

L'IGPDE est ainsi investi d'une double mission : assurer, d'une part, des *actions de formation permanente* au bénéfice principal des agents du ministère et, déployer, d'autre part, des *activités de recherche et de diffusion des savoirs* en matière de gestion publique et d'économie.

Pour accomplir ses missions l'IGPDE dispose aujourd'hui de 217 agents. Son budget global est d'environ 23 millions d'euros, auxquels viennent s'ajouter des ressources propres d'environ 1,2 millions résultant des inscriptions aux préparations aux concours et de la vente de prestations à des « clients » extérieurs aux deux ministères. L'IGPDE ne dispose pas d'un corps d'enseignants permanent. Il fait appel, tous les ans, à plus de 1300 intervenants extérieurs

Axes d'action de l'IGPDE

L'IGPDE déploie son activité autour des cinq axes suivants :

- des actions de formation d'adaptation à l'emploi, destinées aux agents reçus à un concours ou récemment promus.
- des actions de formation en faveur de la promotion sociale, tant au sein des deux ministères économiques et financiers que pour le reste de l'administration. L'IGPDE prépare ainsi les agents de ces deux ministères à des concours et à des examens professionnels. Parmi les 6 000 fonctionnaires issus de l'ENA, près de 1 800 ont réussi le concours grâce aux préparations du CFPP puis de l'IGPDE.
- des activités de diffusion des savoirs et d'ouverture. Ces actions sont proposées à un large public et prennent la forme de séminaires, colloques, conférences, rencontres, journées d'études, ateliers... Dans cette rubrique figurent le «Cycle des Hautes Études pour le Développement Économique» (CHEDE), les «Rencontres Économiques», «Regards croisés sur l'entreprise», les «Rencontres Nationales des Cadres Dirigeants» (RNCD), le séminaire-atelier «Anticiper, accompagner les mutations Économiques », les «Rencontres Internationales de la Gestion Publique» (RIGP), les «Séminaires franco-allemands » ...
- des actions d'accompagnement des réformes mises en œuvre par le ministère en concevant les dispositifs de formation nécessaires. Tel a été le cas pour l'entrée en vigueur de la LOLF.
- des activités de recherche et de publication. Pour alimenter aux meilleures sources ses formations et activités relatives à la gestion publique, l'IGPDE suit les évolutions des administrations publiques, en France comme à l'étranger, identifie les innovations et réalise des études. Deux publications périodiques permettent de diffuser ces travaux et réflexions à un public plus large : «Perspective Gestions Publiques » et « Gestions Publiques en Revue ». En outre le *Comité pour l'histoire économique et financière de la France* (rattaché à l'institut en 2004) publie tous les ans en moyenne dix ouvrages historiques de nature universitaire.

Une attention particulière portée aux aspects stratégiques dans les domaines économiques et financiers

Dans la plupart de ses domaines d'action, mais tout particulièrement dans ceux liés à la diffusion des savoirs et à la recherche, l'IGPDE s'efforce d'intégrer les aspects stratégiques des thématiques économiques et financières, qu'il s'agisse d'accompagner les évolutions des domaines de compétence des deux ministères auxquels il est rattaché ou qu'il s'agisse de suivre les évolutions des enjeux contemporains.

Sans rechercher l'exhaustivité, on citera les exemples suivants :

- Pour accompagner les nouveaux domaines de compétences des ministères économique et financier, l'IGPDE développe, en partenariat avec le Service de coordination pour l'intelligence économique, en direction de leurs agents une offre de formation sur l'intelligence économique. Dans le domaine tout aussi stratégique de l'économie de l'immatériel, il aide l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat à organiser ses ateliers thématiques.

- L'ensemble des séminaires économiques de haut niveau intègre une dimension stratégique :

- Créé en 2003 sur le modèle de l'IHEDN, le Cycle des hautes études pour le développement économique s'adresse à des cadres dirigeants des secteurs publics et privés, des journalistes, syndicalistes, représentants d'organisations non-gouvernementales et des professions libérales. Il s'agit avant tout de faciliter les échanges autour des thématiques liées aux acteurs et processus de l'action publique dans le domaine économique. Ce cycle réunit entre janvier et septembre à raison de deux à trois jours par mois, une promotion d'une soixantaine d'auditeurs. Les séminaires sont organisés tant à Paris qu'en province et à l'étranger. Dans cadre de ce cycle, des séquences sont notamment consacrées à l'indépendance énergétique et à la sécurisation des approvisionnements de la France et de l'Europe, aux fonctions du haut fonctionnaire de défense des ministères économique et financier, à des secteurs stratégiques comme l'aérospatiale avec Airbus, au développement des pôles de compétitivité et à la lutte contre le blanchiment de l'argent sale etc.
- Dans le cadre du séminaire Rencontres économiques (cycle de conférences – huit par an à raison d'une demi-journée chacune – réalisé avec la coopération scientifique du Conseil d'Analyse Economique. Ces conférences proposent, en réunissant des experts de haut niveau, un approfondissement sur les enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain), sont abordées les questions énergétiques et de lutte contre le blanchiment. Un thème a porté sur la consolidation des bourses mondiales et notamment sur la fusion Euronext/NYSE. En 2008, une séance sera consacrée à la dimension économique de l'information et une autre aux fonds d'investissements et aux fonds souverains.
- Le séminaire Mutations économiques (ce séminaire a pour objectif principal l'élaboration collective d'outils et de bonnes pratiques pour favoriser la réactivité des structures concernées en matière d'anticipation, de prévention et d'accompagnement des crises, ainsi que la détection des entreprises en difficultés. En 2008, deux sessions de quatre jours seront proposées en collaboration avec le Contrôle général économique et financier) est tout entier consacré aux questions de stratégies économique et industrielle : attractivité du territoire français, reconversion des industries de défense, innovation technologique, loi de sauvegarde des entreprises sont autant de thèmes qui seront abordés au cours de l'année 2007.

- Le séminaire Regards croisés sur l'entreprise (organisées en coopération avec la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, les quatre séances annuelles de ce séminaire permettent de développer la connaissance de l'entreprise et des liens entre les PME et l'action publique) a quant à lui abordé les questions de stratégie économique du point de vue des PME : innovation, capacité à l'export, compétitivité etc.
- Le séminaire Défi Climat revêt également un aspect stratégique. Ce séminaire de 6 jours répartis tout au long de l'année est destiné à mieux comprendre le défi du réchauffement climatique et de ses implications, à identifier les acteurs concernés, les outils disponibles et les pistes d'action, et à réfléchir à l'intégration de cette problématique dans l'activité professionnelle des stagiaires.

- Dans le cadre des activités de recherche de l'IGPDE, des séminaires peuvent intégrer des aspects stratégiques. Ainsi, le Comité pour l'histoire économique et financière de la France (qui est rattaché à l'IGPDE) anime actuellement un séminaire sur les politiques publiques de soutien aux hautes technologies.

Le Centre de prospective de la gendarmerie nationale (Ministère de la Défense)

Créé par arrêté du 18 septembre 1998, le centre de prospective de la gendarmerie nationale (CPGN) a pour mission l'étude de l'organisation et du service de la gendarmerie. Rattaché directement au directeur général de la gendarmerie, il est traditionnellement dirigé par un membre du Conseil d'Etat assisté d'un secrétaire général possédant le grade de colonel de gendarmerie.

Le centre a pour vocation d'éclairer la direction générale de la gendarmerie sur les évolutions qui, dans son environnement et en son sein même sont susceptibles d'avoir un effet sur ses missions, son organisation et ses activités. Ce rôle d'alerte et d'information se reflète dans l'organisation et le fonctionnement du centre comme dans les domaines couverts. Il dépasse le cadre strict de la gendarmerie dès lors que les résultats des travaux conduits sont mis à disposition de l'extérieur, communauté scientifique ou professionnelle et pour partie grand public.

Organisation

Sous l'autorité du secrétaire général chargé de la préparation des décisions du chef du centre et du fonctionnement quotidien, le centre est structuré en deux pôles soutenus par un secrétariat.

Le pôle « études » est composé de trois officiers chargés d'études. Ceux-ci déclinent les thèmes du plan d'action dans un cahier des charges propre à chaque étude. Ce document, selon la nature de l'étude, donne lieu à un appel d'offres ou à une contractualisation directe (étude confiée à un organisme extérieur), à une lettre de mission (militaire réserviste spécialement recruté) ou à une convention (étudiant mastère ou doctorat). Le chargé d'études suit alors la bonne réalisation des travaux d'études et préside les comités de pilotages propres à chaque étude. Il assure ensuite la communication interne et externe des études.

Le pôle « veille » est dirigé par un attaché d'administration assisté de deux assistants aspirants de gendarmerie. Il assure une veille générale pour déceler les indices d'évolution rapportés dans les sources ouvertes (publications, média, Internet) et une veille orientée pour déceler les évolutions relatives à des thèmes spécifiques ciblés. Il anime le réseau interne DGGN de veille stratégique de sécurité intérieure.

Types de recherche

Les travaux du centre, dans les études comme dans la veille, s'intéressent aux évolutions susceptibles d'influer sur l'objet, le cadre et l'exécution de la mission de la gendarmerie. Trois secteurs sont ainsi déterminés et confiés respectivement à l'un des chargés d'étude. Il s'agit :

- des phénomènes de nature à porter atteinte à la sécurité de la Nation, comme le terrorisme, les ingérences étrangères, le crime organisé ou l'immigration irrégulière ; les réponses qui leur sont apportées entrent aussi dans ce secteur qui couvre également les actions de la gendarmerie hors de l'Union européenne (coopération policière internationale, gestion de crise et maintien de la paix) ; dans ce cadre le CPGN pilote un projet à financement communautaire sur la police des populations issues de l'immigration auquel sont associés les partenaires européens cités ci-après.
- des phénomènes liés à la délinquance et aux menaces émergentes susceptibles de porter atteinte à travers les personnes et les biens aux intérêts légitimes de toute nature ; ce secteur s'intéresse notamment aux évolutions sociétales et technologiques qui déterminent le cadre dans lequel la gendarmerie agit et la finalité de son action ; l'orientation actuelle dans ce secteur porte sur le territoire dans ses dimensions physiques, sociales et économiques, sur les relations entre les différents acteurs de la sécurité, publics et privés, locaux et nationaux et sur les instruments de la sécurité, notamment ceux qui ont trait au traitement de l'information ; l'ensemble du secteur est couvert par un programme pluriannuel ;
- de l'évolution des techniques, des modes d'action et des équipements des forces de police et plus généralement de l'architecture, du fonctionnement et de l'équipement des systèmes de sécurité intérieure ; les orientations prises dans ce secteur portent principalement sur les ressources humaines, les nouvelles technologies et les questions budgétaires.

Publication et Diffusion

Les résultats des études, comme de la veille, sont traduits en documents : rapports et notes de synthèse pour les études, panorama bimensuel de veille ; ces documents sont adressés aux services compétents de la DGGN. Chaque étude comporte une note de synthèse systématiquement traduite en langue anglaise. Les plus récents sont accessibles sur le site du centre qui est ainsi, régulièrement renouvelé ; l'ensemble peut être consulté sur l'intranet gendarmerie et pour les versions papier dans les locaux du centre sur demande. Quelques études classifiées échappent à cette procédure et font l'objet d'une diffusion limitée aux services compétents de la DGGN.

L'ensemble de la production du centre est diffusée annuellement sur CD-ROM aux principaux partenaires institutionnels et scientifiques.

Dans certains cas, selon l'acuité ou l'importance du sujet, les chargés d'études et les membres du pôle veille rédigent des notes prospectives de synthèse dressant l'état de la situation d'un thème donné. Ces documents ne sont généralement diffusés qu'aux services compétents de la DGGN.

Relation extérieures

De par sa mission et ses activités le centre entretient des relations de travail étroites avec des structures similaires françaises (CAS, DAS-MINDEF, CEP-MIOMCT, CEP-MEDAD) et étrangère (NPAI-UK, Centre stratégique police bavaroise, centre recherche ministre intérieur autrichien, National Justice Institute-USA).

Avec le temps il a développé un réseau de partenaires scientifiques, universités, centre de recherches, bureau d'études et de consultance qu'il mobilise pour répondre à ses appels d'offres.

Annexe A

Liste des personnes auditionnées ou rencontrées

Liste des personnes auditionnées ou rencontrées

ABRIAL, Stéphane, Général, Chef d'état-major de l'armée de l'air
ACCO, Alain, journaliste, Europe 1
ACCOYER, Bernard, Président de l'Assemblée nationale
ALLAIN-DUPRE, Patrice, Président du directoire ESL Network
ALLIOT-MARIE, Michèle, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales
ARNOUD, Claude-France, Directrice de la DG8 à la Commission européenne
BACHELOT, Roselyne, Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
BELTRAN Jacques, Vice-Président chargé des affaires publiques d'Alstom
BESSON, Bernard, Président de l'association des anciens auditeurs du CHEAr
BETH, Emmanuel, Directeur de la coopération militaire de défense, Ministère des Affaires Étrangères et européennes
BIGOT, Bernard, Haut Commissaire au Centre de l'énergie atomique
BONIFACE, Pascal, Dirigeant de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)
BOUCAULT Bernard, Directeur de L'École nationale d'administration
BOUCHERON, Jean Michel, Député
BOUCHITE, Joël, Directeur central des renseignements généraux, DGPN
BOUILLON, Stéphane, Préfet, Conseiller pour les questions de sécurité du Premier ministre
BOUYEURE, Cyril, Coordonnateur ministériel, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
BRECHIGNAC, Catherine, Présidente du CNRS
BRIATTA, Gilles, Secrétaire générale des affaires européennes
BROCHAND, Pierre, Directeur général de la sécurité extérieure, Ministère de la Défense
BROUSSE, Didier, CHEM
CADUC, Philippe, Président directeur général de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT)
CAPRIOLI, Louis, ex-directeur de la Surveillance du territoire (DST)
CLAIR, Jean François, ex-directeur de la Surveillance du territoire (DST)
CRETIN, Thierry, magistrat, liaison à l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) à la Commission européenne.
CROUVIZIER, Guy, Général, Commandant le Centre d'enseignement supérieur de la Gendarmerie (CESGN)
DARCOS, Xavier, Ministre de l'Éducation nationale
DARRASON, Olivier, Président du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN)
DARY, Bruno, Gouverneur militaire de Paris
DASSA Ralph, Directeur Général de l'IGPDE
DATI, Rachida, Ministre de la Justice
DAUBIGNY, Jean, Préfet de Région
DE COMBLES de NAYVES, Dominique, Ancien ambassadeur, avocat chez August Debouzy
DE JUNIAC, Alexandre, Directeur général Thalès

DE LARDEMELLE, Nicolas, Général, Commandant de l'École de Saint-Cyr
DEHECQ, Jean-François, Président directeur général de Sanofi-Synthelabo
DELPONT, Joël, Général, Commandant l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN)
DELPUECH Michel, Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales
DERMAGNE, Jacques, Président du Conseil économique et social
DEVEZE, Jacques, Haut Fonctionnaire de la Défense, Ministère de l'Écologie
DIDIER, Bernard, Directeur général adjoint, Directeur R&T Business Développement, Sagem Sécurité
D'ORCIVAL, François, journaliste, Valeurs Actuelles
DUPEYRAT, Pascal, Relians Consulting
DUPONT, François, Amiral, ancien directeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN)
DURAND, Jean-Marie, Haut Fonctionnaire de Défense, Ministère de l'Éducation nationale
EDELSTENNE, Charles, Président de Dassault-Aviation
ERRERA Philippe, Conseiller Ministre des Affaires étrangères
FOUKS, Stéphane, Havas-Euro
FOURNEL, Jérôme, Directeur général des Douanes et Droits Indirects, Ministère du Budget
FRANCOIS, Didier, Journaliste, Europe 1
FREMAUX, Christian, Président de l'Association des auditeurs de l'Institut national des hautes études de sécurité
FROMION, Yves, Député
GALLAND Franck, Suez Environnement
GARAPON, Antoine, Directeur de l'Institut des hautes études judiciaires
GAUDIN, Michel, Préfet de Police de Paris
GEORGELIN, Jean-Louis, Général, Chef d'état-major des Armées
GERAULT, Jacques, Préfet de Région
GIROD, Paul, Sénateur, Président du Haut comité français pour la défense civile (HCFDC)
GIULIANI, Jean-Dominique, Président de la Fondation Robert Schuman
GUAINO, Henri, Conseiller du Président de la République
GUEANT, Claude, Secrétaire général de la Présidence de la République
HAGELSTEEN, Bernard, Président du Conseil d'administration de l'Institut national des hautes études de la sécurité (INHES)
HEISBOURG, François, Conseiller à la Fondation pour la Recherche stratégique
HERTEMAN, Jean-Paul, Président Directoire SAFRAN
HOFFMAN, Bruce, Professeur à Georgetown, ancien directeur de la RAND
HOLLANDE, François, Premier secrétaire du Parti Socialiste
HORGAN, John, Institut d'études stratégiques, Université d'État de Pennsylvanie
JAINSKY, Jean-Paul, Président Directeur Général SAGEM SECURITE
JEAN, Jean-Paul, magistrat, Avocat général près la Cour d'Appel de Paris
JOUBERT, Patrick, Directeur de l'École nationale supérieure de la Police (ENSP)
JOURNOT, Jean-Marc, Général, Directeur du Collège interarmées de Défense

JUILLET, Alain, Haut Fonctionnaire à l'Intelligence économique, SGDN
KOUCHNER, Bernard, Ministre des Affaires étrangères et européennes
LABORDE, Jean-Paul, magistrat, liaison ONU à Vienne
LACARRIERE, Michel
LAGARDE, Christine, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
LAHOUD, Marwan, EADS
LATHOUD, Jean-Amédée, Procureur général de Versailles
LECLERC, Jean-Marc, Journaliste Le Figaro
LEGORJUS, Philippe, Atlantic Intelligence
LEMESLE, Laurent, Procureur général de Paris
LEVITTE, Jean-David, Conseiller diplomatique du Président de la République
LEVY, Pierre, Directeur du Centre d'analyse et de prévision
LORENZI, Jean Hervé, Cercle Économistes
LUREAU, François, Délégué général pour l'armement
MAESTRACCI, Nicole, magistrate, Présidente du Tribunal de grande instance de Melun
MAGNAN, Jean-Philippe, Total
MAIRE, Gratien, Général, Commandant de l'École de l'Air
MALGORN, Bernadette, Secrétaire générale du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.
MARSAUD, Alain, ancien magistrat
MARTRE, Henri, Ingénieur général de l'armement, membre du conseil des études de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN)
MASSE, Henri, Directeur de la Sécurité et de la Défense civiles
MASSON, Michel, Général, Direction du Renseignement militaire
MASSONI Philippe, ex Préfet de Police de Paris, Conseiller pour la sécurité du Président du Sénat
MICHEL Xavier, Général, Directeur Général de l'École polytechnique
MIGNON, Emmanuelle, Directrice du Cabinet du Président de la République
MIGUS, Arnold, Directeur général du CNRS
MIRAILLET, Directeur des affaires stratégiques, Ministère de la Défense
MOINARD, Marc, Secrétaire général du Ministère de la Justice
MORIN, Hervé, Ministre de la Défense
NART, Raymond, ex-directeur de la Surveillance du territoire
OCCHIMINUTTI, René, Président de l'union des anciens auditeurs de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN)
OUDOT de DAINVILLE, Alain, Amiral, Chef d'état-major de la Marine
PARAYRE, Guy, Général, Directeur général de la Gendarmerie nationale
PECHENARD, Frédéric, Directeur général de la Police nationale
PECRESSE, Valérie, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche
PEREZ, Emile, Directeur de la Formation de la Police nationale (DGPN)
PERICO, Bernard, Général, Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris
PERRIMOND, Guy, Journaliste, TTU PLI

PETIT Jean-Claude, Directeur des programmes CEA
PIETRI Martin, Responsable département à l'IGPDE
PIERRE, Hervé, Directeur de la sécurité Groupe Danone
PIOTRE, Christian, Secrétaire général du Ministère de la Défense
POIMBOEUF, Jean-Marie, Directeur général, DCNS
POINCELET, Régis, Directeur Corporate Security Department, Groupe Suez
PONCELET, Christian, Président du Sénat
PONS, Noël, Service Central de prévention de la corruption
RACINE, Bruno, Fondation pour la recherche stratégique
RANQUE, Denis, Président Directeur général de Thalès
REINARES, Fernando, Rey Juan Carlos Universidad Madrid
ROCARD, Michel, Ancien Premier ministre
ROUSSELY, François, ex-Président d'EDF
SAURIN, Alexis, président du *Think Tank* « Tétra : Criminalité, délinquance, justice : connaître pour agir » et représentant du président de l'Association française de criminologie (AFC)
SCHLUMBERGER, Guillaume, Directeur de la Fondation pour la recherche stratégique
SEGUIN, Philippe, Président de la Cour des Comptes
SERPOLLET, Denis, Général, Direction de la Protection et de la sécurité de la Défense
SEVE, René, Directeur général du Centre d'analyse stratégique (CAS)
SOLLY, Laurent, Directeur délégué, TF1
SOUDAN, Pierre, Contre Amiral à l'École navale
SQUARCINI, Bernard, Directeur de la surveillance du territoire (DST)
SUR, Serge, Directeur du centre Thucydide
TARLET, Claude, Président de l'Union des entreprises de sécurité
TAYLOR, Max, CSTPV, Saint-Andrews Ecosse
TEYSSIER, Arnaud, Directeur du Centre d'études et de prospective, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.
THAONY, Jean-François, Directeur de l'École nationale de la magistrature
TRIPET, Jean-Pierre, Président de l'association des anciens auditeurs de l'Institut d'études et de recherches pour la sécurité des entreprises (IERSE)
VALLS, Manuel, Député
VANDEWALLE, Yves, Député
VERWEARDE, Daniel, Directeur des Applications militaires (DAM) au CEA
VIAU, André, Directeur de Cabinet du Ministre de la Défense
VIGNERON, Luc, Président de Nexter
WARSMANN, Jean-Luc, Président de la Commission des Lois, Assemblée nationale
ZECHINI, Laurent, Journaliste, Le Monde
ZERAH, Dov, Conseiller à la Cour des Comptes, chargé d'une mission de réflexion sur les ressources de l'Institut des hautes études de la Défense nationale (IHEDN)

Annexe B

Liste des contributions écrites

Liste des contributions écrites

Association Civisme Défense Armée Nation

Association nationale des auditeurs de l'INHES

CADOT Patrice, Conseil général de l'Armement

CFE-CGC

CHEVALIER Jacques, Professeur des Universités, Université Paris II

Club des Directeurs de sécurité d'entreprise

Comité d'études de Défense nationale

CUCHE Bruno, Général d'armée, Chef d'état-major de l'armée de Terre

DEBACQ Jean-Jacques, Préfet, ancien directeur-adjoint de l'IHEDN

Eurocrise

GERE François, Professeur, Chargé de mission, Direction IHEDN

GOHIN Olivier, Professeur des Universités, Université Paris II

LACOSTE Yves, Professeur émérite, Université Paris VIII

LECOURTIER Jacqueline, Directrice générale de l'Agence nationale de la recherche

MATELLY Jean-Hugues, chercheur associé au Centre de recherches sur la sécurité et la gouvernance, Université Toulouse 1.

POCHON Jean-Pierre, ancien directeur de la DST

Rapport de la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense concernant le développement et la valorisation des études financées par le ministère de la défense

Secrétariat général de l'administration du Ministère de la Défense

Union des Associations de l'Institut des hautes études de défense nationale

Annexe C

Curriculum vitae des membres de la mission

Alain BAUER

Criminologue

Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance

Président de la Mission sur le rapprochement des institutions de formation et de recherche sur les questions de sécurité et stratégiques (Présidence de la République et Premier ministre)

Président de la Commission nationale de la vidéosurveillance (Ministère de l'Intérieur)

Ancien membre du Collège de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)

Ancien Membre de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme

Ancien Vice Président de l'Université Panthéon Sorbonne (1982/1988)

Ancien Chargé de Mission au Cabinet du Premier Ministre Michel Rocard (1988/1990)

Enseignant aux Universités de Paris I Panthéon Sorbonne, Paris II, Paris V, au Centre d'Études supérieures de la Gendarmerie nationale, à l'École nationale de la magistrature, à l'École nationale supérieure de police, Senior Fellow au Terrorist Center du John Jay College of Criminal Justice de New York (États-Unis), à l'Académie de Police criminelle de Chine, à l'Académie de la Police armée de Chine, à l'Université de Droit et de Science politique de Pékin, au Collège de Police du Canada,

Ancien Président de la mission sur le contrôle des fichiers de police (Ministère de l'Intérieur)

Ancien Rapporteur de la mission sur la sécurité au quotidien (Ministère de l'Intérieur)

Consultant sur le terrorisme du NYPD, du LASD et de la Sûreté du Québec

Auteur ou co-Auteur de : *Violences et insécurité urbaines* (11^{ème} édition, PUF), *Les polices en France* (2^{ème} édition PUF), *Les polices aux États-Unis* (PUF), *Le crime aux États-Unis* (PUF), *L'Amérique, la violence, le crime* (2^{ème} édition, criminalité internationale, PUF), *La Guerre ne fait que commencer* (Jean-Claude Lattès et Folio Gallimard en poche), *L'énigme Al Qaida* (Jean Claude Lattès), *Mercenaires et polices privées* (collectif, Universalis), *Imaginer la sécurité globale* (collectif, Éditions des libertés Bruxelles), *État d'urgence* (collectif, Robert Laffont), *Dico Rebelle* (collectif, Michalon), *La France Criminelle* (Odile Jacob). *Contrôler les fichiers de police* (rapport, Documentation Française), *World Chaos* (Éditions DRMCC), *Radicalization in the West* (Collectif NYPD), *L'année stratégique 2008* (collectif, DALLOZ), *Le nouveau chaos mondial* (Les Riaux).

Valérie DEROUET

GROUPE AREVA, depuis 1999

AREVA depuis 2003	Key Account Manager C.E.A. et Directeur Homeland Security
COGEMA depuis 2002	Directeur du Démantèlement et de la gestion des déchets
1999-2002	Directeur de la Stratégie financière et des études économiques Secrétaire du Comité exécutif du Groupe COGEMA

GROUPE VEOLIA (Vivendi Environnement, Générale des Eaux), 1991-1999

O.T.V. 1996-1999	Directeur de la cellule Stratégie et Développement (1998-1999) Étude & pilotage des actions développement. Audit et acquisition de sociétés. Directeur Adjoint des Exploitations (96-99) 50 sites industriels, CA de 500 MF. Optimisation de productivité et gestion du patrimoine.
GAEA 1995-2001	Président et fondateur « Générale d’Audit en Environnement et Aménagement » Société filiale de CGEA-ONYX : audit, ingénierie & maîtrise d’œuvre des centres d’enfouissement technique.
CGEA-ONYX 1994-1996	Directeur des Centres d’enfouissement technique de CGEA-ONYX CA de 1 GF, 90 sites industriels
GENERALE DES EAUX 1991-1993	Chef du Groupe traitement de l’eau et Directeur du Centre d’essais du syndicat des eaux d’Île-de-France

Postes dans des cellules de réflexion et des commissions nationales :

Septembre 2007	Membre de la Commission BAUER « Stratégie et Sécurité », nommée par le Président de la République et le Premier ministre Participation à la rédaction des orientations du « Conseil de politique nucléaire extérieur »
2006	Membre de la commission « OSEM2 » (Organisation stratégique des écoles des mines) nommée par le Ministre de l’Industrie
Depuis 2005	Membre de groupes de travail du Conseil économique de Défense.
Depuis 1996	Membre de l’Association « Forum de l’Environnement ».
1995-1996	Membre de la Cellule prospective et stratégie du Ministère de l’Environnement dans le cadre du rapport « Déchets municipaux ».
1994-1999	Pour VEOLIA : Suivi des commissions Environnement et Industrie du MEDEF et de EPE.

Réserve Opérationnelle, Lieutenant Colonelle, Armée de l’Air, auprès du Général Major Général (J.P. PALOMEROS) et détachée au SGDN en tant que chargée de mission

Réserve Citoyenne, Colonelle, Armée de l’Air

Formation initiale

IHEDN	2004-2005 Auditrice de la 57 ^{ème} Session nationale de l’Institut des hautes études de Défense nationale.
Stanford University, USA, 1989-1991	Auditrice libre pour le Master «Industrial Engineering & Engineering Management» (Management de crise Finances et Marketing).
Mines de Paris, 1989	Ingénieur civil des Mines de Paris (déléguee de la promo 86).
Université Pierre et Marie Curie, 1987	Maîtrise de Mathématiques et Maîtrise de Mécanique.

Philippe DELMAS

Parcours professionnel

- 2006 Création de PhD Associates.
- 1998-2005 Airbus. Vice président exécutif. Membre du comité exécutif.
- 1996-1998 Groupe Lagardère. Directeur de la stratégie de Matra hautes technologies
- 1993-1996 Matra Marconi Space (à présent Astrium). Membre du comité exécutif.
- 1990-1993 Ministère des Affaires étrangères. Chargé de mission auprès du ministre pour les questions de Défense et de Sécurité
- 1987-1990 Ministère des Affaires étrangères. CAP. Question de Défense et de Sécurité
- 1982-1987 Cour des Comptes. Auditeur puis conseiller référendaire
- 1980 FMI. Adjoint du représentant français au Fonds monétaire et à la Banque mondiale

Formation

- 1982 École nationale d'administration (ENA)
- 1981 Doctorat d'économie. (Le financement de la politique énergétique américaine. - Thèse non soutenue).
- 1978 École nationale de la statistique et de l'économie (ENSAE)
- 1976 Maîtrise de mathématiques

Ouvrages publiés

- 2006 *Il n'y a pas de malheur français.* (Grasset)
- 1999 *De la prochaine guerre avec l'Allemagne.* (Odile Jacob, Propylaen)
- 1995 *Le bel avenir de la guerre.* (Gallimard, Basic books ; traduit en arabe et chinois)
- 1989 *Le maître des Horloges* (Odile Jacob)
- 1983 *La stabilisation du prix des matières premières* (Economica)
- 1982 *Le financement de la politique énergétique américaine.* (Economica)

Pierre V. TOURNIER

* Directeur de recherche au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Unité mixte de recherche 8058, CNRS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Recherches sur les politiques pénales et pénitentiaires dans les sociétés contemporaines.

* Chargé d'enseignement, habilité à diriger des recherches, à l'Université Paris 1, Institut de démographie de Paris I (IDUP) : cours de mathématiques (licence et master 1) et de démographie pénale (master 2).

* Directeur de la publication *Arpenter le champ pénal*, hebdomadaire électronique d'information pénale et criminologique (depuis avril 2003).

Distinctions

* Médaille de l'Administration pénitentiaire (France), juin 1985.

* Chevalier dans l'Ordre national du Mérite, JO du 15 mai 1998.

Diplômes

* Diplôme d'Expert démographe de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, 1976.

* Maîtrise es sciences mathématiques, Université Paris VI Pierre et Marie Curie, 1978.

* Doctorat de 3^e cycle en démographie, Université Paris I, 1981 (mention très bien).

* Habilitation à diriger des recherches, mémoire soutenu en Sorbonne le 2 juillet 1996 (Paris 1).

Publications

360 publications sur la « question pénale », en français, anglais, allemand, catalan, espagnol, italien, hongrois, polonais et roumain.

Principales responsabilités antérieures

- Expert scientifique au Conseil de l'Europe, créateur, puis responsable du développement de la Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe – SPACE I et II, 1983-2002.

- Membre du Jury du Prix Gabriel Tarde (Prix national de criminologie), de 1989 à 1997.

- Président - fondateur de l'Association Pénombre (juin 1993 - septembre 1998), administrateur (1998-2000), membre du Conseil élargi (jusqu'en 2006).

- Président de l'Association française de criminologie, AFC (janvier 1999 - janvier 2005), membre d'honneur depuis 2005.

- Membre du Conseil scientifique criminologique du Conseil de l'Europe, 2001 - 2005.

- Membre du Conseil scientifique et pédagogique de l'École nationale d'administration pénitentiaire, ENAP-Agen, (2002-2006).

- Fondateur de la revue électronique et bilingue, CHAMP PENAL / PENAL FIELD. Nouvelle revue française de criminologie / New French Journal of Criminology (2003).

- Membre élu du bureau de la European Society of Criminology (2004-2005).

- Président fondateur de l'Association TETRA. « Criminalité, délinquance, justice, connaître pour agir » (2006).

Xavier RAUFER

Université Panthéon-Assas, Paris II

- * Chargé de cours à l'Institut de Criminologie de Paris,
- * Directeur des études du Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines. (www.drmcc.org)
- * Chargé de cours à l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (Melun, France)
- * Professeur affilié à l'Edhec
- * Professeur associé à l'École supérieure de police criminelle de Chine (Shenyang, République Populaire de Chine)

Édition

- * Conseiller éditorial aux Éditions Odile Jacob

Auteur, ou co-auteur, de (depuis 1998) : (*ouvrages de l'auteur jusqu'à 1997 : www.xavier-raufer.com*)

Dictionnaire Technique et Critique des Nouvelles Menaces PUF - 1998

Violences et Insécurité Urbaines (avec Alain Bauer) PUF - Que Sais-je, 1999-2006 (34 000 ex. vendus)

Le crime organisé (avec Stéphane Quéré) PUF - Que Sais-je, 2000-2007 (20 000 ex. vendus)

La Mafia albanaise (avec Stéphane Quéré) Favre Éditions, Lausanne, 2000

Entreprises : les 13 menaces du Chaos mondial, PUF - 2000

La guerre ne fait que commencer (avec Alain Bauer) Éditions J.-C. Lattès, 2002

L'explosion criminelle, Valmonde, 2002

Le grand réveil des mafias, Éditions J.-C. Lattès, 2003

L'énigme Al-Qaida (avec Alain Bauer) Éditions J.-C. Lattès, 2005

La Camorra, une mafia urbaine, Éditions La Table Ronde, 2005

Mafias, triades, cartels, clans : la criminalité organisée dans le chaos mondial, Éditions des Riaux, 2006

Le nouveau Chaos mondial : penser la sécurité dans un monde chaotique, principes et perspectives (avec Alain Bauer), Éditions des Riaux, 2007

Cédric M. LEWANDOWSKI

- * Directeur des transports et des véhicules électriques d'Électricité de France (EDF).
- * Président-directeur général de la Société Sodetrel.
- * Président de la Société E-Lease.

Formation

Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Diplômé d'études approfondies (DEA) de géopolitique (Paris-VIII)

Étapes de carrière

1990/1991	Conseiller technique (collectivités locales, réformes institutionnelles) auprès du groupe socialiste de l'Assemblée nationale
1991/1992	Chargé de mission auprès du président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (Christian Pierret)
1992/1993	Chef de cabinet de Jean-Jack Queyranne, maire (PS) de Bron
1994/1995	Conseiller juridique (droit public) dans un cabinet d'avocats
1995/1997	Assistant parlementaire d'Alain Richard, sénateur (PS) du Val-d'Oise
1997	Chef adjoint de cabinet, chargé des relations avec le Parlement au cabinet du
1998	ministre de la Défense (Alain Richard)
1998	Chef du cabinet du président d'Électricité de France (EDF)
2004	Contrôleur général d'Électricité de France (EDF)
2005	Directeur des transports et des véhicules électriques d'Électricité de France (EDF)
2005	Président-directeur général de la Société Sodetrel
2006	Président de la Société E-Lease
2007	Membre du groupe de travail sur les institutions publiques spécialisées dans les questions de sécurité et de stratégie, présidé par Alain Bauer

Né le 6 Juillet 1969 à Lyon (Rhône)

Pierre MONZANI

Directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité

depuis août 2006	Directeur de l'Institut national des hautes études de sécurité (établissement public sous tutelle du Ministère de l'Intérieur)
2001 / 2006	Directeur Général du Pôle universitaire Léonard de Vinci, Président du groupe Léonard de Vinci
1999 / 2001	Secrétaire Général Adjoint du groupe Union pour l'Europe des Nations au Parlement européen
1998 / 1999	Conseiller auprès du Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine
1996 / 1997	Directeur du Cabinet du Commissaire général au Plan. Auditeur de la 8 ^e session nationale de l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité intérieure)
1995	Conseiller auprès du Préfet de Police
1994 / 1995	Conseiller technique pour la sécurité au Cabinet du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire
1992 / 1994	Directeur du Cabinet du Préfet de la région Centre, Préfet du Loiret
1990 / 1992	Élève à l'École nationale d'administration
1982 / 1989	Professeur agrégé d'histoire
1977 / 1982	Élève à l'École normale supérieure de St-Cloud

Formations

- Ancien élève de l'École normale supérieure de St-Cloud et de l'École nationale d'administration
- Agrégation d'histoire
- DEA de l'Université de Paris I - Sorbonne

Autres activités

depuis 2006	Administrateur de l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale), de l'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique), de l'ENSOSP (École nationale des officiers de sapeurs-pompiers), de l'ONZUS (Observatoire national des zones urbaines sensibles), membre exécutif du CNSC (Conseil national de sécurité civile) Membre du jury du concours d'entrée de l'ENSP (École Nationale Supérieure de Police) Membre de la Commission nationale de la vidéosurveillance
2002/2006	Administrateur de l'Association de coopération entre les Hauts-de-Seine et les provinces du Jiangsu (Chine) et de Kanagawa (Japon)
1998/2005	Vice-Président du GERI (Groupe d'études et de réflexions interrégionales)
depuis 1992	Administrateur de la Fondation pour la science
1984/1992	Secrétaire général de la Fondation pour la science - Centre international de synthèse

Né le 12 mai 1958 à Villerupt (Meurthe-et-Moselle)

Général de corps aérien Laurent LABAYE

Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale,
de l'Enseignement militaire supérieur
et du Centre des hautes études militaires

Le général de corps aérien Laurent LABAYE entre à l'École de l'air de Salon-de-Provence en 1973.

Sa formation aéronautique se poursuit à l'École d'aviation de chasse de Tours, où il est breveté pilote de chasse le 15 décembre 1976. Il rejoint ensuite l'escadron de chasse 02.008 « Nice » spécialisé dans l'entraînement au tir aérien.

En mai 1977, il reçoit sa première affectation opérationnelle à l'escadron de chasse 03.030 « Lorraine » stationné sur la base aérienne 112 de Reims. Il y franchit les différents stades de qualification de pilote de combat sur MIRAGE F1C.

En 1981, il est breveté chef de patrouille et prend, en 1982, le commandement d'une escadrille au sein de l'escadron de chasse 02.030 « Normandie Niémen ».

En septembre 1984, il quitte Reims et la défense aérienne pour rejoindre Saint-Dizier et l'escadron de chasse 03.007 « Languedoc », équipé de JAGUAR, comme commandant en second d'escadron. Il prend en charge le commandement de cette unité nucléaire tactique de 1985 à 1987.

En septembre 1987, il est nommé au poste d'« adjoint chasse » à l'inspection générale de l'armée de l'air.

Il rejoint la base aérienne de Dijon en septembre 1988 pour y exercer successivement les fonctions de chef des opérations, commandant en second puis commandant de la 2^{ème} escadre de chasse sur MIRAGE 2000 C.

En 1991, il intègre la 50^{ème} promotion de l'École supérieure de guerre aérienne.

De 1992 à 1996, il est affecté au bureau des plans généraux de l'état-major de l'armée de l'air où il occupe successivement les fonctions de sous-chef, puis de chef de la division « Plans », avant d'occuper celles de sous-chef du bureau de juillet 1996 à août 1997.

En septembre 1997, il revient à Dijon où il prend le commandement de la base aérienne 102 jusqu'en septembre 2000.

Il est auditeur de la 50^{ème} session du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de la 53^{ème} session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), à partir de septembre 2000 et jusqu'en juin 2001.

Le 1^{er} juillet 2001, il est muté à l'état-major des Armées où il devient chef de la division « Maîtrise des armements » au sein de la chaîne relations internationales.

Le 1^{er} juillet 2004, il est nommé directeur central de la Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense (SIMMAD).

Depuis le 1^{er} septembre 2007, il est directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, de l'Enseignement militaire supérieur et du Centre des hautes études militaires.

Le général LABAYE est commandeur de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre national du mérite, titulaire de la Médaille de l'aéronautique, de la médaille d'Outre-mer et de la Médaille de la Défense nationale. Il totalise 3 500 heures de vol.

Né le 1^{er} avril 1952 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), il est marié et père de trois enfants.

Nathalie GUILLOU

Directeur du CHEAr

Parcours professionnel

Délégation générale pour l'armement - Direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération

2008 Directeur du Centre des hautes études de l'armement

2007 Directeur adjoint du Centre des hautes études de l'armement

2003-2007 Architecte du système de forces « maîtrise du milieu aéromaritime » et « projection et mobilité » puis Architecte du système de forces « Projection Mobilité Soutien »

Animation de la réflexion prospective à 30 ans en liaison avec les acteurs du ministère et de l'Industrie de défense. Analyse du positionnement stratégique et technologique et du maintien des compétences des principales industries de défense pour la conduite des études de recherche.

Préparation des éléments de décision pour le lancement des programmes et la définition des organisations industrielles et suivi de la mise en œuvre.

Coordination transverse des services en charge du déroulement des programmes d'armement pour garantir la cohérence d'ensemble des systèmes de forces

Ministre de la Défense - Conseil général de l'armement

2000/2003 Secrétaire Générale

Préparation et secrétariat des réunions du conseil présidées par le ministre de la Défense en relation avec son cabinet et les personnalités civiles et militaires du conseil

Animation des réflexions relatives à l'évolution des corps militaires de l'armement en liaison avec les autres grands corps techniques de l'État

Délégation générale pour l'armement - Direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité

1997/2000 Chef de bureau des programmes en préparation et des programmes navals

Élaboration des éléments de synthèse et de décision à l'attention du ministre de la Défense

Participation à l'élaboration de la loi de programmation 2003-2008 et à la revue des programmes d'armement conduite par le secrétariat général à la Défense nationale (Premier ministre)

Délégation générale pour l'armement - Direction des systèmes d'armes - Service des programmes navals

1994/1997 Directeur de programme du missile Air Sol Moyenne portée - composante nucléaire navale

Conduite du projet industriel

Direction des Constructions Navales de Lorient

1992/1994 Adjoint au maître d'œuvre de réalisation des bâtiments de surface pour l'exportation

Responsable de l'organisation et des méthodes de management du programme

1990/1992 Chef de la division « vulnérabilité » du Groupe étude et de recherche en balistique armes et munitions (GERBAM)

Pilotage des études de vulnérabilité et de capacité de survie des navires aux agressions conventionnelles ; animation de groupes de réflexion internationaux (OTAN, structures bilatérales, groupes industriels ...)

1983/1990 Chef du service « Études et simulations » du GERBAM

Création du service de simulation et mise en place des outils du centre d'essais et accompagnement de l'évolution métier du GERBAM

Références

Ingénieure générale de l'armement (2008)

Chevalier de la légion d'honneur (2005) - Chevalier de l'ordre national du mérite (2002) -

Auditeur du Centre des hautes études de l'armement (2001) - Cours supérieur armes nucléaires

- Diplôme d'ingénieur (1983)

Rémy Raymond PAUTRAT

Commandeur L.H., Commandeur O.N.M.

Né le 13 février 1940, à Nevers (Nièvre).

Licence en Droit, ENA

Rémy Pautrat, Préfet, rejoint l'ADIT en 2004 en qualité de Vice-président exécutif. Auparavant, en 1985, il est Directeur de la DST avant de devenir Conseiller technique puis Conseiller pour la sécurité auprès du Premier ministre. Préfet de l'Essonne en 1991, il assume ensuite la fonction de Secrétaire adjoint à la défense nationale (1994) où il met en place le premier dispositif national de compétitivité et de sécurité économique. Préfet de la région Basse-Normandie en 1996, il imagine le premier schéma régional d'intelligence économique et lance, un an plus tard, l'idée des premiers pôles avec le Conseil régional. Préfet du Nord Pas-de-Calais en 1999, il crée le CDIES. En 2002, Préfet évaluateur de l'action des préfets en poste territorial, il sera l'un des initiateurs des premières expérimentations régionales d'intelligence économique du ministère de l'Intérieur. De la même façon, en tant que Délégué général de France Intelligence Innovation, il est aujourd'hui en charge de la première opération pilote de sécurité économique sur cinq grandes régions françaises et leurs pôles de compétitivité. Il est depuis juillet 2005 président de l'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE).

1959	Maître auxiliaire à l'Éducation nationale.
1963	Inspecteur élève des impôts.
1965	Inspecteur des impôts.
1966	Détaché au titre de la coopération technique au ministère des Finances et du plan à Alger.
1969	Inspecteur de Direction à la direction générale des impôts.
1972	Élève de l'ENA (Promotion « Simone Weil »).
1974	Administrateur civil de 2 ^e classe, affecté au ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.
1978	Administrateur civil de 1 ^{re} classe.
1978	Sous-préfet de 2 ^e classe, directeur du cabinet du préfet de la Manche.
1979	Secrétaire général de l'Yonne.
1980	Sous-préfet de 1 ^{re} classe.
1981	Administrateur civil hors classe.
1981	Chef de cabinet du ministre des relations extérieures.
1984	Préfet, commissaire de la République du département des Hautes-Alpes.
1985	Préfet, directeur de la surveillance du territoire.
1986	Préfet. Secrétaire général de la préfecture de la région Île-de-France.
1988	Préfet, conseiller technique auprès du Premier ministre.
1989	Conseiller pour la sécurité auprès du Premier ministre.
1991	Préfet de l'Essonne.
1994	Préfet, secrétaire général adjoint de la Défense nationale (<i>détaché</i>).
1996	Préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados.
1999	Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord.
2002	Préfet chargé auprès du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, de l'évaluation de l'action des préfets en poste territorial.
2004	Préfet en service détaché en qualité de vice-président exécutif de l'ADIT. (Agence pour la diffusion de l'information technologique)
Février 2005	Préfet de Région honoraire
Juillet 2005	Président de l'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE)
Septembre 2005	Délégué général de France Intelligence Innovation

Jean-Marc BERLIOZ

Inspecteur Général de l'Administration

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques
 Né le 3 juin 1949 à Lyon

IEP Lyon, Licence droit, Certificat d'études supérieures informatiques, ENSP

1973	Commissaire
1980	Commissaire principal
1981	Professeur à l'École nationale supérieure de police à St-Cyr au Mont d'Or
1985	Chef du service d'Inspection technique, d'études de documentation à la direction de la sécurité publique à la Préfecture de police
1988	Commissaire divisionnaire
1989	À la Direction générale de la Police nationale. Équipe de création de l'IHESI
1991	À la Direction du Personnel et de la Formation de la Police nationale
1991	Conseiller technique à la Direction générale de la Police nationale
1992	Commissaire divisionnaire à l'emploi fonctionnel
1993	Sous-directeur des services généraux à la Direction de la Sécurité publique à la Préfecture de police
1994	Contrôleur général
1995	Adjoint au Directeur à la Direction de la sécurité publique de la préfecture de Police
1997	Inspecteur général des services actifs de la Police nationale
1999	Directeur, chef du service de l'Inspection générale de la Police nationale
2002	Directeur de l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure
2003	Inspecteur Général de l'Administration
2004	Inspection Générale de l'Administration
2005	Cabinet du Ministre de l'Intérieur, Conseiller Sécurité
2007	Inspection Générale de l'Administration

Thierry VINÇON

Expérience professionnelle

Depuis le 1^{er} février 2006	Conseiller technique pour la sécurité intérieure à la Présidence de la République Rapporteur de la Mission « Stratégies de la Sécurité » confiée par le Président de la République et le Premier ministre à M. A. BAUER
Sept. 2005/janvier 2006	Sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir)
Avril 2004/août 2005	Sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet du Tarn
Juin 1997/avril 2004	Chargé de mission au Comité Interministériel du Renseignement Nombreuses missions en Afrique subsaharienne
Nov. 1996/juin 1997	Conseiller Technique au cabinet du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (MACVG)
Mars 1995/oct. 1996	Chargé de mission au SGDN Membre du Centre de synthèse de l'information Missions aux Etats-Unis, en Russie et en Chine Séjours d'information aux États-Unis ("cellule de situation" à la Maison Blanche)
Sept. 1989/février 1995	Chargé de mission au SGDN Membre du Groupe permanent de situation Missions en Algérie et aux États-Unis
Août 1988/sept. 1989	Aspirant puis Sous-Lieutenant au Centre d'Exploitation du Renseignement Militaire (CERM) de l'état-major des armées.
Sept. 1981/février 1988	Surveillant d'externat et maître d'internat au Lycée professionnel Jean Guéhenno à Saint Amand Montrond.

Formation

Octobre 1992	Auditeur du 163 ^e stage d'information sur les menaces d'investigations étrangères
1990	Diplôme d'études approfondies d'histoire des doctrines stratégiques - Sorbonne Paris IV
Février/août 1988	Stage long des élèves officiers de réserve à Saint Cyr - Coëtquidan
1988	Diplôme de recherches et d'études appliquées (équivalent maîtrise) option relations internationales - INALCO (Langues O) Paris
Juin 1987	Licence d'Administration publique - IPAG Paris II
Octobre 1985	Diplôme supérieur de relations internationales (équivalent licence) option Extrême-Orient - INALCO Paris
Octobre 1984	Licence de chinois - option langue et littérature - INALCO Paris
1983	Diplômé de l'université Shida de Taipei.

Divers

Association :	Fondateur en 2001 du Cercle Jefferson (430 membres) - Trésorier
Langues :	Anglais et Chinois (lus, parlés et écrits), Allemand (notions)
Bureautique :	Pratique des principaux logiciels et outils informatiques
Réseaux :	Conception d'un réseau protégé d'informations pour le SGDN/GPS

Christophe SOULLEZ

Expériences professionnelles

Depuis

- Décembre 2003** **Ministère de l'Intérieur – Institut national des hautes études de sécurité (INHES)**
Chef du département « Observatoire national de la délinquance (OND) »
 Membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien
 Rapporteur du groupe de travail sur les fichiers de police
- Décembre 2003** **Ville de Colombes (80 000 hab.)**
Directeur de Cabinet (Communication et police municipale rattachées)
- Juillet 2002** **Ville de Pontoise (30 000 hab.)**
Directeur de Cabinet (Communication et police municipale rattachées)
- Mai 2001** **Conseil Général du Val d'Oise (1 150 000 hab.)**
Chef adjoint du Cabinet
- Janvier 1999** **Ville d'Asnières-sur-Seine (72 500 hab.)**
Directeur adjoint du Cabinet (Police municipale rattachée)
- Avril 1993** **Assemblée nationale – Commission des Lois**
- Juin 1999** **Collaborateur parlementaire de Frantz TAITTINGER, Député des Hauts-de-Seine**

Formation

- 1998** DESS Ingénierie de la Sécurité - Université Paris V/IHESI
- 1997** DEA de Droit Pénal et Sciences Pénales - Université Paris II Assas (mention assez bien)
 Diplômé de l'Institut de Criminologie de Paris (mention très bien)
- 1995/1996** Maîtrise de Droit Privé (Paris X) et Maîtrise de Sciences Politiques (Paris II)

Publications sur la sécurité

- « *Les stratégies de la sécurité* », avec Luc RUDOLPH, PUF, février 2007 (Préface de Nicolas SARKOZY)
- « *Les fichiers de police* », avec Alain BAUER, Collection des rapports officiels, La documentation Française, fév. 2007
- « *Violences et insécurité urbaines* », avec Alain BAUER, Que sais je, PUF, octobre 2007
- « *JurisClasseur administratif* », « *Forces de police : missions et organisation* », LexisNexis, 11/2005
- « *Guide du Responsable Sécurité dans les collectivités locales* », Dalian, (co-auteur)
- « *Insécurité, la vérité !* », avec Luc RUDOLPH (Inspecteur général de la Police nationale), J.-C. Lattès, 2002
- « *Lexique de la Sécurité* », PUF, Collection Criminalité Internationale, 2001
- « *La Police en France* », avec Luc RUDOLPH, Milan, Les essentiels, 2000
- « *Les violences urbaines* », Milan, Les essentiels, 1999 (*Nouvelle édition, octobre 2006*)

Enseignements & Divers

- Chargé de cours à l'Institut du management public et politique depuis 2000 (Master 1)
- Chargé de cours à l'École des officiers de la gendarmerie nationale depuis 2003 (Master Droit et stratégie de la sécurité)
- Chargé de cours à l'Université Paris II depuis 2005 (Master Relations internationales)
- Chargé de cours au centre de formation à la police judiciaire de la Gendarmerie nationale
- Chargé de cours à l'IPAG de Clermont-Ferrand
- Auditeur au 1^{er} séminaire d'été (juillet 1997) de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)
- Juin 1994/Janvier 1999 : Conseiller municipal délégué à la Jeunesse de la Ville d'Asnières-sur-Seine (92)

Rapport au Président de la République et au Premier ministre

Déceler-Étudier-Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique

Rapprocher et mobiliser les institutions publiques chargées de penser la sécurité globale

Depuis la fin de la guerre froide, le terrorisme et le crime organisé ont connu une mutation, une mondialisation et des hybridations telles qu'ils débordent largement du seul cadre statique et rétrospectif où ils s'étudiaient hier. Désormais irriguée par le concept de « sécurité globale », une nouvelle pensée stratégique se doit d'intégrer Défense nationale, sécurité publique, protection des entreprises ou sécurité environnementale.

Aujourd'hui, assurer notre défense et notre sécurité nécessite de percevoir puis de comprendre les dangers et les menaces. Or la France est actuellement dépourvue des outils nécessaires lui permettant d'appréhender, d'analyser et de traiter tout ce que l'on entend aujourd'hui par « sécurité globale ».

Le présent rapport présente les voies et moyens permettant de créer les instruments répondant à ce besoin. Les solutions proposées ont été élaborées avec la préoccupation d'utiliser ce qui existe déjà et fonctionne bien, même si le bilan d'ensemble est peu satisfaisant.

Ce rapport suggère de créer un nouveau dispositif permettant enfin à la France de se doter d'une véritable pensée stratégique :

- une recherche fondamentale dans les domaines pertinents pour élaborer et conduire une politique de sécurité globale ; cela suppose une gestion compétitive et créative de l'allocation des budgets ;
- une recherche plus appliquée qui valorise l'expérience des auditeurs présents ou anciens et aussi celle des autres acteurs de la sécurité globale ;
- un enseignement diversifié, assuré par un corps enseignant flexible, réactif et soucieux de relations étroites avec ses homologues des autres formations et des écoles professionnelles ;
- une politique d'échange très volontariste avec les entités étrangères analogues et avec les autres acteurs de la sécurité globale, comme les entreprises et le monde judiciaire ;
- une gestion rationnelle des moyens de fonctionnement avec le développement systématique de moyens communs (documentation, traduction, publications, etc.) modernes et efficaces.

Cette mission a été présidée par Alain BAUER, criminologue et président du conseil d'orientation de l'OND.

Elle était composée de membres : Philippe DELMAS, *ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, président de Ph.D. Associates* ; Valérie DEROUET, *directeur Grand compte CEA et directeur des affaires Homeland Security, Areva* ; Cédric LEWANDOWSKI, *contrôleur général d'EDF* ; Xavier RAUFER, *criminologue, DRMCC Paris II* ; Pierre-Victor TOURNIER, *directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)* et de conseillers permanents : général Laurent LABAYE, *directeur de l'IHEDN* ; Pierre MONZANI, *directeur de l'INHES* ; préfet Rémy PAUTRAT, *président de l'IERSE* ; Olivier ROSSIGNOL puis Nathalie GUILLOU, *directeurs successifs du CHEAr*.

Le secrétariat général a été assuré par Jean-Marc BERLIOZ, *inspecteur général de l'Administration* assisté de deux rapporteurs : Christophe SOULLEZ, *chef du département de l'Observatoire national de la délinquance* et Thierry VINÇON, *sous-préfet, conseiller technique au cabinet du président de la République*.



IERSE

